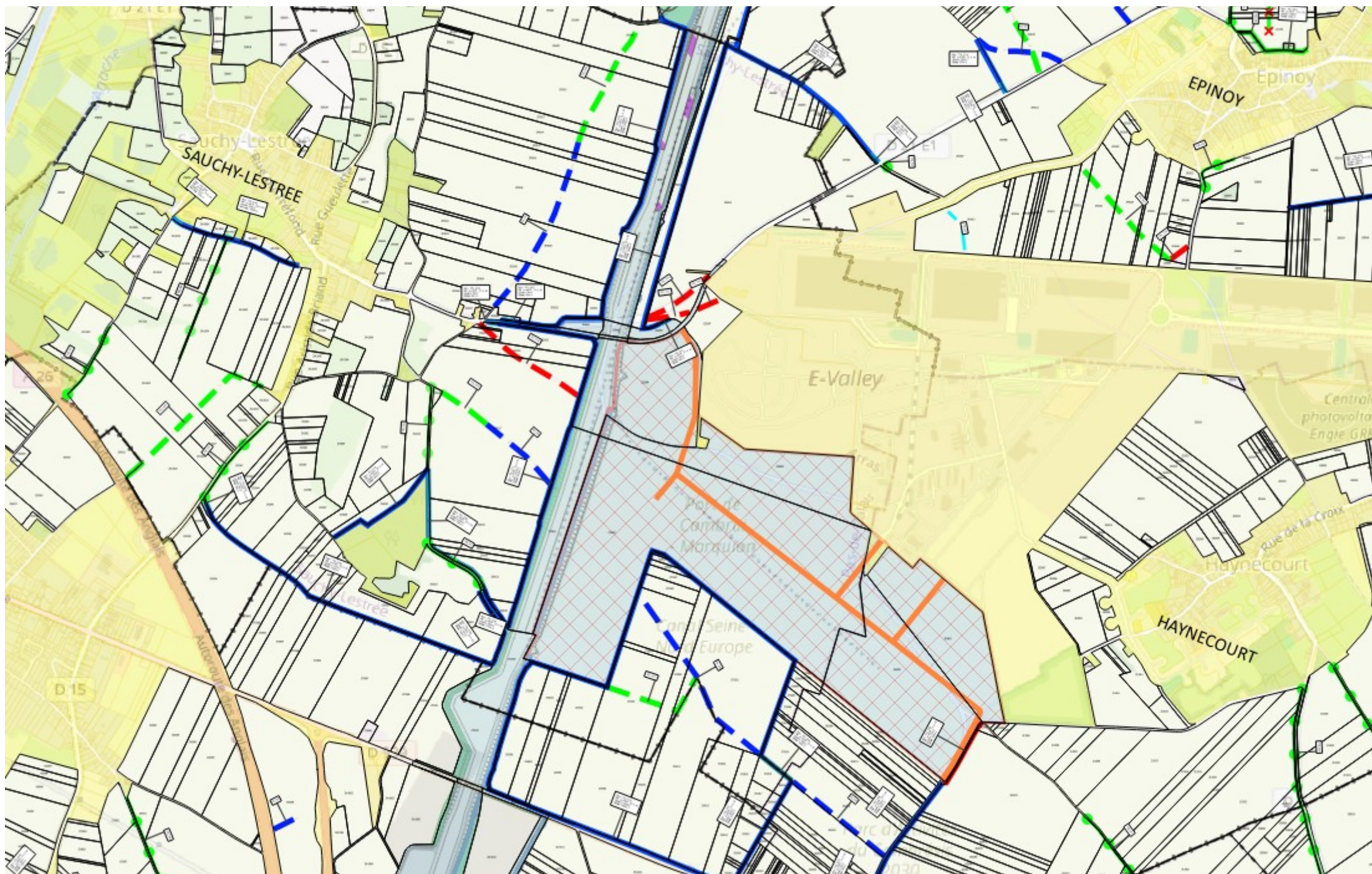


PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES



Lot 1 MARQUION
Département du Pas de Calais

Table des matières

1. Construction, Entretien et Gestion des Voiries Rurales	3
1.1 Principes généraux.	3
1.2. Cadre Stratégique et Classification Fonctionnelle du Réseau	3
1.3. Spécifications Techniques de Construction : Terrassement et Assises	4
1.4 Structure de chaussée (coupe type voirie).....	4
1.4. Revêtements, Finitions et Prestations de Surface.....	7
1.5. Maintenance, Réfection et Protocoles de Renforcement.....	7
1.6. Aménagements Annexes, Signalisation et Environnement	8
1.7. Protocole de Suppression et Remise en Culture	8
1.8 Mouvements de terres.	9
2. Aménagement d’Ouvrages d’Hydraulique Douce pour la Lutte contre l’Érosion.....	18
2.1. Cadre Stratégique de l’Hydraulique Douce en Milieu Rural.....	18
2.2. Conception et Dimensionnement des Fossés	18
Le Fossé de Transfert (Fossé Simple)	18
2.3. Typologie et Implantation des Haies Anti-Ruissellement	20
2.4. Fascines : Freinage et Protection des Versants	24
2.5. Synthèse des Paramètres de Stabilité et de Maintenance	25
3. Bordereau des prix unitaires :	26
4 Schéma de voiries.....	28
5 Travaux Environnementaux.....	33
6. Travaux complémentaires.	35
7 ATLAS.	37
8 ATLAS PAR COMMUNE.	40
9. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX	64

1. Construction, Entretien et Gestion des Voiries Rurales

1.1 Principes généraux.

Le schéma de voirie est un principe de voiries qui ont pour but d'établir une desserte satisfaisante dans le cadre de l'aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe.

Les travaux de voirie agricole et rurale incluront tous les aménagements de voiries nécessaires à la desserte du nouveau parcellaire : créations de nouveaux chemins, renforcement de voiries existantes, démolitions de voiries devenues inadaptées.

Le réseau de voirie agricole et rurale doit permettre de créer de nouvelles liaisons agricoles de part et d'autre du canal et plus généralement sur l'ensemble du périmètre aménagé pour les différents objectifs suivants :

- Limiter les éloignements liés au non rétablissement de certaines voies coupées par le canal ;
- Permettre de compenser au maximum les cas d'éloignements ou de défiguration parcellaire engendrés par l'ouvrage ;
- Faciliter la réorganisation sur l'ensemble du parcellaire et permettre à tous les exploitants de bénéficier de conditions d'accessibilité fonctionnelles ;
- Permettre d'organiser des itinéraires de bouclage en plaine qui facilitent l'évacuation des récoltes en évitant tant que possible les zones bâties et les voies à grande circulation sur lesquelles les dépôts sont interdits ;
- Permettre de rejoindre les aires de stockage, les silos, ou les plateformes.
- Une réflexion inter-lot doit permettre une cohérence

Les projets d'aménagement foncier seront néanmoins conduits en privilégiant le maintien et l'aménagement du réseau de voirie existant dans la mesure de sa fonctionnalité et en conformité avec les objectifs de l'aménagement du territoire communal.

L'aspect rustique et patrimonial des chemins et routes sera maintenu et les nouveaux cheminements présenteront le même aspect par un choix de revêtements adaptés.

Ce schéma doit prendre également en compte l'aspect hydraulique. Ainsi, les voies en pleine pente souvent encaissées et dirigées vers les villages seront à éviter au maximum et conformément aux arrêtés préfectoraux, toute voirie imperméabilisée, dans le cadre des travaux connexes, entraînant une collecte des eaux pluviales des bassins versants amont et des eaux de voirie, devra comporter des fossés afin de rechercher l'infiltration et dimensionnés au minimum pour une pluie vicennale.

Afin de ne pas augmenter le ruissellement, les chemins existants perpendiculaires à la pente seront à maintenir, renforcer ou déplacer pour améliorer l'efficacité vis-à-vis de l'hydraulique.

A l'inverse, de nombreux chemins sont envisagés en rupture de pente, le plus possible dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire aux amorces de thalweg afin de constituer dès l'amont un premier barrage aux ruissellements. Ces chemins sont parfois accompagnés de fossés ou de haies afin de renforcer ce rôle.

Afin d'atteindre ces buts, le schéma de voirie a été établi avec trois classes de chemins, conformément à la convention de partenariat relative au financement des travaux connexes liés à la réalisation du Canal Seine Nord Europe. Cette participation financière correspond à l'un des axes stratégiques fonciers définis par VNF dans l'étude d'impact annexée au dossier préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

1.2. Cadre Stratégique et Classification Fonctionnelle du Réseau

La voirie rurale constitue l'infrastructure critique soutenant l'activité agricole et garantissant la connectivité territoriale. Ce réseau n'est pas un simple espace de circulation, mais un actif patrimonial dont la pérennité dépend d'une adéquation stricte entre la structure technique et l'usage fonctionnel. La classification dictée ci-après est impérative pour optimiser le cycle de vie des investissements publics et prévenir une dégradation prématurée du patrimoine routier.

Le gestionnaire doit hiérarchiser le réseau selon quatre catégories normatives :

- **Catégorie 1 (T1) - Desserte principale** : Axe structurant débouchant sur le réseau principal (Route Départementale ou Voie Communale). Son utilité est requise tous les 1,5 km maximums pour absorber les flux de transports routiers et les charges lourdes.
- **Catégorie 2 (T2) - Desserte secondaire** : Réseau de densification destiné à fluidifier les circuits de récolte en plaine. Bien qu'elle puisse occasionnellement rejoindre un axe public, sa vocation demeure strictement agricole.
- **Catégorie 3 (T3) - Desserte individuelle** : Voie d'accès terminale desservant un ou plusieurs îlots de parcelles, pouvant se terminer en impasse, avec une largeur strictement inférieure à 4 mètres.
- **Catégorie 3 bis (T3bis) - Desserte individuelle et piétonne** : Chemin de terre à usage restreint ou de loisir, de largeur réduite (< 4 mètres).

Cette classification dicte le dimensionnement structurel. Une erreur d'affectation entraîne soit un surdimensionnement coûteux, soit une rupture de la chaussée sous l'effet des charges dynamiques des engins de récolte.

1.3. Spécifications Techniques de Construction : Terrassement et Assises

La portance du sol support est le facteur limitant de la durée de vie de l'ouvrage. Il est impératif que le terrassement assure une plateforme stable et drainée avant toute mise en œuvre de matériaux d'apport. Les prescriptions techniques de construction sont définies dans le tableau suivant :

Caractéristique	Catégorie T1	Catégorie T2	Catégorie T3	Catégorie T3bis
Profondeur de décaissement	0,25 m à 0,40 m	0,25 m à 0,40 m	Environ 0,30 m	N/A (nivellement)
Géotextile	Anti-contaminant obligatoire	Anti-contaminant obligatoire	Optionnel	Non
Couche de fondation	35 cm Tout-venant	35 cm Tout-venant	Craie brute* ou recyclés	Terre naturelle
Couche de base	20 cm GNT	20 cm GNT	Matériaux de récupération	N/A
Profondeur structurelle	55 cm	55 cm	Variable	N/A
Bande de roulement	Obligatoire (4 m)	Conditionnelle	Matériaux bruts	Enherbement
Largeur d'assise	4,50 m	4,50 m	< 4,00 m	< 4,00 m

**Note technique : L'emploi de craie brute pour la catégorie T3 requiert une vigilance particulière vis-à-vis de la sensibilité hydrique ; un compactage rigoureux est exigé selon l'importance de la desserte.*

Le réglage altimétrique doit être exécuté avec une tolérance stricte par rapport aux parcelles riveraines. Un calage précis est indispensable pour garantir l'efficacité du drainage gravitaire et l'accessibilité sécurisée des engins aux parcelles sans dégrader les bords de chaussée.

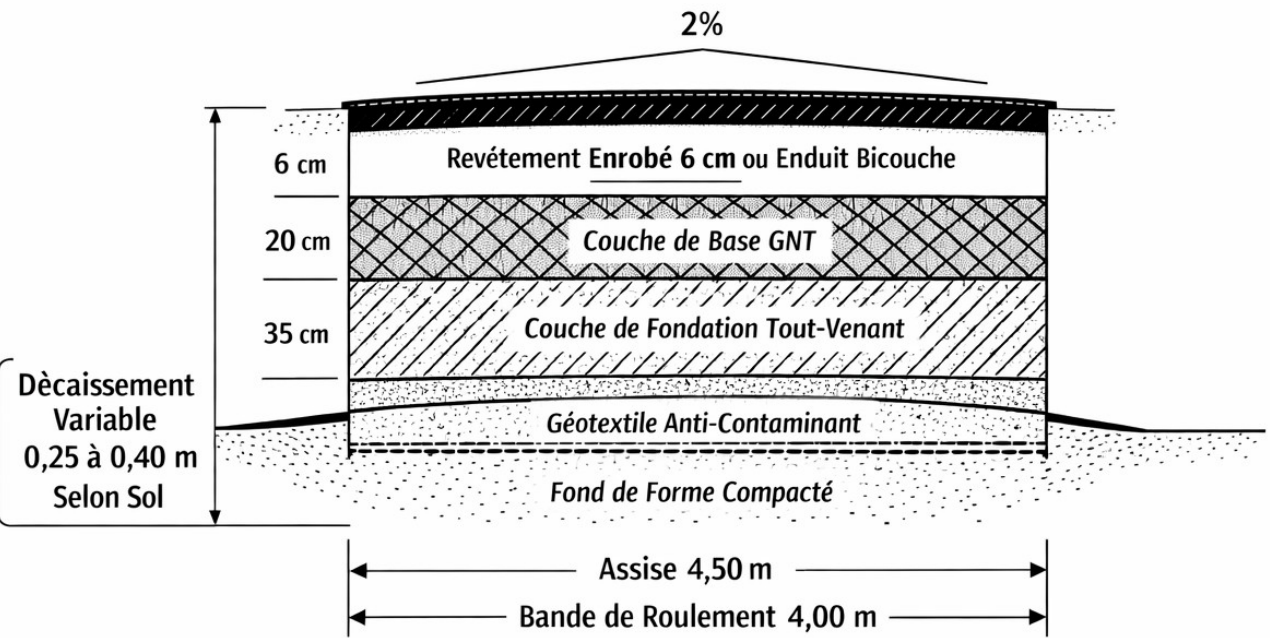
1.4 Structure de chaussée (coupe type voirie)

Les travaux comprendront la réalisation d'une structure de chaussée conforme à la coupe type définie ci-après (exemple pour une T1):

- Décaissement sur une profondeur variable comprise entre **0,25 m et 0,40 m**, selon la nature et la portance des sols en place.
- Mise en œuvre et compactage du fond de forme avec un objectif de densité **≥ 95 % de l'OPN**.
- Pose d'un **géotextile anti-contaminant** sur l'ensemble de l'assise.
- Réalisation d'une couche de fondation en matériaux tout-venant d'une épaisseur de **35 cm compactés**.
- Réalisation d'une couche de base en **GNT (Grave Non Traitée)** d'une épaisseur de **20 cm compactés**, réglée en fonction des niveaux des parcelles riveraines.
- La largeur totale de l'assise sera de **4,50 m**.
- La bande de roulement aura une largeur de **4,00 m** et sera revêtue
 - Soit d'un **enduit superficiel bicouche**,
 - Soit d'un **enrobé bitumineux d'épaisseur moyenne 6 cm**.
- Les pentes transversales seront réalisées conformément aux règles de l'art (pente minimale 2 %) afin d'assurer l'écoulement des eaux pluviales.

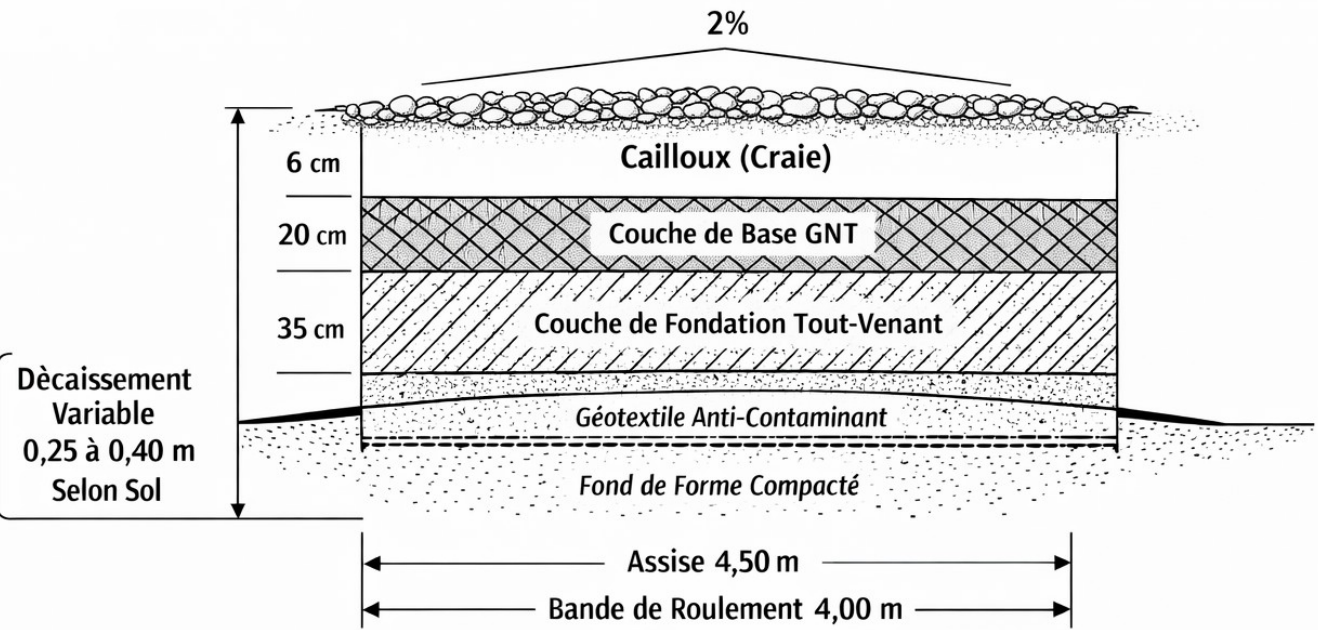
Les matériaux devront être conformes aux normes en vigueur (GTR, normes NF, prescriptions du fascicule 27 et 31 du CCTG).

COUPE TYPE DE VOIRIE - STRUCTURE DE CHAUSSÉE



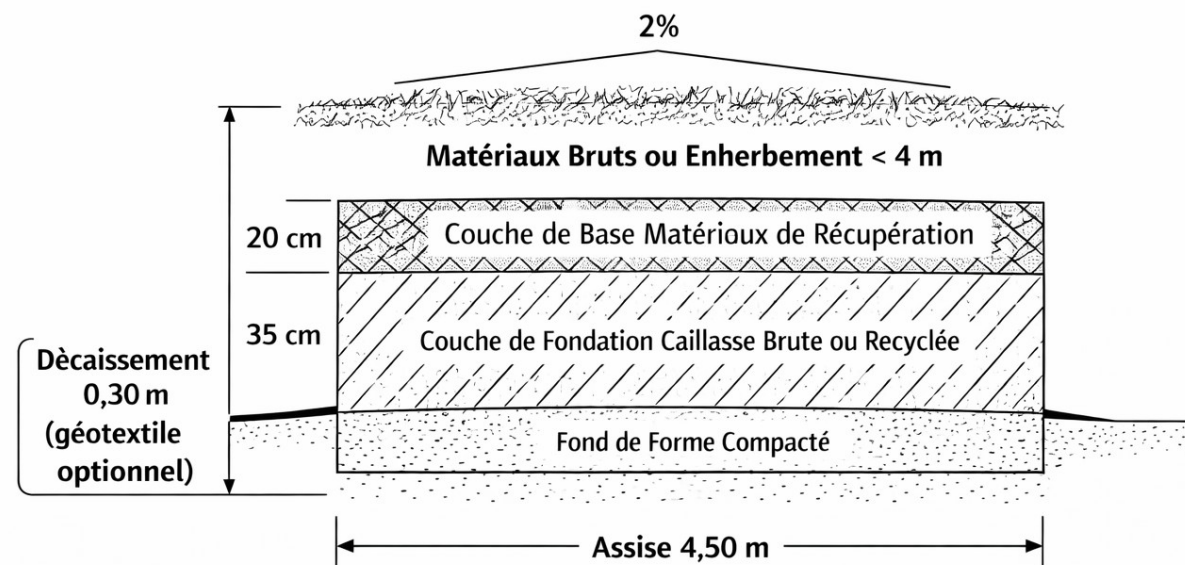
Structure d'une voirie T1.

COUPE TYPE DE VOIRIE - STRUCTURE DE CHAUSSÉE



Structure d’une voirie T2 non revêtue.

COUPE TYPE DE VOIRIE - STRUCTURE DE CHAUSSEE



Structure type T3 (T3 bis)

1.4. Revêtements, Finitions et Prestations de Surface

La couche de roulement assure l'étanchéité de la structure et la sécurité des usagers. Son application doit répondre aux exigences de sollicitation mécanique identifiées :

- **Standard T1** : La mise en œuvre d'un revêtement protecteur sur une largeur de 4 mètres est obligatoire. Deux solutions techniques sont admises : l'enduit bicouche ou l'enrobé bitumineux d'une épaisseur nominale de 6 cm.
- **Spécificités T2** : Le traitement de surface est impératif sur les zones critiques pour prévenir l'arrachement des matériaux et l'érosion. Sont obligatoirement revêtus (enrobé ou bicouche) : les jonctions avec les axes principaux sur une longueur de 50 m, les courbes et les sections en fond de vallée.
- **Finition T3bis** : Le maintien d'un tapis herbeux et un nivellement périodique sont requis pour assurer la circulation piétonne et légère.

Ce traitement différencié, notamment sur le réseau T2, constitue une stratégie de maintenance préventive visant à neutraliser les points de rupture structurelle avant qu'ils ne se propagent à l'ensemble du linéaire.

1.5. Maintenance, Réfection et Protocoles de Renforcement

La gestion patrimoniale repose sur une maintenance préventive rigoureuse, seul levier permettant de minimiser les coûts sur le cycle de vie de l'infrastructure. Le retard de maintenance conduit inévitablement à un surcoût de reconstruction majeure.

Les protocoles d'intervention sont les suivants :

- **Entretien courant (Défaut d'entretien)** : Selon la catégorie, les prestations incluent la réfection de l'enrobé (80 €/ml), la recharge de la couche de base (40 €/ml) ou le simple nivellement (4 €/ml).
- **Récupération de gisement** : Pour les voiries T3, l'emploi de matériaux recyclés issus de démontages est une exigence économique (15 €/ml).
- **Renforcement structurel** : En cas de mutation des flux agricoles (passage de T2 à T1), un renforcement est exigé. Il comprend une remise à niveau avec rechargement des fondations et application d'un revêtement neuf selon les standards de création.

L'investissement dans une recharge de matériaux (40 €/ml) est stratégiquement préférable à une réfection complète différée, dont le coût est multiplié par trois.

1.6. Aménagements Annexes, Signalisation et Environnement

La conformité d'une voirie rurale ne s'arrête pas à la chaussée. Les travaux connexes garantissent la pérennité hydraulique et la sécurité juridique du gestionnaire.

- **Gestion des Accès :** La création et le remblaiement des entrées de champs sont des dispositifs de sécurité essentiels. Ils visent à prévenir le transport de boue sur les routes départementales, limitant ainsi la responsabilité juridique du gestionnaire en cas d'accident.
- **Intégration et Clôtures :** le déplacement de clôtures L'élagage et l'arrachage de haie sont requis pour maintenir les gabarits de circulation.
- **Signalisation :** La mise en conformité réglementaire impose l'installation de signalisation verticale et horizontale.

1.7. Protocole de Suppression et Remise en Culture

La réversibilité des infrastructures est une exigence du développement durable en milieu rural. Tout démantèlement doit assurer la restauration intégrale du potentiel agronomique du sol.

Trois protocoles de suppression sont définis :

- **Protocole S1 & S2 (Catégories T1 et T2) :** Décaissement systématique de 40 à 50 cm. L'enrobé doit être évacué ou mis en décharge. Les matériaux nobles peuvent être réutilisés sur d'autres chantiers avant la remise en culture.
- **Protocole S3 (Catégorie T3) :** Décaissement limité à 30 cm avec évacuation ou réutilisation des matériaux.
- **Protocole S3bis (Catégorie T3bis) :** Pour les chemins de terre, un décompactage profond (sous-solage) de 30 cm est obligatoire pour restaurer la porosité du sol.

Le décompactage final est l'opération critique qui garantit la restauration de la structure du sol et sa productivité future, marquant la fin du cycle de vie de l'infrastructure routière.

Normes Techniques de la Voirie Rurale : Guide de Construction et Gestion

CLASSIFICATION ET STRUCTURE DU RÉSEAU

Quatre catégories de desserte (T1 à T3bis)
Le réseau est hiérarchisé selon l'usage, de l'axe structurant (T1) au chemin piétonnier (T3bis).

Bande de roulement
Obligatoire (4 m) pour T1
Conditionnelle pour T2
Matériaux bruts pour T3/T3bis

Profondeur structurelle standard de 55 cm pour T1 et T2

Géotextile
Obligatoire : Garantit la portance face aux charges dynamiques.
Un décaissement rigoureux avec géotextile obligatoire garantit la portance face aux charges dynamiques.

Comparaison des spécifications techniques

	Catégorie T1	Catégorie T2	Catégorie T3
Profondeur structurelle	55 cm	55 cm	Variable
Géotextile	Obligatoire	Obligatoire	Optionnel
Bande de roulement	Obligatoire (4 m)	Conditionnelle	Matériaux bruts

MAINTENANCE ET FIN DE VIE

3x MOINS COÛTEUSE

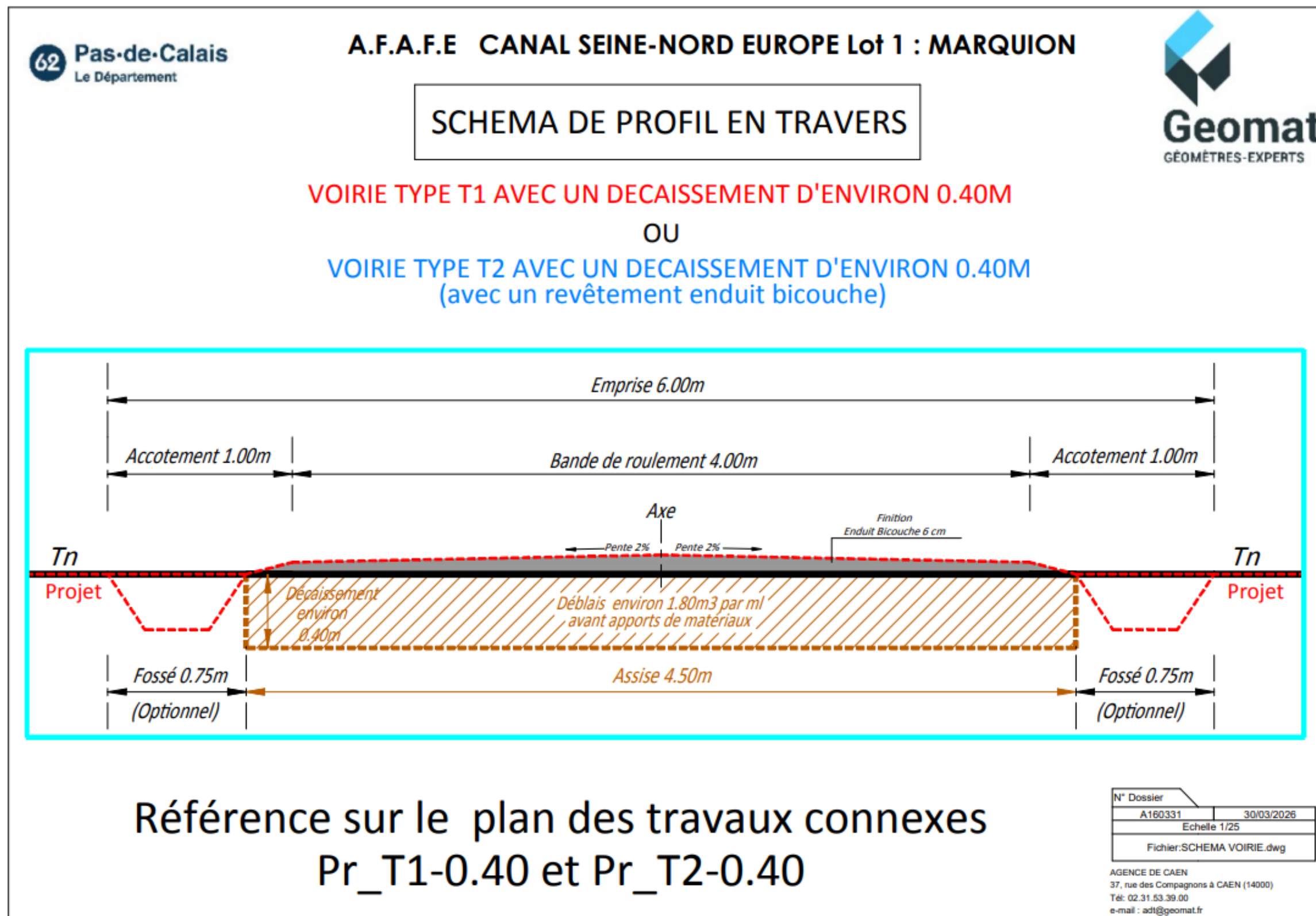
Maintenance préventive
Investir 40 €/ml en recharge de matériaux évite une réfection complète différée bien plus onéreuse.

Protection hydraulique et environnementale
La maintien des fossés et des noues est impératif pour l'étanchéité de la structure.

Protocole de suppression S1 à S3
La remise en culture exige un décaissement (30-50 cm) et un décompactage profond du sol.

Ce guide détaille les quatre catégories de voies (T1 à T3bis) et impose des normes de construction strictes pour prévenir la dégradation prématurée sous l'effet des engins lourds, assurant la pérennité du réseau.

NotebookLM

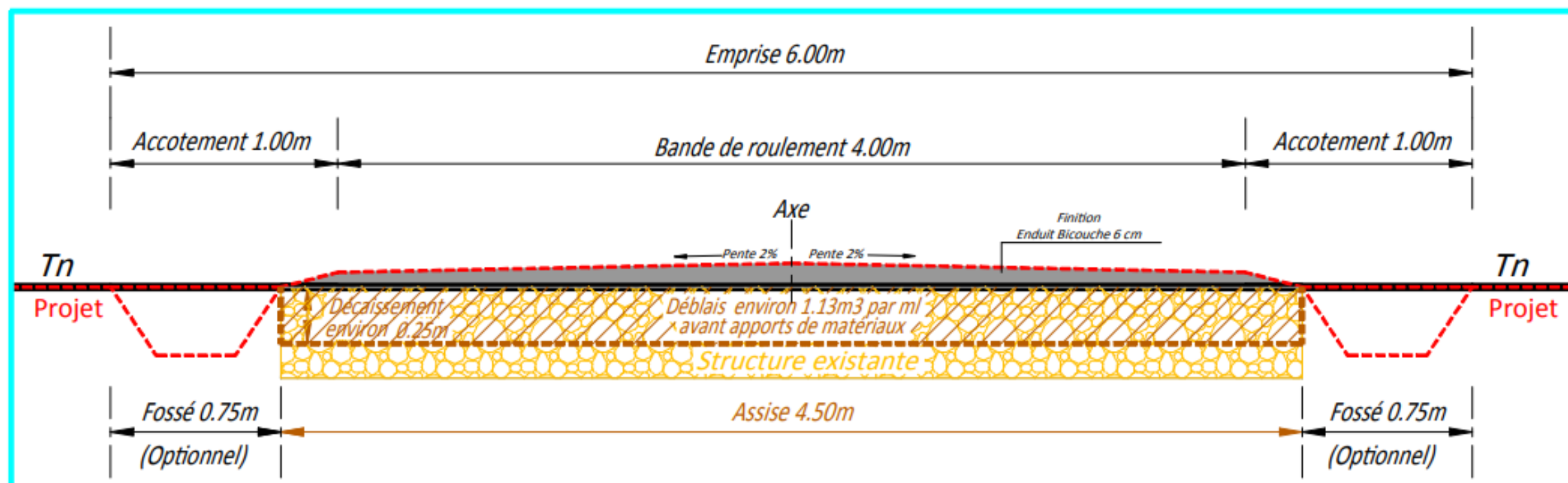


SCHEMA DE PROFIL EN TRAVERS

VOIRIE TYPE T1 AVEC UN DECAISSEMENT D'ENVIRON 0.25M

OU

VOIRIE TYPE T2 AVEC UN DECAISSEMENT D'ENVIRON 0.25M
(avec un revêtement enduit bicouche)



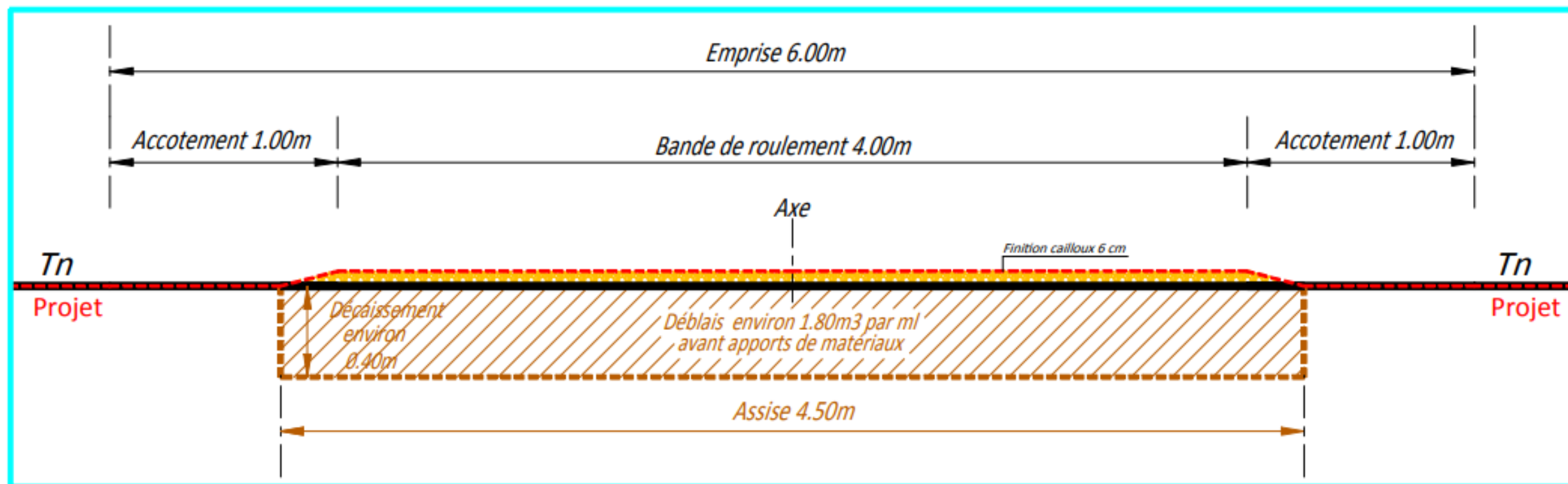
Référence sur le plan des travaux connexes
Pr_T1-0.25 et Pr_T2-0.25

N° Dossier	A160331	30/03/2026
Echelle	1/25	
Fichier	SCHEMA VOIRIE.dwg	

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons à CAEN (14000)
Tél: 02.31.53.39.00
e-mail: adt@geomat.fr

SCHEMA DE PROFIL EN TRAVERS

VOIRIE TYPE T2 AVEC UN DECAISSEMENT D'ENVIRON 0.40M



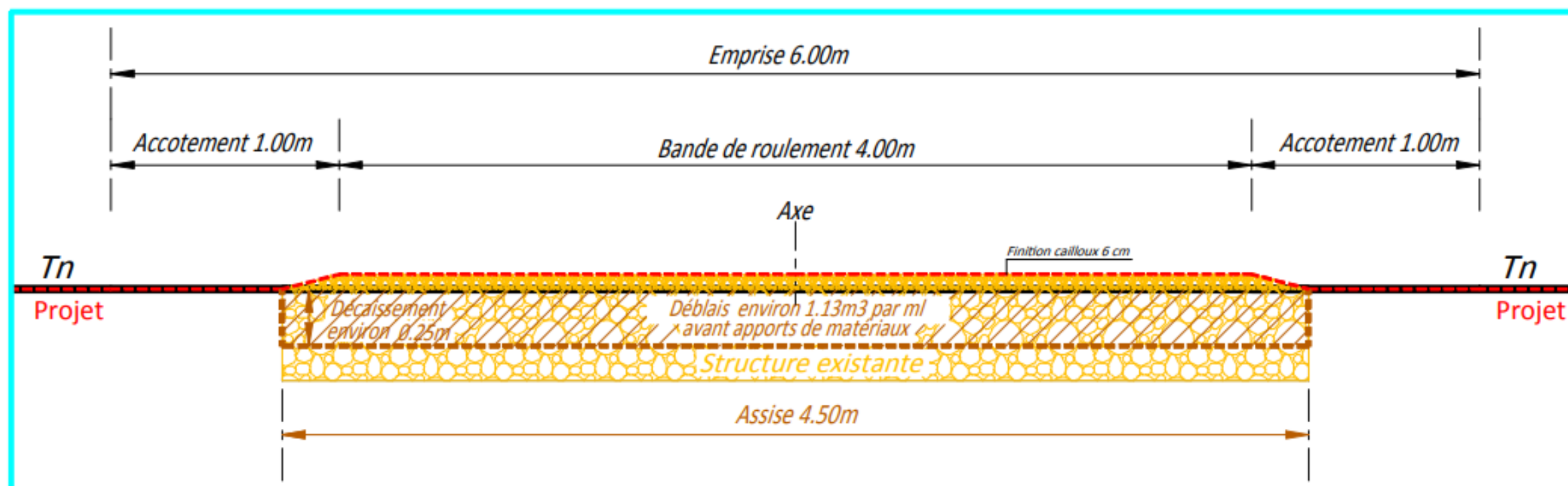
Référence sur le plan des travaux connexes
Pr_T2-0.40

N° Dossier	
A160331	30/03/2026
Echelle	1/25
Fichier:	SCHEMA VOIRIE.dwg

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons à CAEN (14000)
Tél: 02.31.53.39.00
e-mail: adt@geomat.fr

SCHEMA DE PROFIL EN TRAVERS

VOIRIE TYPE T2 AVEC UN DECAISSEMENT D'ENVIRON 0.25M



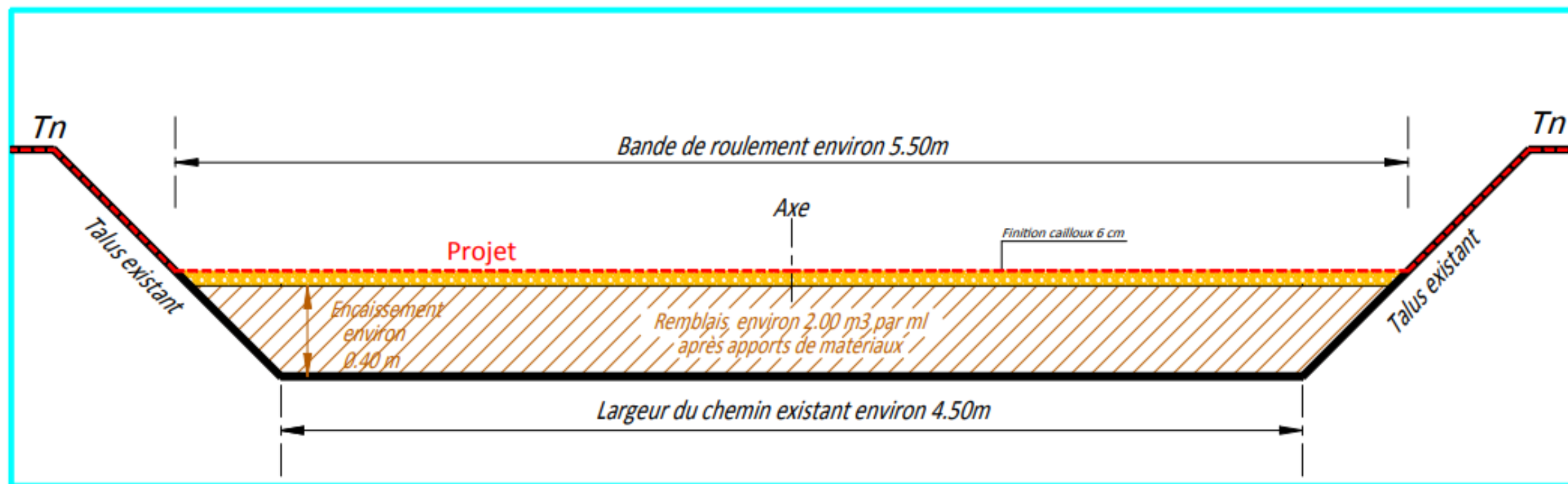
Référence sur le plan des travaux connexes
Pr_T2-0.25

N° Dossier	
A160331	30/03/2026
Echelle	1/25
Fichier	SCHEMA VOIRIE.dwg

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons à CAEN (14000)
Tél: 02.31.53.39.00
e-mail : adt@geomat.fr

SCHEMA DE PROFIL EN TRAVERS

VOIRIE TYPE T2 AVEC UN ENCAISSEMENT D'ENVIRON 0.40M



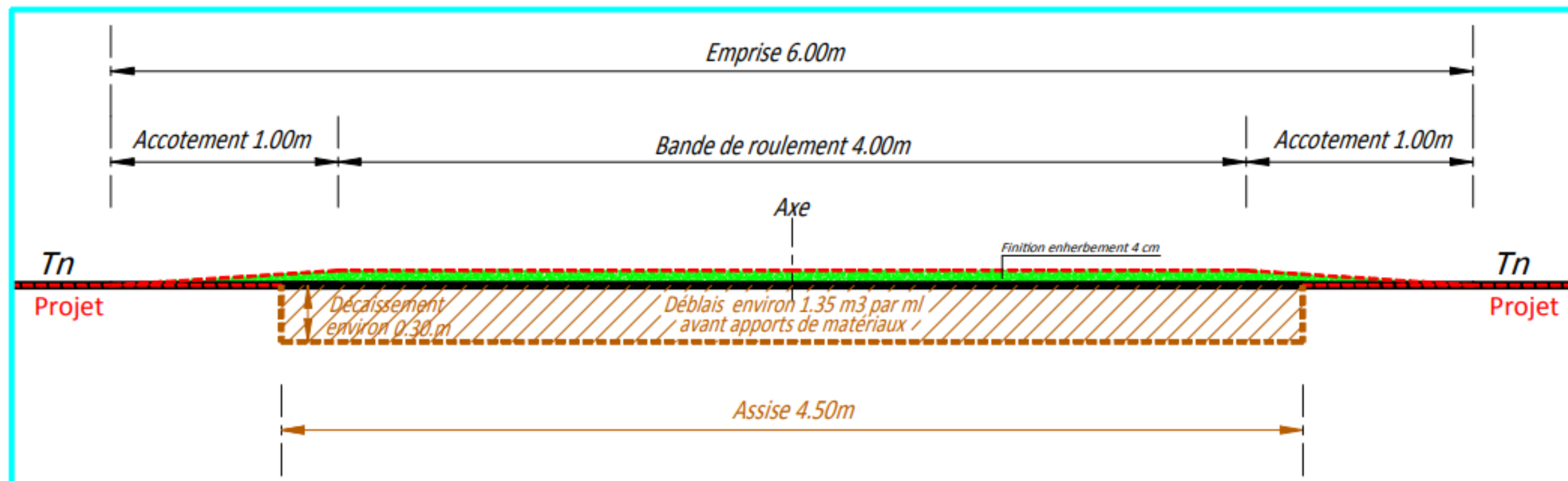
Référence sur le plan des travaux connexes
Pr_T2+0.40

N° Dossier	
A160331	30/03/2026
Echelle	1/25
Fichier:	SCHEMA VOIRIE.dwg

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons à CAEN (14000)
Tél: 02.31.53.39.00
e-mail: adt@geomat.fr

SCHEMA DE PROFIL EN TRAVERS

VOIRIE TYPE T3 AVEC UN DECAISSEMENT D'ENVIRON 0.30M



Référence sur le plan des travaux connexes
Pr_T3-0.30

N° Dossier	
A160331	30/03/2026
Echelle	1/25
Fichier	SCHEMA VOIRIE.dwg

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons à CAEN (14000)
Tél: 02.31.53.39.00
e-mail: adt@geomat.fr

N°_TC	NOM_COM	TypeTCVoie	TypeVoirie	Linéaire	Profil_ré	Profil_sec	Volumes	Nature
TCV_1000	Sauchy-Cauchy	Création voirie T1	1	141	Pr_T1-0.40	1,8	254	Déblais
TCV_1002	Haynecourt	Création voirie T1	1	310	Pr_T1-0.40	1,8	558	Déblais
TCV_1003	Fressies	Création voirie T1	1	419	Pr_T1-0.40	1,8	754	Déblais
TCV_1004	Fressies	Création voirie T1	1	345	Pr_T1-0.40	1,8	621	Déblais
TCV_1100	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	598	Pr_T1-0.40	1,8	1076	Déblais
TCV_1101	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	276	Pr_T1-0.40	1,8	497	Déblais
TCV_1102	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	58	Pr_T1-0.40	1,8	104	Déblais
TCV_1103	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	32	Pr_T1-0.40	1,8	58	Déblais
TCV_1104	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	45	Pr_T1-0.40	1,8	81	Déblais
TCV_1105	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	58	Pr_T1-0.40	1,8	104	Déblais
TCV_1106	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	795	Pr_T1-0.40	1,8	1431	Déblais
TCV_1107	Bourlon	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	820	Pr_T1-0.40	1,8	1476	Déblais
TCV_1108	Oisy-le-Verger	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	89	Pr_T1-0.40	1,8	160	Déblais
TCV_1109	Oisy-le-Verger	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	117	Pr_T1-0.40	1,8	211	Déblais
TCV_1110	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	49	Pr_T1-0.40	1,8	88	Déblais
TCV_1112	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	45	Pr_T1-0.40	1,8	81	Déblais
TCV_1111	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsistant voirie T1	1	45	Pr_T1-0.40	1,8	81	Déblais
TCV_1200	Buissy	Réfection voirie T1	1	159	Pr_T1-0.25	1,13	180	Déblais
TCV_1201	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T1	1	227	Pr_T1-0.25	1,13	257	Déblais
TCV_1202	Épinoy	Réfection voirie T1	1	670	Pr_T1-0.25	1,13	757	Déblais
TCV_2100	Baralle	Création voirie T2	2	429	Pr_T2-0.40	1,8	772	Déblais
TCV_2101	Rumaucourt	Création voirie T2	2	874	Pr_T2-0.40	1,8	1573	Déblais
TCV_2102	Marquion	Création voirie T2	2	56	Pr_T2-0.40	1,8	101	Déblais
TCV_2103	Bourlon	Création voirie T2	2	1713	Pr_T2-0.40	1,8	3083	Déblais
TCV_2104	Bourlon	Création voirie T2	2	1200	Pr_T2-0.40	1,8	2160	Déblais
TCV_2105	Bourlon	Création voirie T2	2	605	Pr_T2-0.40	1,8	1089	Déblais
TCV_2106	Haynecourt	Création voirie T2	2	476	Pr_T2-0.40	1,8	857	Déblais
TCV_2107	Marquion	Création voirie T2	2	508	Pr_T2-0.40	1,8	914	Déblais
TCV_2108	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	1	1181	Pr_T2-0.40	1,8	2126	Déblais
TCV_2109	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	191	Pr_T2-0.40	1,8	344	Déblais
TCV_2110	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	523	Pr_T2-0.40	1,8	941	Déblais
TCV_2111	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	1679	Pr_T2-0.40	1,8	3022	Déblais
TCV_2112	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1493	Pr_T2-0.40	1,8	2687	Déblais
TCV_2113	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	621	Pr_T2-0.40	1,8	1118	Déblais
TCV_2114	Épinoy	Création voirie T2	2	208	Pr_T2-0.40	1,8	374	Déblais

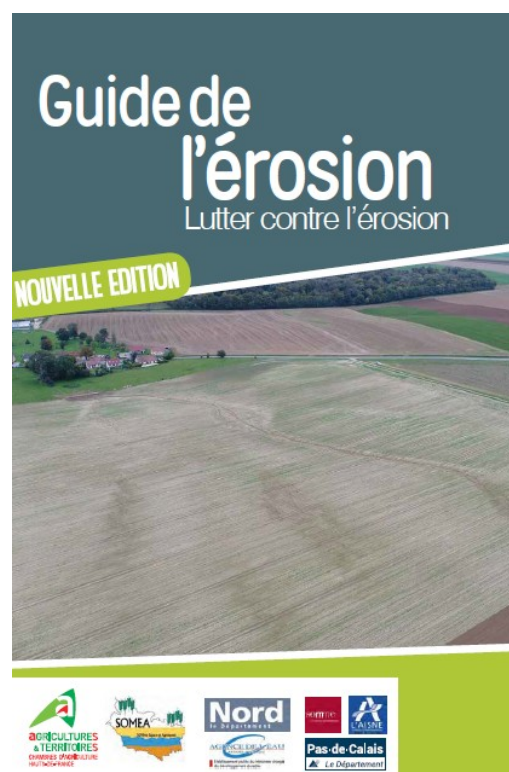
TCV_2115	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	679	Pr_T2-0.40	1,8	1222	Déblais
TCV_2116	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1030	Pr_T2-0.40	1,8	1854	Déblais
TCV_2117	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	770	Pr_T2-0.40	1,8	1386	Déblais
TCV_2118	Épinoy	Création voirie T2	2	1407	Pr_T2-0.40	1,8	2533	Déblais
TCV_2119	Épinoy	Création voirie T2	2	843	Pr_T2-0.40	1,8	1517	Déblais
TCV_2120	Fressies	Création voirie T2	2	711	Pr_T2-0.40	1,8	1280	Déblais
TCV_2121	Fressies	Création voirie T2	2	138	Pr_T2-0.40	1,8	248	Déblais
TCV_2122	Abancourt	Création voirie T2	2	1095	Pr_T2-0.40	1,8	1971	Déblais
TCV_2123	Abancourt	Création voirie T2	2	277	Pr_T2-0.40	1,8	499	Déblais
TCV_2124	Bourlon	Création voirie T2	2	748	Pr_T2-0.40	1,8	1346	Déblais
TCV_2125	Bourlon	Création voirie T2	2	458	Pr_T2+0.40	2	916	Remblais
TCV_2126	Buissy	Création voirie T2	2	199	Pr_T2-0.40	1,8	358	Déblais
TCV_2127	Marquion	Création voirie T2	2	1071	Pr_T2-0.40	1,8	1928	Déblais
TCV_2128	Marquion	Création voirie T2	2	817	Pr_T2-0.40	1,8	1471	Déblais
TCV_2129	Buissy	Création voirie T2	2	702	Pr_T2-0.40	1,8	1264	Déblais
TCV_2130	Bourlon	Création voirie T2	2	1496	Pr_T2-0.40	1,8	2693	Déblais
TCV_2131	Bourlon	Création voirie T2	2	463	Pr_T2-0.40	1,8	833	Déblais
TCV_2132	Marquion	Création voirie T2	2	4360	Pr_T2-0.40	1,8	7848	Déblais
TCV_2133	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1668	Pr_T2-0.40	1,8	3002	Déblais
TCV_2134	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	2148	Pr_T2-0.40	1,8	3866	Déblais
TCV_2136	Épinoy	Création voirie T2	2	1239	Pr_T2-0.40	1,8	2230	Déblais
TCV_2137	Épinoy	Création voirie T2	2	2080	Pr_T2-0.40	1,8	3744	Déblais
TCV_2138	Sancourt	Création voirie T2	2	175	Pr_T2-0.40	1,8	315	Déblais
TCV_2139	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1473	Pr_T2-0.40	1,8	2651	Déblais
TCV_2140	Bourlon	Création voirie T2	2	323	Pr_T2-0.40	1,8	581	Déblais
TCV_2141	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	302	Pr_T2-0.40	1,8	544	Déblais
TCV_2142	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	305	Pr_T2+0.40	2	610	Remblais
TCV_2143	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	525	Pr_T2+0.40	2	1050	Remblais
TCV_2144	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	542	Pr_T2-0.25	1,13	612	Déblais
TCV_2145	Épinoy	Création voirie T2	2	104	Pr_T2+0.40	2	208	Remblais
TCV_2146	Baralle	Création voirie T2	2	460	Pr_T2-0.25	1,13	520	Déblais
TCV_2147	Baralle	Création voirie T2	2	84	Pr_T2-0.40	1,8	151	Déblais
TCV_2149	Sancourt	Création voirie T2	2	358	Pr_T2-0.25	1,13	405	Déblais
TCV_2150	Épinoy	Création voirie T2	2	327	Pr_T2-0.25	1,13	370	Déblais
TCV_2151	Abancourt	Création voirie T2	2	296	Pr_T2-0.25	1,13	334	Déblais
TCV_2152	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	564	Pr_T2-0.40	1,8	1015	Déblais
TCV_2153	Bourlon	Création voirie T2	2	291	Pr_T2-0.25	1,13	329	Déblais
TCV_2154	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	129	Pr_T2+0.40	2	258	Remblais
TCV_2155	Épinoy	Création voirie T2	2	487	Pr_T2-0.25	1,13	550	Déblais
TCV_2135	Épinoy	Création voirie T2	2	2717	Pr_T2-0.40	1,8	4891	Déblais
TCV_2136	Épinoy	Création voirie T2	2	7	Pr_T2-0.40	1,8	13	Déblais
TCV_2137	Épinoy	Création voirie T2	2	32	Pr_T2-0.40	1,8	58	Déblais
TCV_2156	Sains-lès-Marquion	Création voirie T2	2	478	Pr_T2-0.25	1,13	540	Déblais
TCV_2159	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	722	Pr_T2-0.25	1,13	816	Déblais
TCV_2157	Épinoy	Création voirie T2	2	397	Pr_T2-0.25	1,13	449	Déblais
TCV_2158	Bourlon	Création voirie T2	2	515	Pr_T2-0.40	1,8	927	Déblais
TCV_2200	Bourlon	Réfection voirie T2	2	283	Pr_T2-0.25	1,13	320	Déblais
TCV_2202	Sauchy-Lestrée	Réfection voirie T2	2	625	Pr_T2-0.25	1,13	706	Déblais

TCV_2204	Sauchy-Lestrée	Réfection voirie T2	2	168	Pr_T2-0.25	1,13	190	Déblais
TCV_2205	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T2	2	50	Pr_T2-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2206	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T2	2	183	Pr_T2+0.40	1,8	329	Remblais
TCV_2000	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2001	Buissy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2002	Sains-lès-Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2003	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2004	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	34	Pr_T1-0.40	1,8	61	Déblais
TCV_2005	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2006	Haynecourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2007	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2008	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	69	Pr_T1-0.40	1,8	124	Déblais
TCV_2009	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2010	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2011	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2012	Baralle	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2013	Rumaucourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2014	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2015	Sains-lès-Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2016	Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	70	Pr_T1-0.40	1,8	126	Déblais
TCV_2017	Haynecourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2018	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2019	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2020	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2021	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2022	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2023	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2024	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	117	Pr_T1-0.40	1,8	211	Déblais
TCV_2025	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2026	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.40	1,8	90	Déblais
TCV_2027	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	51	Pr_T1+0.40	2	102	Remblais
TCV_2029	Sancourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	Pr_T1-0.25	1,13	56	Déblais
TCV_2031	Sains-lès-Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	63	Pr_T1-0.25	1,13	71	Déblais
TCV_2030	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	51	Pr_T1-0.40	1,8	92	Déblais
TCV_3000	Aubenchaul-au-Bac	Création voirie T3 bis	3	347	Pr_T3-0.30	1,35	468	Déblais
TCV_3001	Oisy-le-Verger	Création voirie T3 bis	3	244	Pr_T3-0.30	1,35	329	Déblais
TCV_3000	Aubenchaul-au-Bac	Création voirie T3	3	177	Pr_T3-0.30	1,35	239	Déblais
TCV_3001	Épinoy	Création voirie T3	3	338	Pr_T3-0.30	1,35	456	Déblais
TCV_3002	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	342	Pr_T3-0.30	1,35	462	Déblais
TCV_3003	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	50	Pr_T3-0.30	1,35	68	Déblais
TCV_3006	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	681	Pr_T3-0.30	1,35	919	Déblais
TCV_3007	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	321	Pr_T3-0.30	1,35	433	Déblais

2. Aménagement d’Ouvrages d’Hydraulique Douce pour la Lutte contre l’Érosion

(Issue du guide pour l'érosion Chambres agricultures des hauts de France- agence de l'eau Artois Picardie et départements des hauts de France).

Ce document constitue un guide technique précisant les **normes de conception** pour des infrastructures naturelles visant à **gérer durablement le ruissellement** et l'érosion des sols. Il définit des paramètres structurels rigoureux, tels que les **dimensions spécifiques des fossés** et la composition des haies, pour garantir que ces ouvrages ralentissent efficacement les eaux tout en restant stables. L'objectif central est de fournir des modèles précis pour l'**hydraulique douce**, incluant l'usage de fascines et de barrières végétales stratégiques pour protéger le paysage. En encadrant la **géométrie des aménagements** et le choix des essences locales, cette ressource assure une intégration technique cohérente et fonctionnelle des solutions fondées sur la nature.



2.1. Cadre Stratégique de l’Hydraulique Douce en Milieu Rural

L'hydraulique douce s'impose désormais comme une alternative stratégique majeure aux réseaux d'assainissement enterrés conventionnels. Contrairement aux approches de drainage classique qui accélèrent le transfert des eaux vers l'exutoire, l'hydraulique douce privilégie une gestion intégrée à la source. En favorisant systématiquement le ralentissement des flux, l'infiltration et l'évapotranspiration, ces ouvrages restaurent le cycle hydrologique naturel tout en sécurisant le territoire contre les risques d'inondation et de dégradation des sols.

La conception de ces dispositifs vise trois objectifs fondamentaux : l'optimisation de la capacité hydraulique, la stabilité structurelle à long terme et l'efficacité du piégeage sédimentaire. La réussite d'un aménagement repose sur la cohérence d'une chaîne d'ouvrages, dont le premier maillon structurel est constitué par le réseau de fossés.

2.2. Conception et Dimensionnement des Fossés

Le fossé assure une double fonction de transfert et d'infiltration. Sa géométrie doit être rigoureusement calibrée pour prévenir l'érosion régressive et le transport solide vers l'aval, phénomènes particulièrement critiques dans les zones de versants.

Le Fossé de Transfert (Fossé Simple)

Le fossé de transfert est dimensionné pour stabiliser les écoulements, notamment dans les terres de limons sensibles à l'érosion interne.

- Largeur au fond : Doit être supérieure à 0,5 m.
- Largeur totale de l'ouvrage : Doit excéder 3,5 m. Cette largeur est une contrainte technique indispensable pour permettre l'aménagement de pentes latérales douces (type 3/1) tout en maintenant une capacité de stockage tampon.
- Pentes latérales : Un ratio de 2/1 est préconisé pour assurer la stabilité mécanique des talus en milieu limoneux. En cas d'arrivée d'eau latérale, une pente de 3/1 est exigée, couplée à un enherbement sur 3 mètres pour prévenir les affouillements localisés.
- Profondeur minimale : Maintenir une profondeur > 0,5 m.

Le Fossé à Redents (Infiltration)

Cet ouvrage est privilégié pour l'infiltration en sols présentant une perméabilité adéquate, permettant de casser l'énergie cinétique du flux par une succession de casiers.

Contraintes Limites et Protection Anti-Ravinement

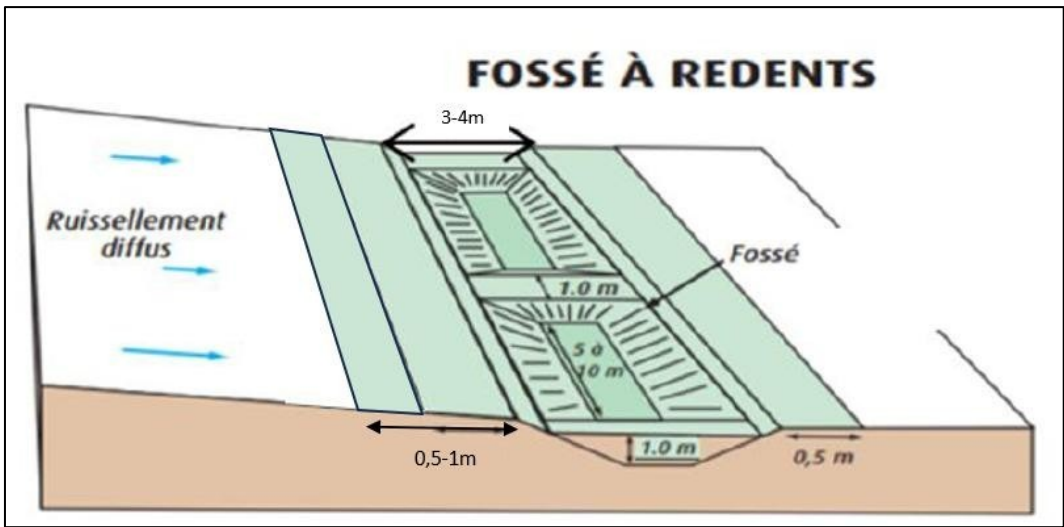
Pour garantir la pérennité de l'infrastructure, deux paramètres sont strictement non négociables :

- Pente longitudinale : Elle ne doit jamais excéder 2 %. Au-delà de ce seuil, la vitesse de l'eau génère des contraintes de cisaillement supérieures à la résistance du sol enherbé, transformant l'ouvrage en ravine.
- Bande enherbée : L'implantation d'une zone tampon (herbe ou jachère) de 3 m de large en amont immédiat est impérative. Elle agit comme un filtre physique favorisant la sédimentation des particules fines, évitant ainsi le colmatage rapide du complexe drainant.

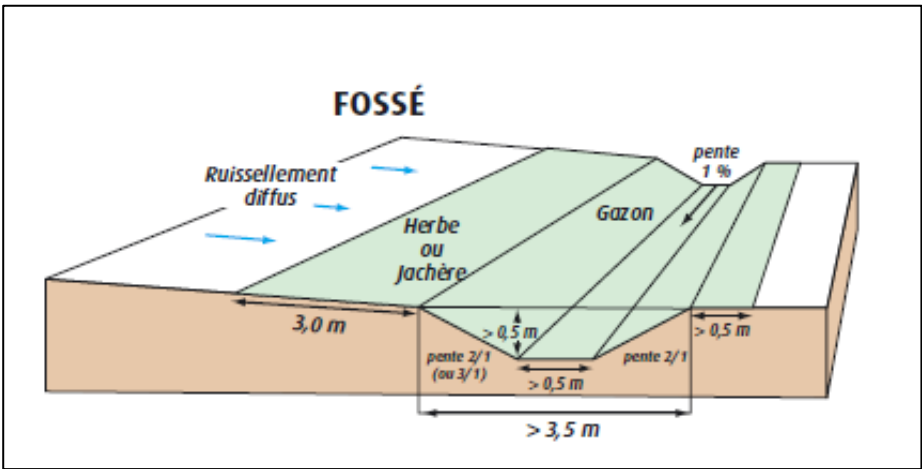
La maîtrise des flux par le relief doit être complétée par des barrières biologiques actives : les haies anti-ruissellement.

Redent en terre compactée enherbée

Buse de débit de fuite posée à 0,5m du fond et 100mm de diamètre
L'espacement entre les redents est variable en fonction de la hauteur des redents et de la pente. Il faut toujours veiller à ce que la cote de la crête du redent aval soit supérieure (au minimum égale) à la cote du pied du redent amont.
Par exemple, pour une hauteur de redent de 30cm avec une pente de 2 %, l'espacement ne devra pas dépasser 15 m.



Dimensionnement d'un fossé à redents (source : Chambres d'Agriculture Seine-Maritime Eure / AREAS, modification Paysage 360)



Période de réalisation : Les travaux seront effectués à la période où il y a le moins de risque de ruissellement. Cela peut varier chaque année en fonction des cultures en place sur les parcelles amont et du climat. Généralement la fin de l'été (fin août/début septembre) est la période la plus propice. C'est aussi la période propice pour les travaux de comblement de fossés.

Source : AREAS

Paramètre	Spécification Technique	Justification Technique
Structure	Succession de casiers	Création de volumes de stockage temporaires favorisant l'infiltration.
Longueur des casiers	> 5 m	Optimisation du temps de contact eau/sol et réduction de la vitesse d'écoulement.
Largeur au fond	0,8 m	Maximisation de la surface d'échange basale pour l'infiltration.
Largeur des redents	1 m	Résistance aux contraintes de cisaillement lors du déversement et plateforme de maintenance.
Pentes / Profondeur	Pentes 2/1 / Prof. > 0,5 m	Maintien de la cohérence structurelle vis-à-vis de la cohésion des sols limoneux.

2.3. Typologie et Implantation des Haies Anti-Ruissellement

La haie n'est pas un simple élément paysager, mais une infrastructure hydraulique capable de briser l'énergie cinétique du ruissellement de surface et de renforcer la structure mécanique du sol par son ancrage racinaire.

Lutte contre les ruissellements concentrés Positionnée sur les axes d'écoulements préférentiels pour dissiper l'énergie.

- **Espacement : 0,50 m** entre les plants et entre les rangs.
- **Paillage** : Installation d'un paillage de 1 m de large pour garantir la reprise et supprimer la concurrence hydrique.

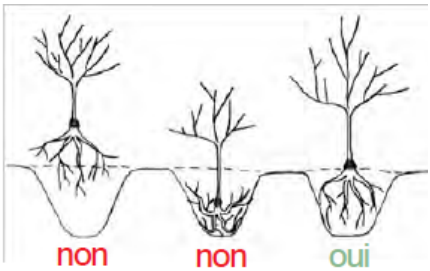
Maintien de talus Ciblée sur la stabilisation des zones à forte pente et la prévention des glissements superficiels.

- **Structure** : Un seul rang associant arbustes et arbres de haut jet pour un ancrage profond.
- **Espacement : 1 m** entre chaque plant pour optimiser le volume racinaire exploité.

Lutte contre le ruissellement diffus Intercepte les nappes d'eau superficielles sur les versants avant leur concentration.

- **Mix Végétal** : La résilience de l'ouvrage repose sur une mixité rigoureuse : **70 % d'espèces locales** (charme, érable) pour la pérennité structurelle, et **30 % d'espèces secondaires** (aubépine, cornouiller) pour la densité de la strate basse.
 - **Configuration** : Généralement sur 2 rangs, adaptée selon les contraintes parcellaires.
- L'efficacité de la végétalisation est avantageusement renforcée par des structures mécaniques de transition, telles que les fascines.

La haie de lutte contre les ruissellements concentrés	La haie de maintien de talus	La haie de lutte contre le ruissellement diffus
		
Plantation d'arbustes sur 2 rangs	Plantation d'arbustes et d'arbres de haut jet sur un seul rang	Plusieurs modalités de plantation existent en fonction de la vocation de la haie (clôture, production de bois, cynégétique, etc.)
UTILISATION D'ESSENCES LOCALES		
Privilégier les espèces pouvant être recépées du type : Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Groseillier à maquereaux, Noisetier, Saule osier, Sureau noir, Troène commun, Viome lantane, Viome obier	Espèces à privilégier (70 % du total de la haie) : Charme, Erable champêtre, Nerprun purgatif, Noisetier Espèces secondaires (30 % du total de la haie) : Aubépine épineuse*, Aubépine monogyne*, Bourdaine, Cornouiller sanguin, Fruitiers (pommiers, poiriers, sorbiers...), Fusain d'Europe, Groseillier à maquereaux, Troène commun, Viome lantane, Viome obier * selon la réglementation du 12 août 1994	A adapter en fonction de la vocation de la haie Exemple de la haie cynégétique : Bourdaine, Charme, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Groseillier à maquereaux, Néflier d'Allemagne, Nerprun purgatif, Noisetier, Troène commun, Viome lantane, Viome obier, Fruitiers (pommiers, poiriers, sorbiers, cassissiers...)



> Entretien

La haie de lutte contre les ruissellements concentrés	La haie de maintien de talus	La haie de lutte contre le ruissellement diffus
DÉSHERBAGE MANUEL OU MÉCANIQUE LES 3 À 5 PREMIÈRES ANNÉES (1 À 2 FOIS PAR AN)		
Recépage aux années N+2 et N+3 atteindre 40 à 50 tiges par ml Taille de formation à partir de l'année N+5	Taille de formation à partir de l'année N+5	Taille de formation à partir de l'année N+5

Mesure de réduction MA1 : Plantations d'espèces locales

Description de la mesure :

Les espèces végétales locales sont adaptées aux conditions climatiques et édaphiques du site. Elles sont donc les plus à même à s'adapter et à croître.

Pour éviter tout risque de pollution génétique, il sera porté une attention toute particulière à une origine certifiée des souches utilisées. Les espèces communes seront privilégiées aux espèces patrimoniales ou protégées pour limiter ce risque.

Les espèces locales constituent par ailleurs le gîte et le couvert des espèces animales locales (insectes, oiseaux, micromammifères...), un lien étroit pouvant exister entre certaines espèces d'insectes par exemple et leurs plantes hôtes.

Une liste des espèces recommandées est établie dans les pages suivantes.

Coût indicatif : Pas de surcoût spécifique, il s'agit ici de remplacer les plantations d'essences potentiellement exotiques par des essences locales.

Acteur en charge du respect de la mesure : Maître d'ouvrage, entreprise.

Espèces ligneuses proposées comme support de plantations en Nord-Pas-de-Calais (*ALFA Environnement, 2026*)

SALICACEAE *Ilex aquifolium* (*Houx commun*)

Salix alba (*Saule blanc*)

Salix caprea (*Saule marsault*) **MALACEAE**

Salix cinerea (*Saule cendré*) *Crataegus monogyna* (*Aubépine à un style*)

ACERACEAE **TILIACEAE**

Acer campestre (*Erable champêtre*) *Tilia cordata* (*Tilleul à petites feuilles*)

BETULACEAE **CORNACEAE**

Betula alba (*Bouleau pubescent*) *Cornus sanguinea* (*Cornouiller sanguin*)

Betula pendula (*Bouleau verruqueux*)

Alnus glutinosa (*Aulne glutineux*) **OLEACEAE**

Carpinus betulus (*Charme commun*) *Ligustrum vulgare* (*Troène commun*)

Corylus avellana (*Noisetier commun*)

CAPRIFOLIACEAE

GROSSULARIACEAE *Viburnum lantana* (*Viorme lantane*)

Ribes rubrum (*Groseillier rouge*) *Viburnum opulus* (*Viorme obier*)

Lonicera periclymenum (Chèvrefeuille des bois)

FAGACEAE

Quercus robur (Chêne pédonculé) **RHAMNACEAE**

Fagus sylvatica (Hêtre commun) *Rhamnus cathartica* (Nerprun purgatif)

Frangula alnus (Bourdainne commune)

ULMACEAE

Ulmus minor (Orme champêtre variété résistante à la **AMYGDALACEAE**

graphiose) *Prunus avium* (Prunier merisier)

Ulmus glabra (Orme de montagne)* *Prunus spinosa* (Prunier épineux)

ROSACEAE CELASTRACEAE

Rosa canina (Rosier des chiens) *Euonymus europaeus* (Fusain d'Europe)

Rosa arvensis (Rosier des champs)

Rubus idaeus (Ronce framboisier) **FABACEAE**

Cytisus scoparius (Genêt à balai)

AQUIFOLIACEAE

Plants issus de souches locales, adaptées aux conditions du milieu et permettant d'éviter la "pollution génétique". Labelisation type « Végétal local » à rechercher.

Espèces herbacées proposées comme support de semis en Nord-Pas-de-Calais (ALFA Environnement, 2026)

Graminées

- | | |
|--|--|
| <i>Agrostis capillaris</i> -Agrostide capillaire | <i>Festuca rubra</i> - Fétuque rouge |
| <i>Alopecurus pratensis</i> - Vulpin des prés | <i>Holcus lanatus</i> - Houlque laineuse |
| <i>Anthoxanthum odoratum</i> - Flouve odorante | <i>Phleum pratense</i> - Fléole des prés |

Dicotylédones

<i>Achillea millefolium</i> - Achillée millefeuille	<i>Medicago lupulina</i> - Luzerne lupuline
<i>Agrimonia eupatoria</i> - Aigremoine	<i>Plantago lanceolata</i> - Plantain lancéolé
<i>Centaurea decipiens</i> – Centaurée trompeuse	<i>Potentilla reptans</i> - Potentille rampante
<i>Centaurea scabiosa</i> – Centaurée scabieuse	<i>Prunella vulgaris</i> - Brunelle commune
<i>Daucus carota</i> - Carotte commune	<i>Ranunculus acris</i> - Renoncule âcre
<i>Fragaria vesca</i> – Fraisier sauvage	<i>Ranunculus repens</i> -Renoncule rampante
<i>Galium album</i> - Gaillet blanc	<i>Rumex acetosa</i> - Patience oseille
<i>Hypericum perforatum</i> - Millepertuis perforé	<i>Silene dioica</i> – Compagnon rouge
<i>Hypochaeris radicata</i> - Porcelle enracinée	<i>Tragopogon pratensis</i> - Salsifis des prés
<i>Knautie arvensis</i> – Knautie des champs	<i>Trifolium pratense</i> - Trèfle des prés
<i>Leucanthemum ircutianum</i> - Grande Marguerite	<i>Vicia cracca</i> - Vesce cracca

Espèces de lianes proposées comme support de plantations en Nord-Pas-de-Calais (*ALFA Environnement, 2026*)

<i>Hedera helix</i> – Lierre grimpant	<i>Lonicera peroclymenum</i> : Chèvrefeuilles des haies
<i>Tamus communis</i> - Tamier	<i>Bryona cretica subsp. dioica</i> – Bryone dioïque
<i>Humulus lupulus</i> - Houblon	

2.4. Fascines : Freinage et Protection des Versants

La fascine est un ouvrage de génie végétal conçu pour réduire drastiquement la vitesse des écoulements et protéger les talus fragiles avant la maturité de la végétation. Elle agit comme un micro-barrage filtrant capable de retenir les sédiments tout en laissant passer l'eau.

Protocole Constructif

L'installation doit suivre une séquence active rigoureuse pour garantir la stabilité sous pression hydrostatique :

1. **Terrasser** une tranchée d'implantation pour assurer l'ancrage basal de l'ouvrage.
2. **Enfoncer** les pieux de saule (**1,50 m**) en deux rangées en quinconce avec un espacement de **50 cm**.
3. **Ancrer** les pieux à une profondeur de **60 cm** dans le sol ferme.
4. **Insérer** les fagots de branches (**Ø 40 cm**) entre les rangées de pieux.
5. **Pilonner et enfouir** le premier niveau de fagots aux **trois-quarts**. Cette étape est vitale pour prévenir l'érosion régressive sous l'ouvrage (contournement inférieur).

Évaluation de la Performance

La hauteur hors-sol de **90 cm** constitue un compromis d'ingénierie : elle est suffisante pour favoriser la **sédimentation par décantation** en amont, tout en permettant une **surverse contrôlée** lors d'événements pluviométriques exceptionnels, évitant ainsi une rupture brutale de l'ouvrage par excès de charge.

Fascine contre le ruissellement

Rigoureusement perpendiculaire aux axes de ruissellement

Période de réalisation : du 1^{er} novembre au 15 mars.

Matériel :

- Fagots de branches très denses (saule, hêtre, noisetier...) : utiliser des branches de diamètres différents (de 2 à 6 cm), en les alternant afin d'obtenir des fagots serrés avec de la ficelle biodégradable type sisal (dimensions maximales : 3 m de long sur 40 cm de diamètre). La densité doit être, au moins, supérieure à 40 %.
- Pieux de saule (diamètre : 8-10 cm, hauteur : environ 1,50 m).

Conception :

Faire une tranchée et planter deux rangées de pieux en quinconce de chaque côté de la tranchée (50 cm minimum de largeur).

Les fagots sont placés en longueur entre les deux rangées de pieux. Le premier fagot est enterré aux trois-quarts. Les deux autres fagots sont ensuite posés en quinconce pour créer un barrage homogène sur toute la longueur.

La hauteur totale, hors terre, est de 60 à 70 cm.

Il faut réaliser un joint de terre à la base de la fascine pour que l'eau ne crée pas de circuits préférentiels.

Un fil de fer ou un tasseau sur le dernier fagot permet de fixer et de tasser les matériaux.

Afin de multiplier les reprises, des boutures (ex : saule osier) peuvent être plantées entre les pieux, le long des fagots tous les 50 cm et enfoncés de 25 à 30 cm.

Entretien

Période de réalisation : Automne et hiver.

Les fascines doivent être taillées régulièrement en fonction de la reprise de la végétation pour ne pas occuper trop d'espace. Les coupes servent à la recharge des fagots ou au bouturage.

Les dépôts de limons en amont de la fascine peuvent être atténués voire ôtés lors des travaux de labour, de semis ou au godet en cas de non travail du sol.

Arrière 30.1 : Implantation de la fascine

Arrière 30.2 : Reprise de la fascine

Arrière 30.3 : Couverture

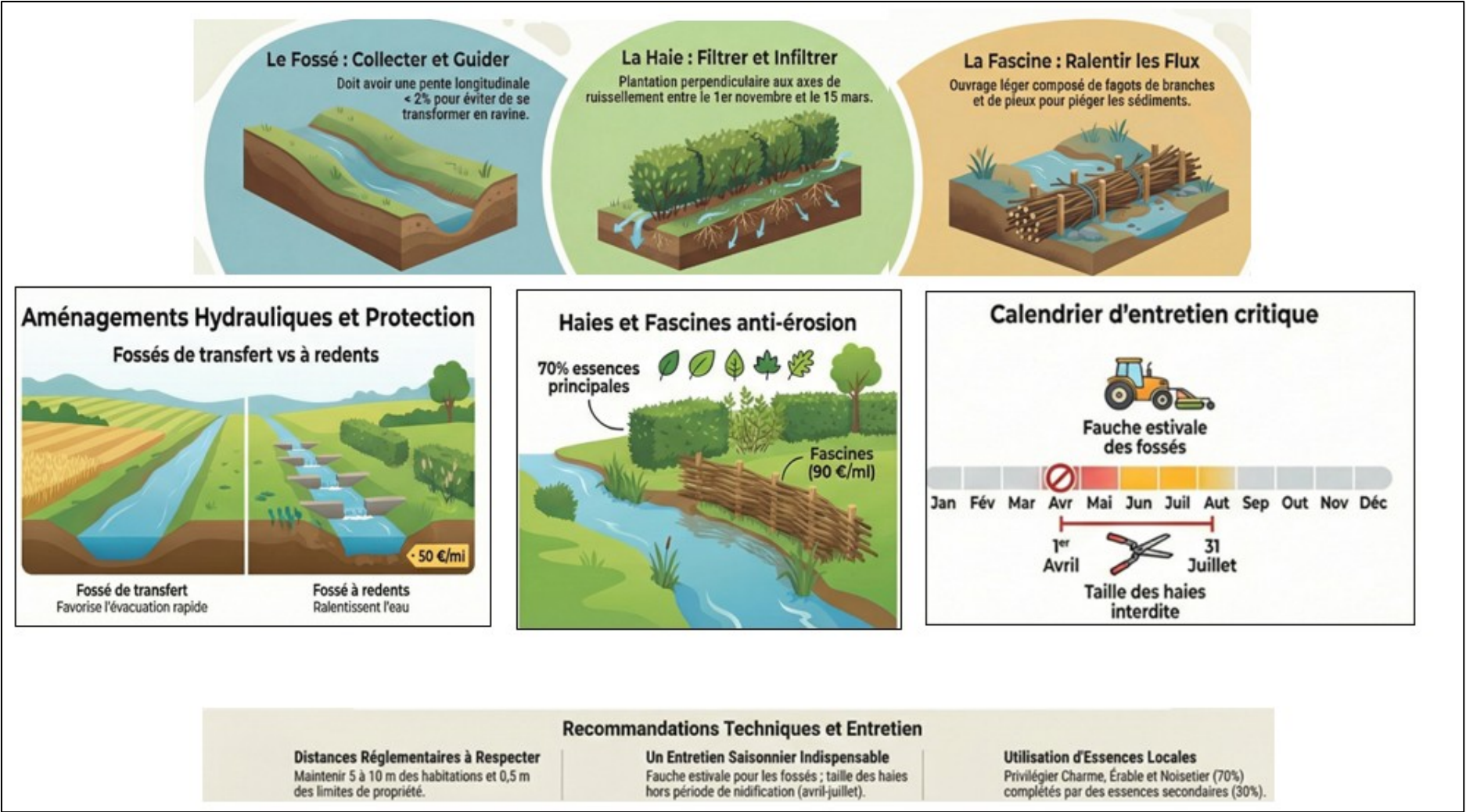
Arrière 30.4 : Formation de fagots

Arrière 30.5 : Fascine existante

Arrière 30.6 : Entretien

2.5. Synthèse des Paramètres de Stabilité et de Maintenance

Type d'Ouvrage	Variante ou Catégorie	Dimensions Principales	Pentes et Inclinaisons	Structure et Matériaux	Implantation et Espacement
Fossé	Fossé de transfert (simple)	Largeur au fond > 0,5 m; Largeur totale > 3,5 m; Profondeur > 0,5 m; Bande enherbée amont de 3 m	Latérales 2/1 (ou 3/1); Longitudinale max 2 %	Terre de limons, enherbement	Non spécifié
Fossé	Fossé à redents	Longueur casiers > 5 m; Largeur au fond 0,8 m; Largeur redents 1 m; Profondeur > 0,5 m	Latérales 2/1	Sols à forte perméabilité, succession de casiers	Non spécifié
Haie	Lutte contre les ruissellements concentrés	Paillage largeur 1 m	Non spécifié	Arbustes, paillage (bâche ou biodégradable)	2 rangs en quinconce; 0,50 m entre les plants et entre les rangs
Haie	Maintien de talus	Paillage largeur 1 m	Non spécifié	Mélange arbustes et arbres de haut jet, paillage	1 seul rang; 1 m entre chaque plant
Haie	Lutte contre le ruissellement diffus	Non spécifié	Non spécifié	70 % espèces locales (charme, érable), 30 % espèces secondaires (aubépine, cornouiller)	Souvent sur 2 rangs (variable selon vocation)
Fascine	Ralentissement d'écoulement / Protection talus	Tranchée; Pieux 1,50 m (90 cm hors sol); Fagots (long. 3 m, diam. 40 cm)	Non spécifié	Pieux de saule, fagots de branches (premier enterré aux 3/4)	Deux rangées de pieux en quinconce; Espacement 50 cm minimum; Enfoncement 60 cm



3. Bordereau des prix unitaires :

Type de travaux	Destination	Prix	Unité	Carastéristiques
Création Voirie catégorie 1 (T1) (Desserte principale)	- Débouche sur axe principal type Route Départementale ou Voie Commnale - Utilité tous les 1,5km maxi - Transports routiers - Supporte des charges lourdes)	250 €	ml	- Décaissement sur une hauteur variable selon la nature du sol (terrassements sur environ 0,25 à 0,40 m approximativement) - Compactage du fond, recouvert d'un géotextile anti contaminant pour recevoir une couche de matériaux traités sur 40 à 45 cm d'épaisseur (35 cm tout venant + 20 cm de GNT) à régler par rapport à la hauteur des parcelles riveraines - Assise de 4m50 de large - Bande de roulement d'une largeur de 4m revêtue d'un enduit bicouche ou d'un enrobé d'environ 6cm
Création Voirie catégorie 2 (T2) (Desserte secondaire)	- Destinée à densifier la desserte principale ; c'est sur ce réseau que l'itinéraire de circuit agricole va s'effectuer en plaine. Elle peut éventuellement rejoindre un axe de fréquentation « public ». - Principalement vouée à la desserte purement agricole	110 €	ml	- Décaissement sur une hauteur variable selon la nature du sol (terrassements sur environ 0,25 à 0,40 m approximativement) - Compactage du fond, recouvert d'un géotextile anti contaminant pour recevoir une couche de matériaux traités sur 40 à 45 cm d'épaisseur (35 cm tout venant + 20 cm de GNT) à régler par rapport à la hauteur des parcelles riveraines
	Sur parties enduites ou enrobés :	+140 €	ml	- enduits bicouche ou enrobés sur jonctions avec axes principaux sur 50ml, sur zones de virage et sur zones situées en fond de vallée
Création Voirie catégorie 3 (T3) Desserte individuelle	- Destinée à desservir un ou plusieurs îlots, pouvant se terminer en impasse (largeur inférieure à 4 m)	60 €	ml	- Structure constituée de craie brute ou de matériaux récupérés lors de démontages de chemins - Compactage en fonction de l'importance des parcelles qu'ils desservent.
Création Voirie de catégorie 3 bis (T3bis) Desserte individuelle	- Destinée à desservir un ou plusieurs îlots, pouvant se terminer en impasse (largeur inférieure à 4 m) - Chemin piéton	6 €	ml	- Chemin de terre - Nivellement et maintien en herbe en fonction de l'importance des parcelles qu'ils desservent.
Renforcement voirie	Calqué selon la fonction (T1 ou T2) < Passage d'une catégorie T2 en T1 < Passage d'une catégorie T3 ou T3bis en T2	Voir Catégorie 1 et 2		- Remise à niveau, fondations rechargées puis revêtues dans les mêmes conditions qu'une voirie créée
Réfection de voirie (défaut d'entretien)	Réparation d'une voirie de catégorie T1	80 €	ml	Réfection de l'enrobé

	Réparation d'une voirie de catégorie T2	40 €	ml	Recharge de la couche de matériaux
	Réparation d'une voirie de catégorie T3	15 €	ml	Recharge avec des matériaux réutilisés
	Réparation d'une voirie de catégorie 3bis	4 €	ml	Nivellement
Signalisation horizontale		85 €	unité	
Signalisation verticale		370 €	unité	
Création d'entrée de champ sur RD/ Chemin		700 €	ml	
Remblaiement d'entre de champ		350 €	ml	
fascine		90 €	ml	
haie		15 €	ml	2 lignes (4 plants au m ²)
		30 €	ml	2 lignes (2 plants au m ²)
arrachage de haie		8 €	ml	
élagage d'arbres / arbustes		8 €	ml	
bassin		20 €	m ³ stocké	
fossé à redans		50 €	ml	4m large section ouverte
fossé		15 €	ml	
création de noue	profondeur 50cm	35 €	ml	reprofilage +enherbement 10 m large
	profondeur 80cm	45 €	ml	reprofilage +enherbement 10 m large
création d'une bande enherbée		1 €	ml	nivellement et engazonnement
Déplacement de clôture		10 €	ml	
Suppression de voirie de catégorie 1 (S1)		110 €	ml	Décassement sur 40 cm à 50 cm - évacuation / mise en décharge de l'enrobé / réutilisation / remise en culture
Suppression de voirie de catégorie 2 (S2)		50 €	ml	Décassement sur 40 cm à 50 cm - évacuation / mise en décharge ou réutilisation / remise en culture
Suppression de voirie de catégorie 3 (S3)		40 €	ml	Décassement sur 30 cm - évacuation / mise en décharge ou réutilisation / remise en culture
Suppression de voirie de catégorie 3bis (S3)		5 €	ml	Décompactage sur 30 cm

4 Schéma de voiries.

N°_TC	NOM_COM	TypeTCVoie	TypeVoi e	Linéair e	Origine	Financeu r	MontantMa x	Conventio n	Concer t	Validatio n	PrixUni t	MontantH T
	Bourlon	Utilisation piste csne	4	748	CSNE		0	articles B1.1 et B1. 2			0	0
	Bourlon	Utilisation piste csne	4	323	CSNE		0	articles B1.1 et B1. 2			0	0
TCV_100 0	Sauchy-Cauchy	Création voirie T1	1	141	DESSERTE PRINCIPALE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	35250
TCV_100 1	Marquion	Création voirie T1	1	56	DESSERTE PRINCIPALE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	14000
TCV_100 2	Haynecourt	Création voirie T1	1	310	DESSERTE PRINCIPALE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	77500
TCV_100 3	Fressies	Création voirie T1	1	419	DESSERTE PRINCIPALE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	104750
TCV_100 4	Fressies	Création voirie T1	1	345	DESSERTE PRINCIPALE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	86250
TCV_110 0	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	598	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	149500
TCV_110 1	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	276	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	69000
TCV_110 2	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	58	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	14500
TCV_110 3	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	32	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	8000
TCV_110 4	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	45	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	11250
TCV_110 5	Sauchy-Cauchy	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	58	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	14500
TCV_110 6	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	795	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	198750
TCV_110 7	Bourlon	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	820	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	205000
TCV_110 8	Oisy-le-Verger	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	89	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	22250
TCV_110 9	Oisy-le-Verger	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	117	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	29250
TCV_111 0	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	49	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE			articles B1.1 et B1. 2			250	12250
TCV_111 2	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	45	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE			articles B1.1 et B1. 2			250	11250
TCV_111 1	Rumaucourt	Elargissement / renforcement exsitant voirie T1	1	45	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE			articles B1.1 et B1. 2			250	11250
TCV_120 0	Buissy	Réfection voirie T1	1	159	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	39750
TCV_120 1	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T1	1	227	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	56750
TCV_120 2	Épinoy	Réfection voirie T1	1	670	MISE NIVEAU PRINCIPALE DESSERTE		0	articles B1.1 et B1. 2			250	167500
TCV_210 0	Baralle	Création voirie T2	2	429	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2			110	47190
TCV_210 1	Rumaucourt	Création voirie T2	2	874	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2			110	96140
TCV_210 2	Marquion	Création voirie T2	2	56	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2			110	6160
TCV_210 3	Bourlon	Création voirie T2	2	1713	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2			110	188430

TCV_210 4	Bourlon	Création voirie T2	2	1200	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	132000
TCV_210 5	Bourlon	Création voirie T2	2	605	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	66550
TCV_210 6	Haynecourt	Création voirie T2	2	476	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	52360
TCV_210 7	Marquion	Création voirie T2	2	508	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	55880
TCV_210 8	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	1181	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	129910
TCV_210 9	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	191	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	21010
TCV_211 0	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	523	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	57530
TCV_211 1	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	1679	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	184690
TCV_211 2	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1493	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	164230
TCV_211 3	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	621	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	68310
TCV_211 4	Épinoy	Création voirie T2	2	208	DESSERTE SECONDAIRE	DESSERTE SECONDAIRE	0	articles B1.1 et B1. 2		110	22880
TCV_211 5	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	679	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	74690
TCV_211 6	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1030	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	113300
TCV_211 7	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	770	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	84700
TCV_211 8	Épinoy	Création voirie T2	2	1407	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	154770
TCV_211 9	Épinoy	Création voirie T2	2	843	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	92730
TCV_212 0	Fressies	Création voirie T2	2	711	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	78210
TCV_212 1	Fressies	Création voirie T2	2	138	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	15180
TCV_212 2	Abancourt	Création voirie T2	2	1095	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	120450
TCV_212 3	Abancourt	Création voirie T2	2	277	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	30470
TCV_212 4	Bourlon	Création voirie T2	2	748	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	82280
TCV_212 5	Bourlon	Création voirie T2	2	458	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	50380
TCV_212 6	Buissy	Création voirie T2	2	199	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	21890
TCV_212 7	Marquion	Création voirie T2	2	1071	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	117810
TCV_212 8	Marquion	Création voirie T2	2	817	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	89870
TCV_212 9	Buissy	Création voirie T2	2	702	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	77220
TCV_213 0	Bourlon	Création voirie T2	2	1496	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	164560
TCV_213 1	Bourlon	Création voirie T2	2	463	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	50930
TCV_213 2	Marquion	Création voirie T2	2	4360	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	479600

TCV_213 3	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1668	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	183480
TCV_213 4	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	2148	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	236280
TCV_213 6	Épinoy	Création voirie T2	2	1239	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	136290
TCV_213 7	Épinoy	Création voirie T2	2	2080	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	228800
TCV_213 8	Sancourt	Création voirie T2	2	175	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	19250
TCV_213 9	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	1473	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	162030
TCV_214 0	Bourlon	Création voirie T2	2	323	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	35530
TCV_214 1	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	302	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	33220
TCV_214 2	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	305	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	33550
TCV_214 3	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	525	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	57750
TCV_214 4	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	542	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	59620
TCV_214 5	Épinoy	Création voirie T2	2	104	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	11440
TCV_214 6	Baralle	Création voirie T2	2	460	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	50600
TCV_214 7	Baralle	Création voirie T2	2	84	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	9240
TCV_214 9	Sancourt	Création voirie T2	2	358	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	39380
TCV_215 0	Épinoy	Création voirie T2	2	327	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	35970
TCV_215 1	Abancourt	Création voirie T2	2	296	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	32560
TCV_215 2	Sauchy-Lestrée	Création voirie T2	2	564	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	62040
TCV_215 3	Bourlon	Création voirie T2	2	291	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	32010
TCV_215 4	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	129	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	14190
TCV_215 5	Épinoy	Création voirie T2	2	487	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	53570
TCV_213 5	Épinoy	Création voirie T2	2	2717	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	298870
TCV_213 6	Épinoy	Création voirie T2	2	7	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	770
TCV_213 7	Épinoy	Création voirie T2	2	32	DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		110	3520
TCV_215 6	Sains-lès-Marquion	Création voirie T2	2	478	DESSERTE SECONDAIRE			articles B1.1 et B1. 2		110	52580
TCV_215 9	Oisy-le-Verger	Création voirie T2	2	722	DESSERTE SECONDAIRE			articles B1.1 et B1. 2		110	79420
TCV_215 7	Épinoy	Création voirie T2	2	397	DESSERTE SECONDAIRE			articles B1.1 et B1. 2		110	43670
TCV_215 8	Bourlon	Création voirie T2	2	515	DESSERTE SECONDAIRE			articles B1.1 et B1. 2		110	56650
TCV_220 0	Bourlon	Réfection voirie T2	2	283	MISE NIVEAU DESSERTE SECONDAIRE		0	articles B1.1 et B1. 2		40	11320

TCV_220 2	Sauchy-Lestrée	Réfection voirie T2	2	625	MISE NIVEAU SECONDAIRE	DESSERTÉ	0	articles B1.1 et B1. 2	40	25000
TCV_220 4	Sauchy-Lestrée	Réfection voirie T2	2	168	MISE NIVEAU SECONDAIRE	DESSERTÉ	0	articles B1.1 et B1. 2	40	6720
TCV_220 5	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T2	2	50	MISE NIVEAU SECONDAIRE	DESSERTÉ	0	articles B1.1 et B1. 2	40	2000
TCV_220 6	Oisy-le-Verger	Réfection voirie T2	2	183	MISE NIVEAU SECONDAIRE	DESSERTÉ	0	articles B1.1 et B1. 2	40	7320
TCV_200 0	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 1	Buissy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 2	Sains-lès- Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 3	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 4	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	34	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	8500
TCV_200 5	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 6	Haynecourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 7	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_200 8	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	69	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	17250
TCV_200 9	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 0	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 1	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 2	Baralle	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 3	Rumaucourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 4	Bourlon	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 5	Sains-lès- Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 6	Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	70	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	17500
TCV_201 7	Haynecourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 8	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_201 9	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_202 0	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_202 1	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_202 2	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_202 3	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	12500
TCV_202 4	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	117	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2	250	29250

TCV_2025	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2		250	12500
TCV_2026	Oisy-le-Verger	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2		250	12500
TCV_2027	Sauchy-Lestrée	Création T2 avec revêtement T1	1	51	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2		250	12750
TCV_2029	Sancourt	Création T2 avec revêtement T1	1	50	REGLEMENT VOIRIE		0	articles B1.1 et B1. 2		250	12500
TCV_2031	Sains-lès-Marquion	Création T2 avec revêtement T1	1	63	REGLEMENT VOIRIE			articles B1.1 et B1. 2		250	15750
TCV_2030	Épinoy	Création T2 avec revêtement T1	1	51	REGLEMENT VOIRIE			articles B1.1 et B1. 2		250	12750
TCV_3000	Aubenchaul-au-Bac	Création voirie T3 bis	3	347	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		6	2082
TCV_3001	Oisy-le-Verger	Création voirie T3 bis	3	244	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		6	1464
TCV_3000	Aubenchaul-au-Bac	Création voirie T3	3	177	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	10620
TCV_3001	Épinoy	Création voirie T3	3	338	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	20280
TCV_3002	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	342	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	20520
TCV_3003	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	50	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	3000
TCV_3006	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	681	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	40860
TCV_3007	Oisy-le-Verger	Création voirie T3	3	321	DESSERTE INDIVIDUELLE		0	articles B1.1 et B1. 2		60	19260

5 Travaux Environnementaux

N°_TC	NOM_COM	TypeAmenag	Linéaire	Info	Financier	MontantMax	Convention	Validation	PrixUnit	MontantHT
TCE_500	Baralle	Plantation haie double - largeur 2m	909	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	28179
TCE_501	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	237	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	7347
TCE_502	Oisy-le-Verger	Plantation haie double - largeur 2m	144	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	4464
TCE_503	Buissy	Plantation haie double - largeur 2m	437	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	13547
TCE_504	Buissy	Plantation haie double - largeur 2m	227	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	7037
TCE_505	Buissy	Plantation haie double - largeur 2m	355	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	11005
TCE_506	Buissy	Plantation haie double - largeur 2m	196	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	6076
TCE_507	Baralle	Plantation haie double - largeur 2m	709	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	21979
TCE_508	Baralle	Plantation haie double - largeur 2m	521	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	16151
TCE_509	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 2m	854	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	26474
TCE_510	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 2m	91	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	2821
TCE_511	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 2m	199	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	6169
TCE_512	Baralle	Plantation haie double - largeur 2m	207	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	6417
TCE_513	Sains-lès-Marquion	Plantation haie double - largeur 2m	1593	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	49383
TCE_514	Sains-lès-Marquion	Plantation haie double - largeur 2m	1496	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	46376
TCE_515	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	213	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	6603
TCE_516	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	1368	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	42408
TCE_517	Sains-lès-Marquion	Plantation haie double - largeur 2m	332	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	10292
TCE_518	Marquion	Plantation haie double - largeur 2m	487	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	15097
TCE_519	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	84	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	2604
TCE_520	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	1233	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	38223
TCE_521	Raillencourt-Sainte-Olle	Plantation haie double - largeur 2m	420	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	13020
TCE_522	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	555	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	17205
TCE_523	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	210	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	6510
TCE_524	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	397	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	12307
TCE_525	Bourlon	Plantation haie double - largeur 2m	863	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	26753
TCE_526	Raillencourt-Sainte-Olle	Plantation haie double - largeur 2m	554	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	17174
TCE_527	Haynecourt	Plantation haie double - largeur 2m	847	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	26257
TCE_528	Haynecourt	Plantation haie double - largeur 2m	1109	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	34379
TCE_529	Haynecourt	Plantation haie double - largeur 2m	527	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	16337
TCE_530	Sauchy-Lestrée	Plantation haie double - largeur 2m	337	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	10447
TCE_531	Sauchy-Lestrée	Plantation haie double - largeur 2m	413	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	12803
TCE_532	Oisy-le-Verger	Plantation haie double - largeur 2m	896	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	27776
TCE_533	Oisy-le-Verger	Plantation haie double - largeur 2m	628	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	19468
TCE_534	Oisy-le-Verger	Plantation haie double - largeur 2m	202	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	6262
TCE_535	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	717	SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	22227
TCE_536	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	249	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	7719
TCE_537	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	883	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	27373
TCE_538	Aubencheul-au-Bac	Plantation haie double - largeur 2m	609	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	18879
TCE_539	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	678	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	21018
TCE_540	Haynecourt	Plantation haie double - largeur 2m	515	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	15965
TCE_541	Sauchy-Lestrée	Plantation haie double - largeur 2m	312	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	9672
TCE_542	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	209	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	6479
TCE_543	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	39	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	1209
TCE_544	Épinoy	Plantation haie double - largeur 2m	695	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		0	article 2 A.1		31	21545
TCE_545	Baralle	Plantation haie double - largeur 2m	44	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION		0	article 2 A.1		31	1364
TCE_546	Marquion	Plantation haie double - largeur 2m	798	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE			article 2 A.1		16	12768
TCE_549	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 2m	257	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE			article 2 A.1		16	4112

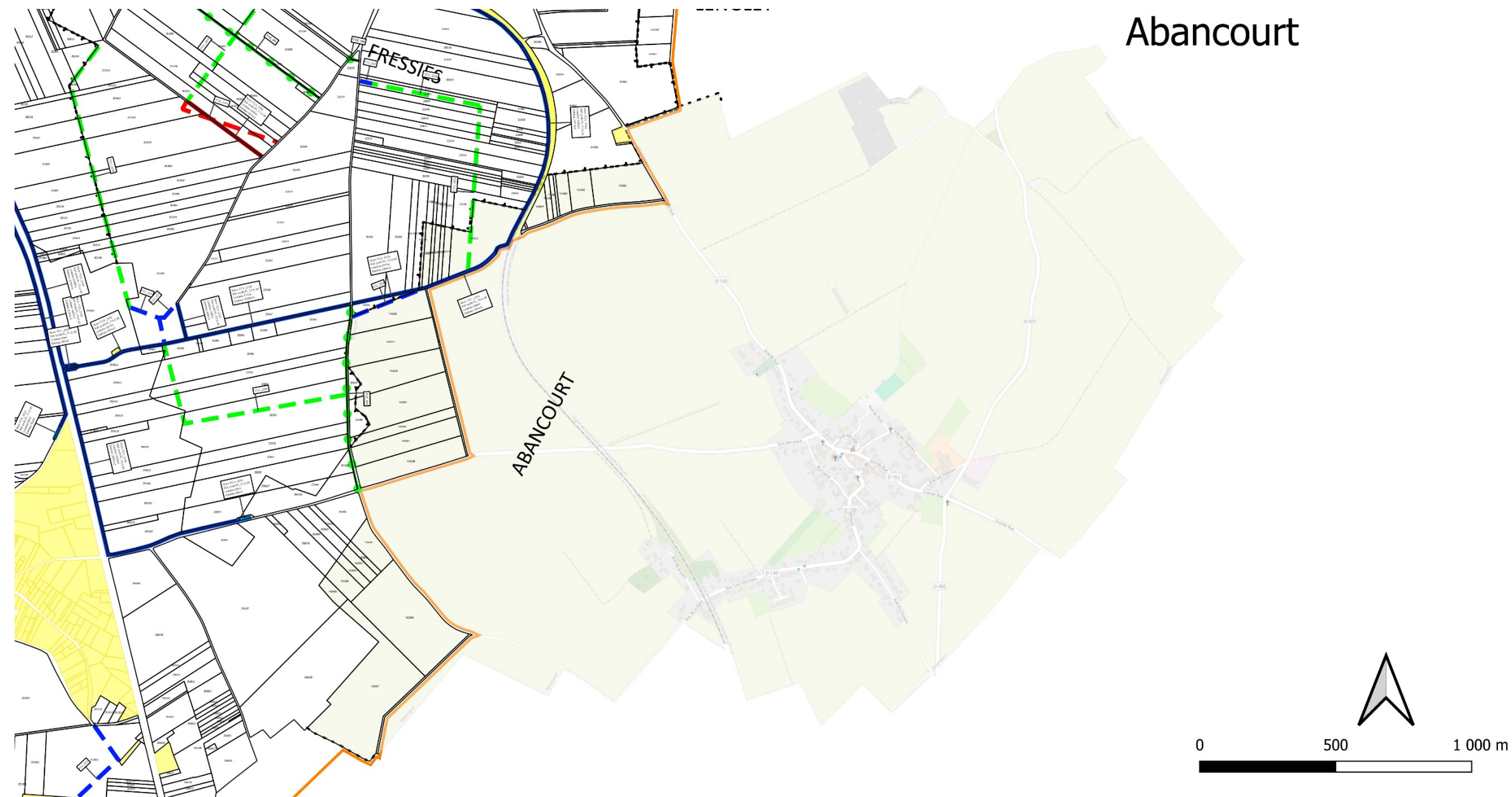
TCE_547	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 2m	277	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		article 2 A.1	16	4432
TCE_548	Raillencourt-Sainte-Olle	Plantation haie double - largeur 2m	132	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		article 2 A.1	16	2112
TCE_570	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	577	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	19041
TCE_571	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	651	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	21483
TCE_572	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	428	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	16698
TCE_573	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	439	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	14487
TCE_574	Sains-lès-Marquion	Plantation haie double - largeur 4m	594	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	19602
TCE_576	Rumaucourt	Plantation haie double - largeur 4m	367	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	16962
TCE_577	Sains-lès-Marquion	Plantation haie double - largeur 4m	601	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	17655
TCE_578	Bourlon	Plantation haie double - largeur 4m	417	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	13761
TCE_579	Bourlon	Plantation haie double - largeur 4m	434	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	14322
TCE_580	Bourlon	Plantation haie double - largeur 4m	833	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	27489
TCE_581	Fressies	Plantation haie double - largeur 4m	814	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	26862
TCE_582	Sauchy-Lestrée	Plantation haie double - largeur 4m	534	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	17622
TCE_583	Baralle	Plantation haie double - largeur 4m	510	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	16830
TCE_584	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	844	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	27852
TCE_585	Buissy	Plantation haie double - largeur 4m	89	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	2937
TCE_586	Baralle	Plantation haie double - largeur 4m	146	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	4818
TCE_587	Baralle	Plantation haie double - largeur 4m	140	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	33	4620
TCE_588	Bourlon	Plantation haie double - largeur 4m	679	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	21186
TCE_589	Fressies	Plantation haie double - largeur 4m	32	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	33	1056
TCE_590	Epinoy	Plantation haie double - largeur 4m	817	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE		article 2 A.1	33	26961
TCE_200	Oisy-le-Verger	Plantation haie simple - largeur 2m	291	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	16	4656
TCE_201	Bourlon	Plantation haie simple - largeur 2m	336	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	5376
TCE_202	Palluel	Plantation haie simple - largeur 2m	177	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	2832
TCE_203	Marquion	Plantation haie simple - largeur 2m	371	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	16	5936
TCE_204	Bourlon	Plantation haie simple - largeur 2m	282	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	4512
TCE_205	Bourlon	Plantation haie simple - largeur 2m	152	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	2432
TCE_206	Palluel	Plantation haie simple - largeur 2m	741	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	11856
TCE_207	Aubenchaul-au-Bac	Plantation haie simple - largeur 2m	479	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	7664
TCE_208	Sauchy-Lestrée	Plantation haie simple - largeur 2m	340	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	16	5440
TCE_209	Oisy-le-Verger	Plantation haie simple - largeur 2m	117	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	16	1872
TCE_250	Baralle	Plantation haie simple - largeur 4m	1045	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	18	18810
TCE_251	Marquion	Plantation haie simple - largeur 4m	599	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	18	10782
TCE_252	Marquion	Plantation haie simple - largeur 4m	126	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	18	2268
TCE_390	Buissy	Création haie sur talus existant	173	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	15	2595
TCE_391	Buissy	Création haie sur talus existant	446	SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	15	6690
TCE_392	Oisy-le-Verger	Création haie sur talus existant	731	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	15	10965
TCE_393	Oisy-le-Verger	Création haie sur talus existant	328	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	15	4920
TCE_300	Buissy	Création de fascine	20	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	90	1800
TCE_301	Buissy	Création de fascine	20	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	90	1800
TCE_401	Buissy	Création fossé à redents	247	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	50	12350
TCE_402	Oisy-le-Verger	Création fossé à redents	960	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	50	48000
TCE_403	Oisy-le-Verger	Création fossé à redents	118	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	50	5900
TCE_430	Baralle	Création ou élargissement de fossé	350	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	15	5250
TCE_431	Bourlon	Création ou élargissement de fossé	745	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	15	11175
TCE_432	Bourlon	Création ou élargissement de fossé	324	AMENAGEMENT COMPENSATION AGGRANDISSEMENT PARCELLAIRE	0	article 2 A.1	15	4860
TCE_433	Buissy	Création ou élargissement de fossé	146	ACTUALISATION SCHEMA PROTECTION	0	article 2 A.1	15	2190
TCE_435	Rumaucourt	Création ou élargissement de fossé	598	ARRETE SURFACE IMPERMABLE	0	article 2 A.1	15	8970
TCE_436	Rumaucourt	Création ou élargissement de fossé	283	ARRETE SURFACE IMPERMABLE	0	article 2 A.1	15	4245
TCE_437	Bourlon	Création ou élargissement de fossé	185	ARRETE SURFACE IMPERMABLE	0	article 2 A.1	15	2775
TCE_438	Bourlon	Création ou élargissement de fossé	526	ARRETE SURFACE IMPERMABLE	0	article 2 A.1	15	7890

TCE_441	Sauchy-Cauchy	Création ou élargissement de fossé	907	ARRETE SURFACE IMPERMABLE	0	article 2 A.1	15	13605
TCE-442	Bourlon	Création ou élargissement de fossé	195	ARRETE SURFACE IMPERMABLE		article 2 A.1	15	2925

6. Travaux complémentaires.

N°_TC	NOM_COM	Linéaire	Financier	MontantMax	Convention	Concert	Validation	PrixUnit	MontantHT	TypeTCVoie	Origine
TCE_460	Épinoy	207		0	article 2 A.1			40	8280	Fossé à supprimer	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCE_281	Épinoy	215			article 2 A.1			8	1720	Haie supprimée	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCE_282	Oisy-le-Verger	130			CSNE			8	1040	Haie supprimée	COUPURE CSNE
TCE_283	Oisy-le-Verger	37			article 2 A.1			8	296	Haie supprimée	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1300	Rumaucourt	353		0	article 2 A.1			110	38830	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1301	Fressies	401		0	article 2 A.1			110	44110	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1302	Buissy	30		0	article 2 A.1			110	3300	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1303	Buissy	30		0	article 2 A.1			110	3300	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1304	Rumaucourt	303		0	article 2 A.1			110	33330	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1305	Bourlon	409		0	CSNE			110	44990	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1306	Bourlon	274		0	CSNE			110	30140	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1307	Bourlon	95		0	article 2 A.1			110	10450	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1308	Bourlon	445		0	CSNE			110	48950	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1310	Sauchy-Lestrée	331		0	CSNE			110	36410	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1311	Sauchy-Lestrée	184		0	CSNE			110	20240	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1312	Sauchy-Lestrée	106		0	CSNE			110	11660	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1313	Épinoy	447		0	CSNE			110	49170	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1314	Oisy-le-Verger	176		0	CSNE			110	19360	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1315	Oisy-le-Verger	57		0	CSNE			110	6270	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1316	Sauchy-Lestrée	519		0	CSNE			110	57090	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_1317	Marquion	534		0	article 2 A.1			110	58740	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1318	Épinoy	97		0	article 2 A.1			110	10670	Suppression voirie T1	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_1319	Oisy-le-Verger	247		0	CSNE			110	27170	Suppression voirie T1	COUPURE CSNE
TCV_2301	Épinoy	425		0	article 2 A.1			50	21250	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2302	Épinoy	321		0	article 2 A.1			50	16050	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2303	Oisy-le-Verger	515		0	article 2 A.1			50	25750	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2304	Buissy	337		0	article 2 A.1			50	16850	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2305	Bourlon	478		0	CSNE			50	23900	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2306	Bourlon	333		0	CSNE			50	16650	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2307	Haynecourt	492		0	article 2 A.1			50	24600	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2308	Sauchy-Lestrée	852		0	CSNE			50	42600	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2309	Sauchy-Lestrée	367		0	CSNE			50	18350	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2310	Fressies	207		0	article 2 A.1			50	10350	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2311	Fressies	85		0	article 2 A.1			50	4250	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2314	Épinoy	787		0	article 2 A.1			50	39350	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2315	Oisy-le-Verger	183		0	CSNE			50	9150	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2316	Oisy-le-Verger	239		0	CSNE			50	11950	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2317	Épinoy	373		0	article 2 A.1			50	18650	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2318	Sauchy-Lestrée	783		0	article 2 A.1			50	39150	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2319	Oisy-le-Verger	121		0	CSNE			50	6050	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2320	Épinoy	300		0	CSNE			50	15000	Chemin supprimé S2	COUPURE CSNE
TCV_2321	Fressies	46		0	article 2 A.1			50	2300	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2322	Épinoy	125			article 2 A.1			50	6250	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2327	Épinoy	225			article 2 A.1			50	11250	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2326	Aubenchoul-au-Bac	355			article 2 A.1			50	17750	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE

TCV_2325	Abancourt	262			article 2 A.1		50	13100	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2324	Épinoy	357			article 2 A.1		50	17850	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_2323	Marquion	129			article 2 A.1		50	6450	Chemin supprimé S2	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3200	Épinoy	339		0	article 2 A.1		40	13560	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3201	Épinoy	951		0	article 2 A.1		40	38040	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3202	Buissy	161		0	article 2 A.1		40	6440	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3203	Marquion	756		0	article 2 A.1		40	30240	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3204	Oisy-le-Verger	173		0	CSNE		40	6920	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3205	Oisy-le-Verger	472		0	CSNE		40	18880	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3206	Épinoy	906		0	article 2 A.1		40	36240	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3207	Fressies	698		0	article 2 A.1		40	27920	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3208	Buissy	248		0	article 2 A.1		40	9920	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3209	Buissy	240		0	article 2 A.1		40	9600	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3210	Buissy	356		0	article 2 A.1		40	14240	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3211	Baralle	157		0	article 2 A.1		40	6280	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3212	Bourlon	263		0	CSNE		40	10520	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3213	Bourlon	429		0	CSNE		40	17160	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3214	Bourlon	50		0	CSNE		40	2000	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3215	Bourlon	310		0	article 2 A.1		40	12400	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3216	Bourlon	105		0	CSNE		40	4200	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3217	Sauchy-Lestrée	476		0	CSNE		40	19040	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3218	Sauchy-Lestrée	273		0	CSNE		40	10920	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3221	Épinoy	357		0	article 2 A.1		40	14280	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3222	Oisy-le-Verger	565		0	CSNE		40	22600	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3223	Abancourt	605		0	article 2 A.1		40	24200	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3224	Oisy-le-Verger	155		0	CSNE		40	6200	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3225	Oisy-le-Verger	315		0	CSNE		40	12600	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3226	Sauchy-Lestrée	559		0	article 2 A.1		40	22360	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3227	Épinoy	551		0	article 2 A.1		40	22040	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3228	Fressies	405		0	article 2 A.1		40	16200	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3229	Oisy-le-Verger	274		0	CSNE		40	10960	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3230	Oisy-le-Verger	365		0	CSNE		40	14600	Chemin supprimé	COUPURE CSNE
TCV_3231	Épinoy	571			article 2 A.1		40	22840	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE
TCV_3232	Épinoy	1051			article 2 A.1		40	42040	Chemin supprimé	AMENAGEMENT PARCELLAIRE



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitifs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPIRE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

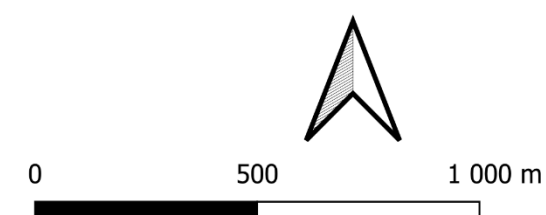
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Anneux



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25**
 - Annexes_hydrauliques
 - Berges_lagunees
 - Depots_definitifs
 - Emprise_definitive_secteur
 - fosse_retablissement_bvn
 - ports_interieurs_csne
 - Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

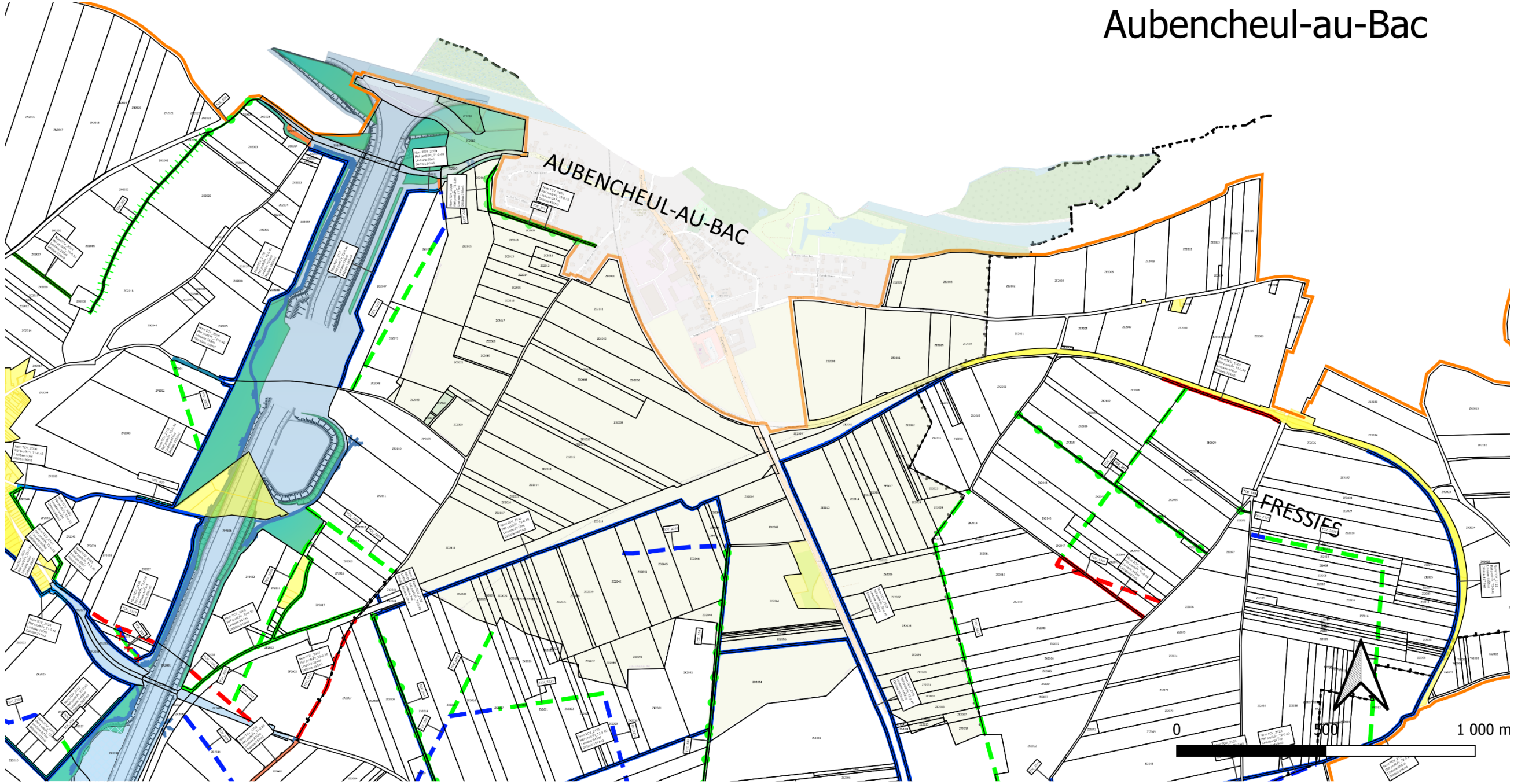
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Aubenchoul-au-Bac



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

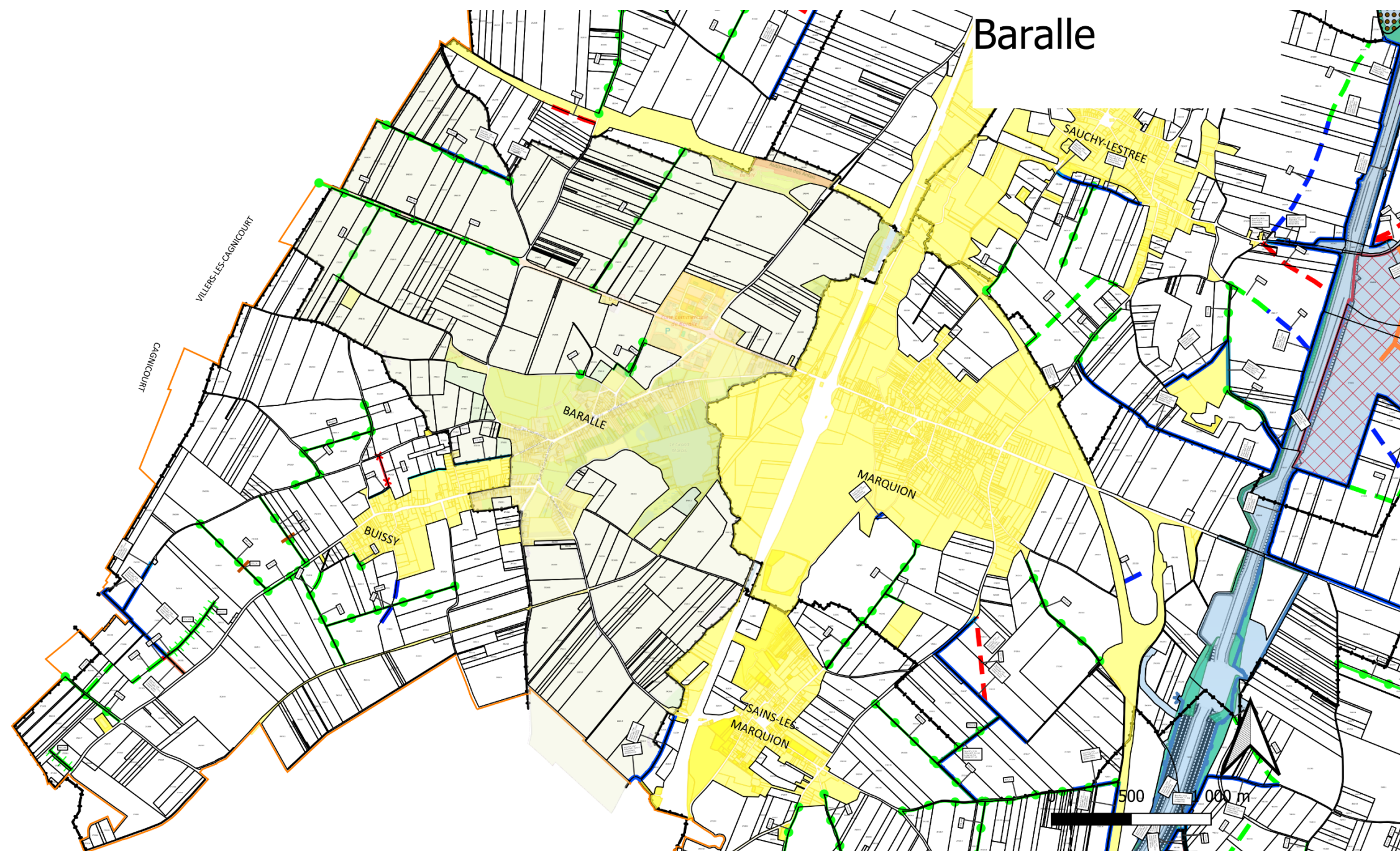
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitfs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

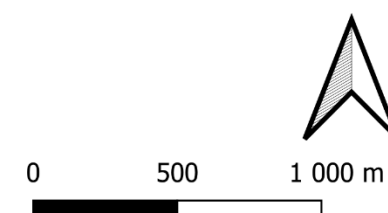
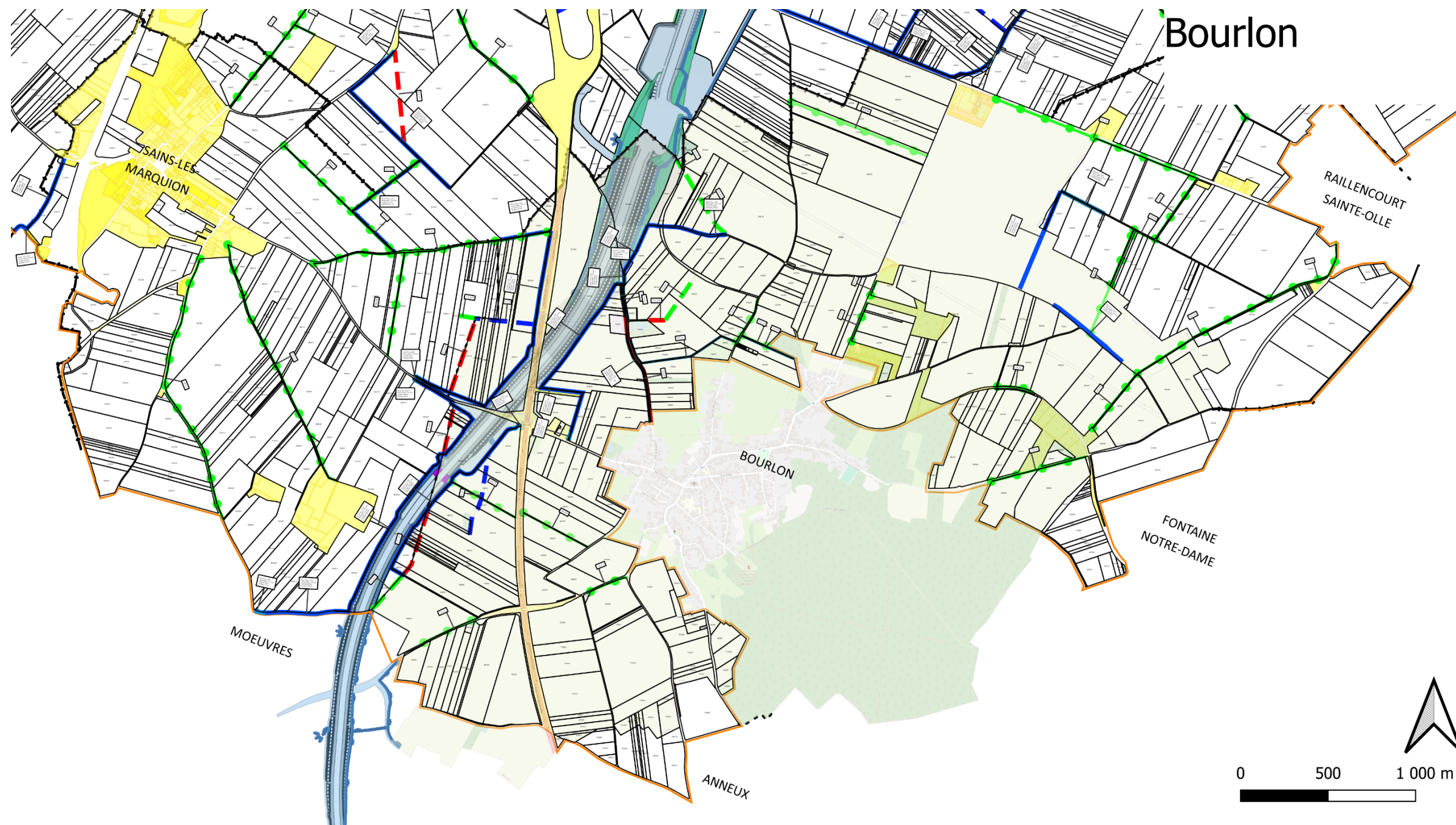
TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25**
 - Annexes_hydrauliques
 - Berges_lagunees
 - Depots_definitifs
 - Emprise_definitive_secteur
 - fosse_retablissement_bvn
 - ports_interieurs_csne
 - Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

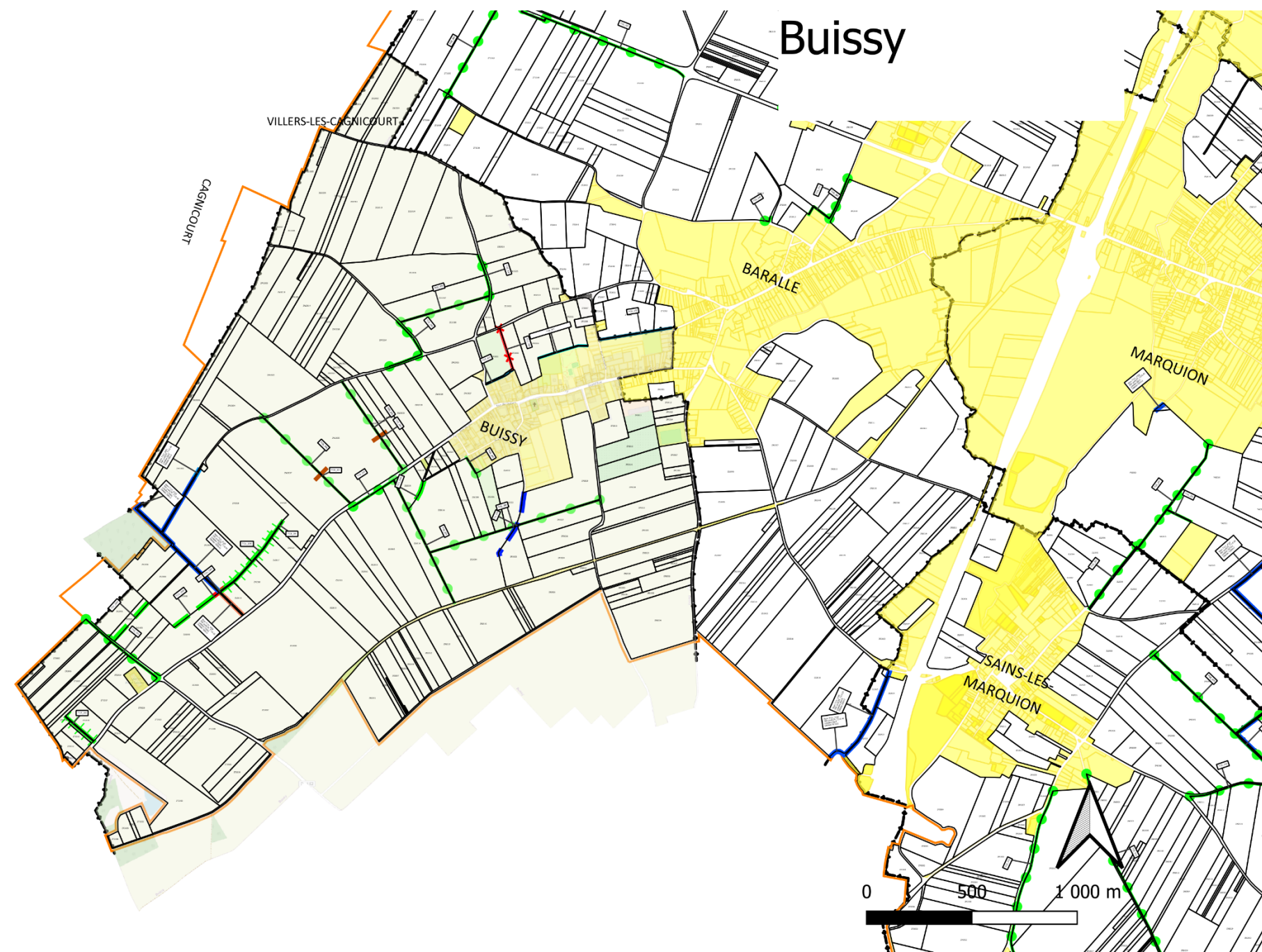
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitifs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

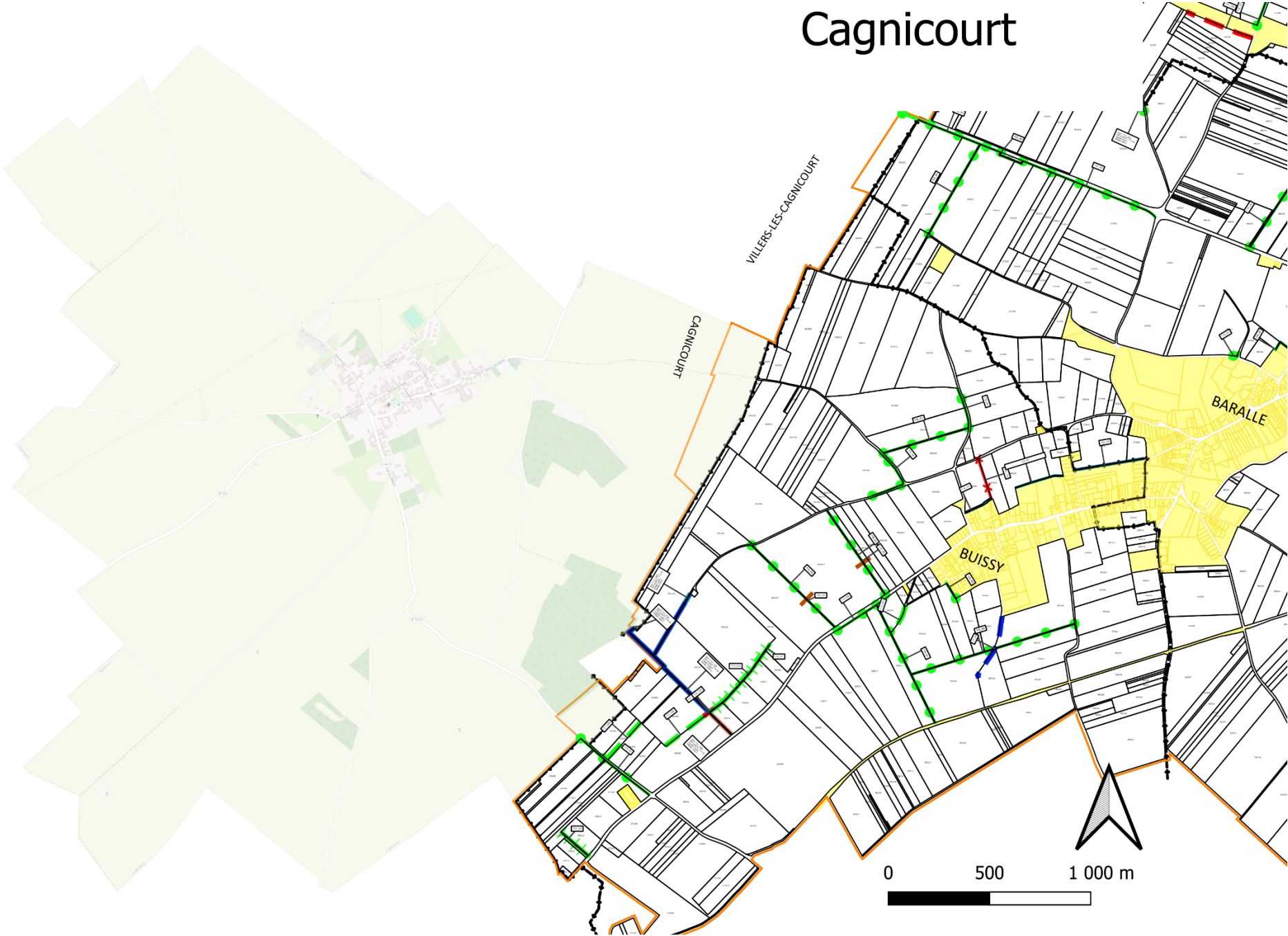
TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES

Cagnicourt



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
 - Annexes_hydrauliques
 - Berges_lagunees
 - Depots_definitfs
 - Emprise_definitive_secteur
 - fosse_retablissement_bvn
 - ports_interieurs_csne
 - Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

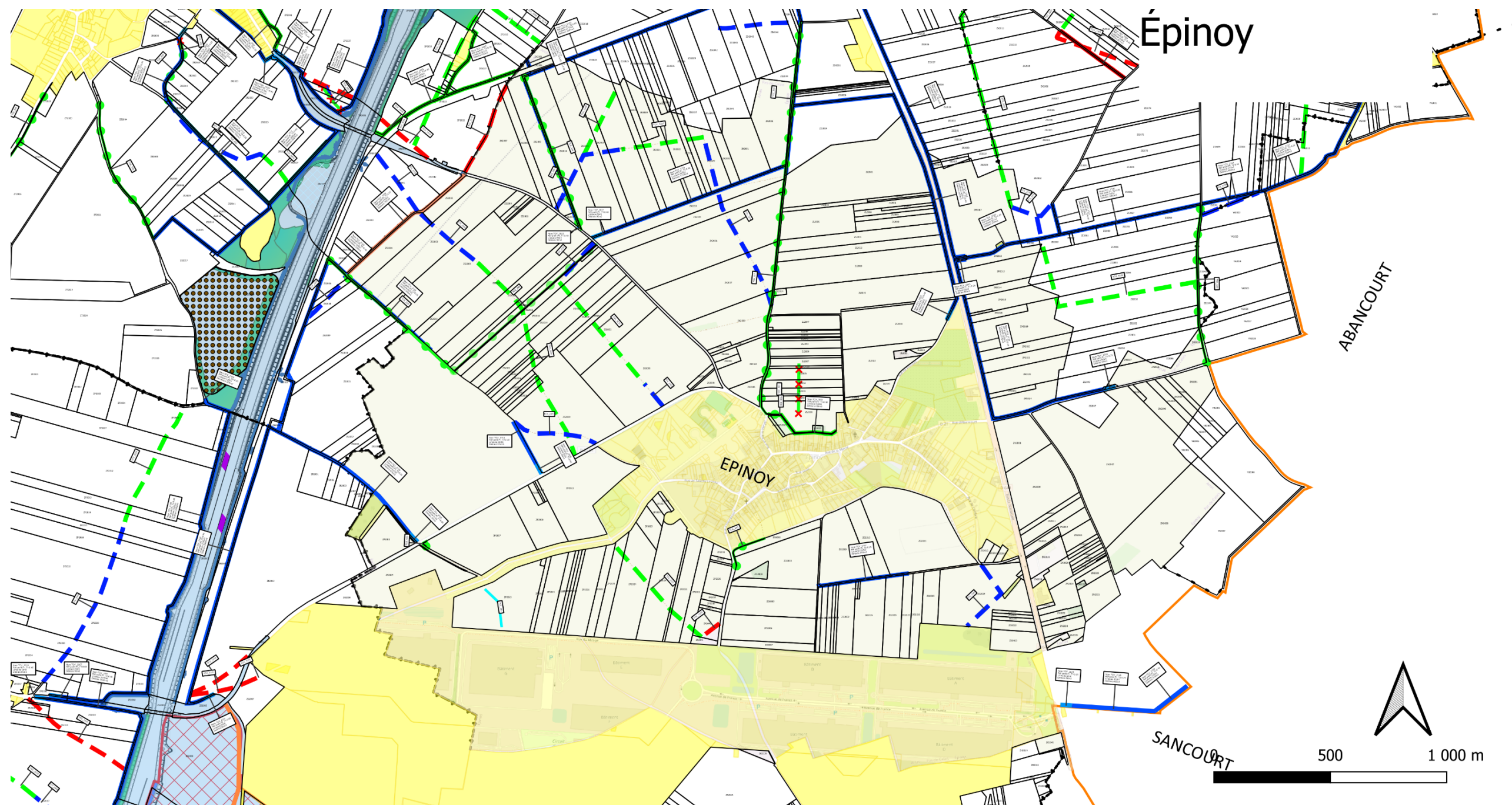
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPIRE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitifs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

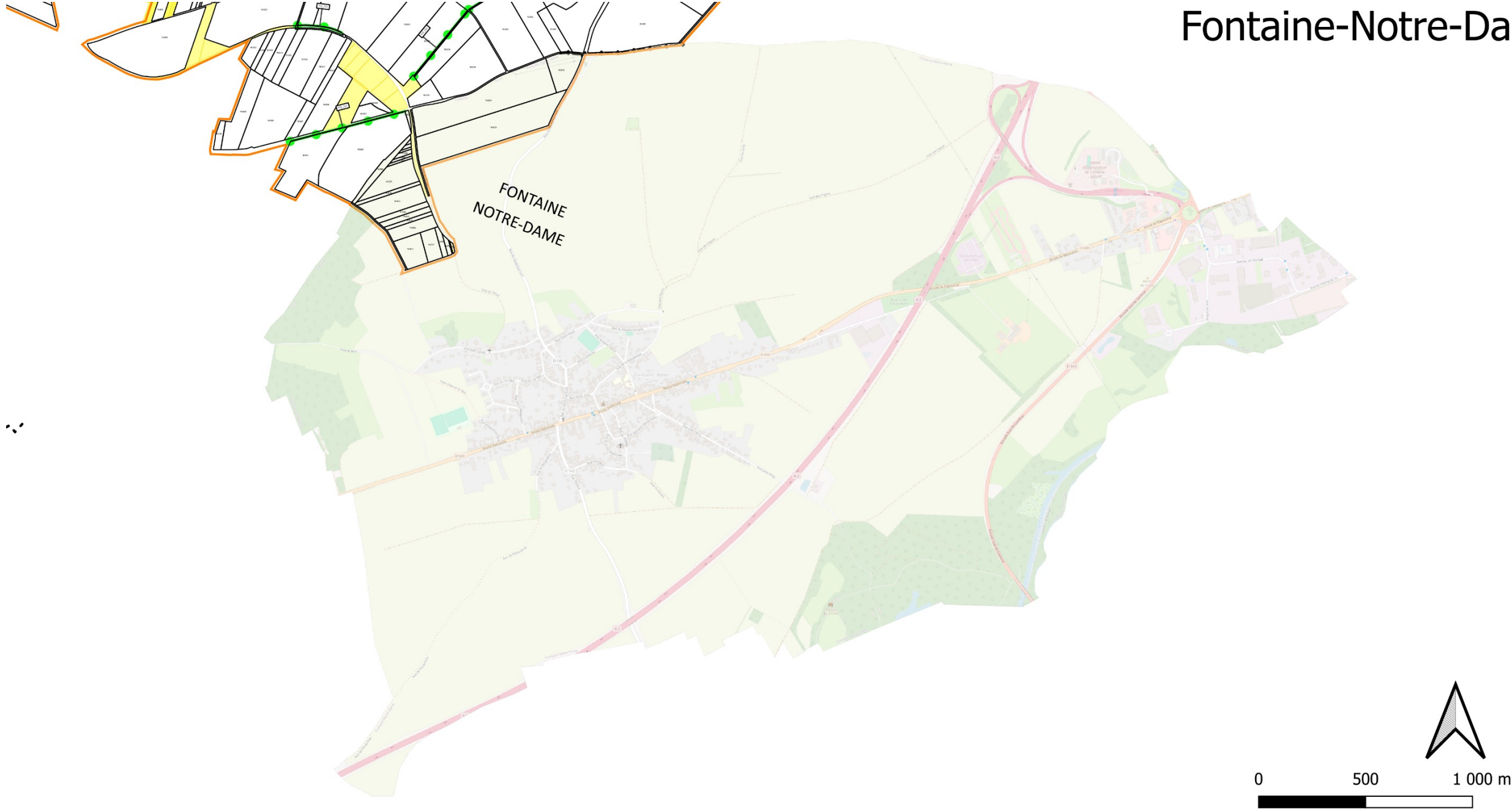
TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES

Fontaine-Notre-Dame



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitfs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

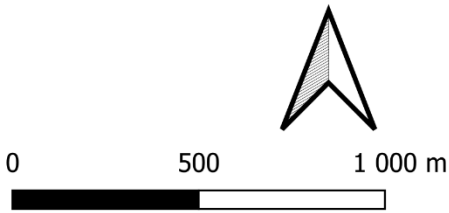
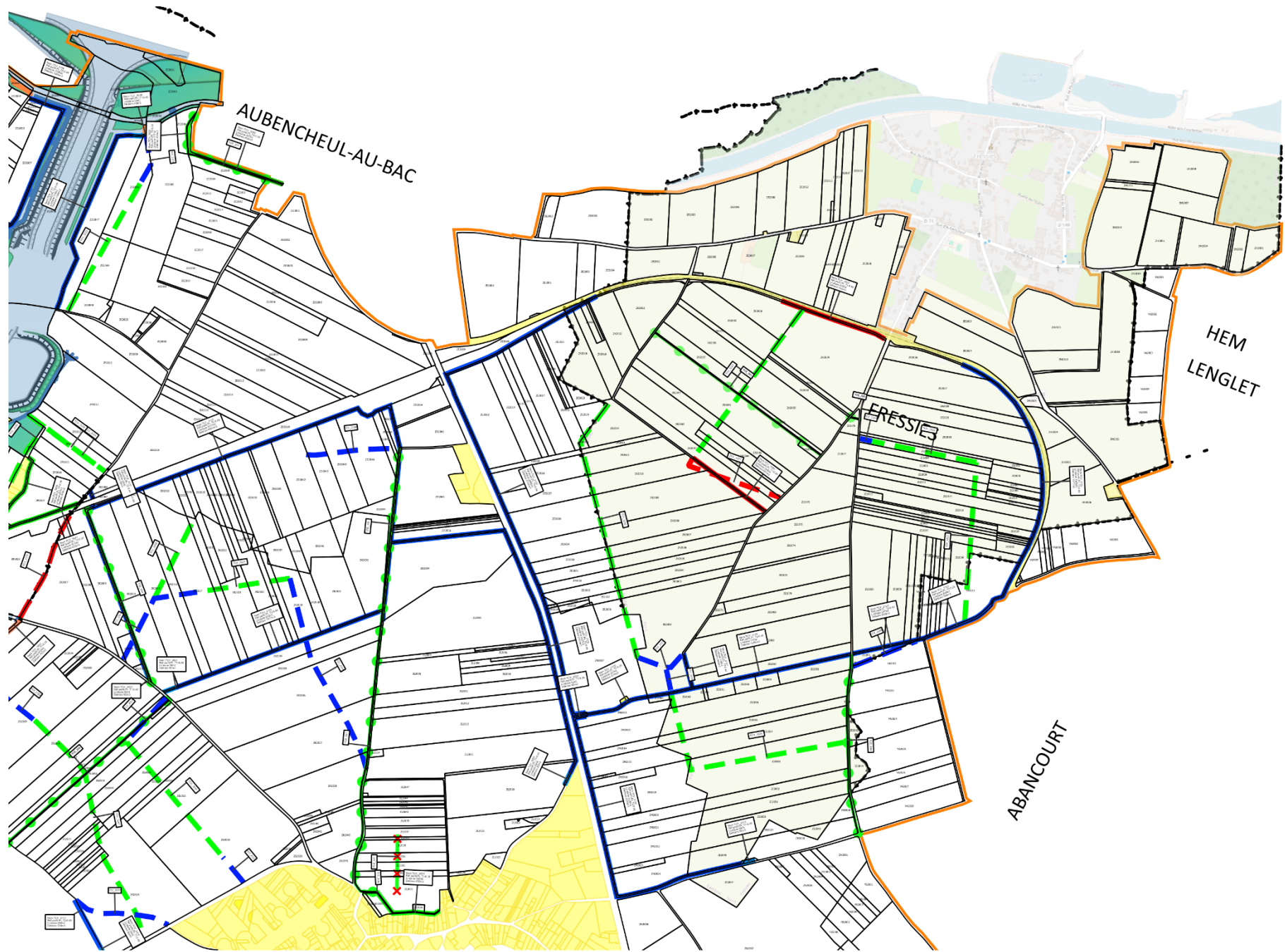
TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES

Fressies



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitifs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

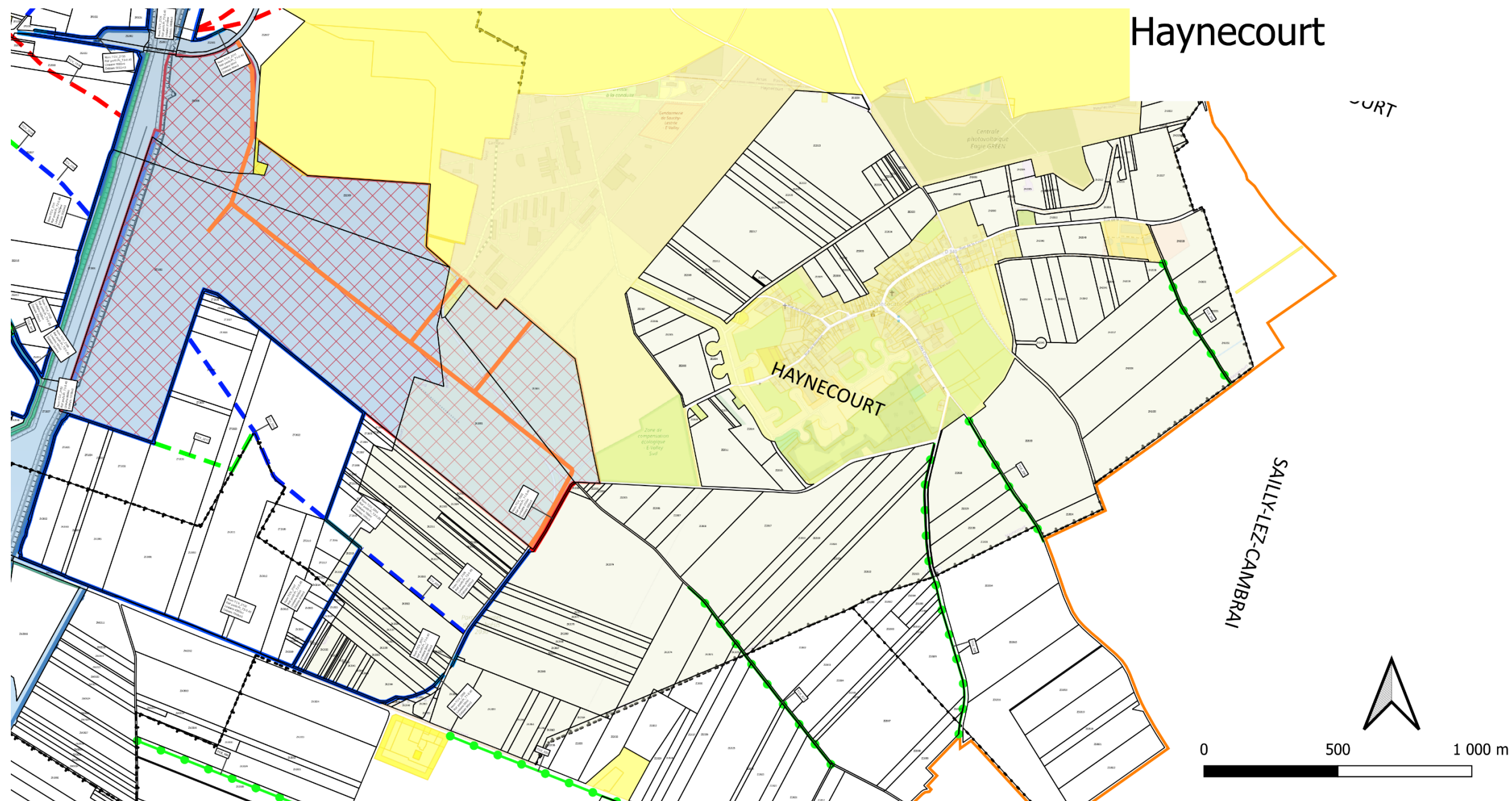
TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25**
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECNE [2]

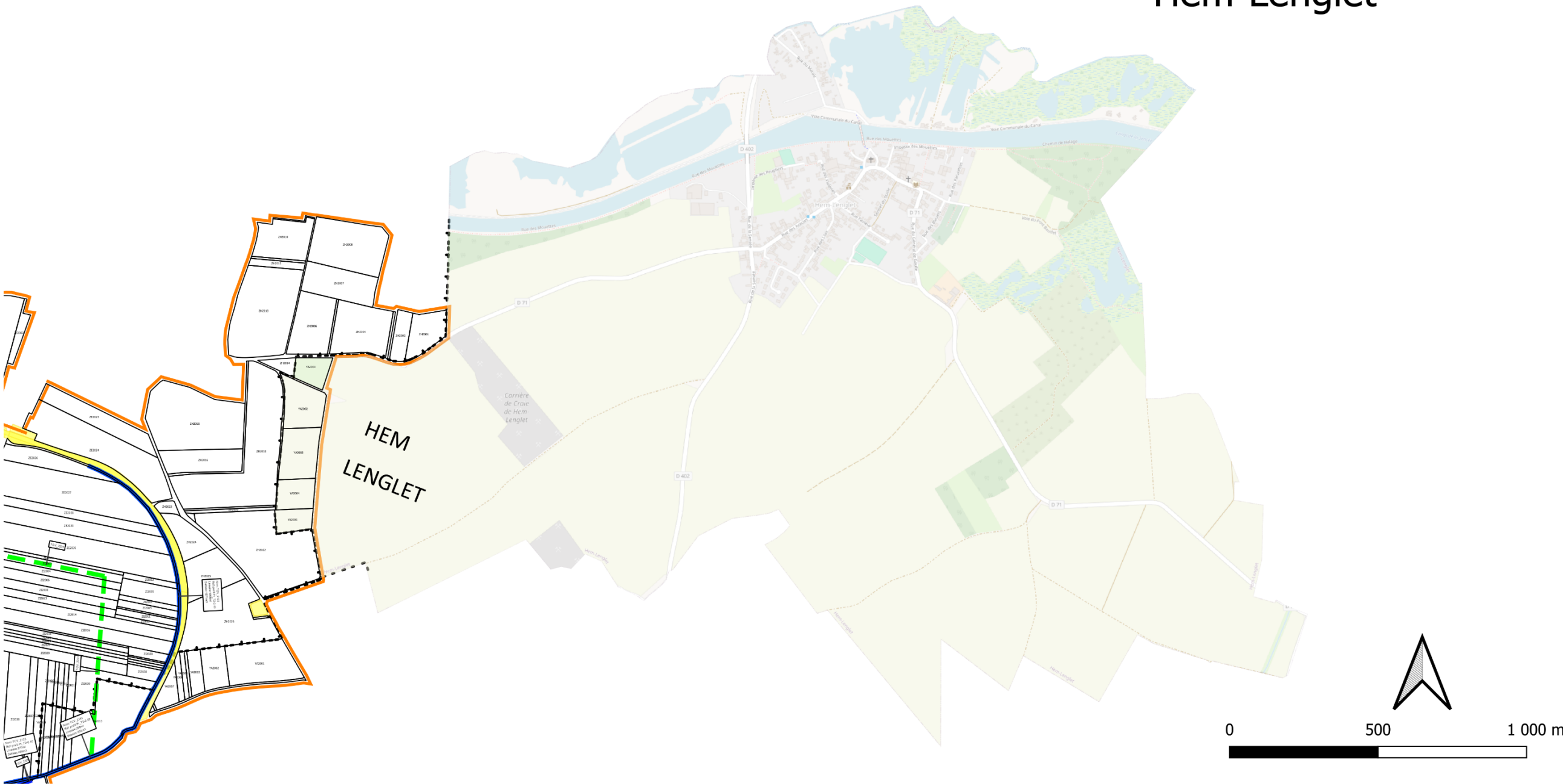
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Hem-Lenglet



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

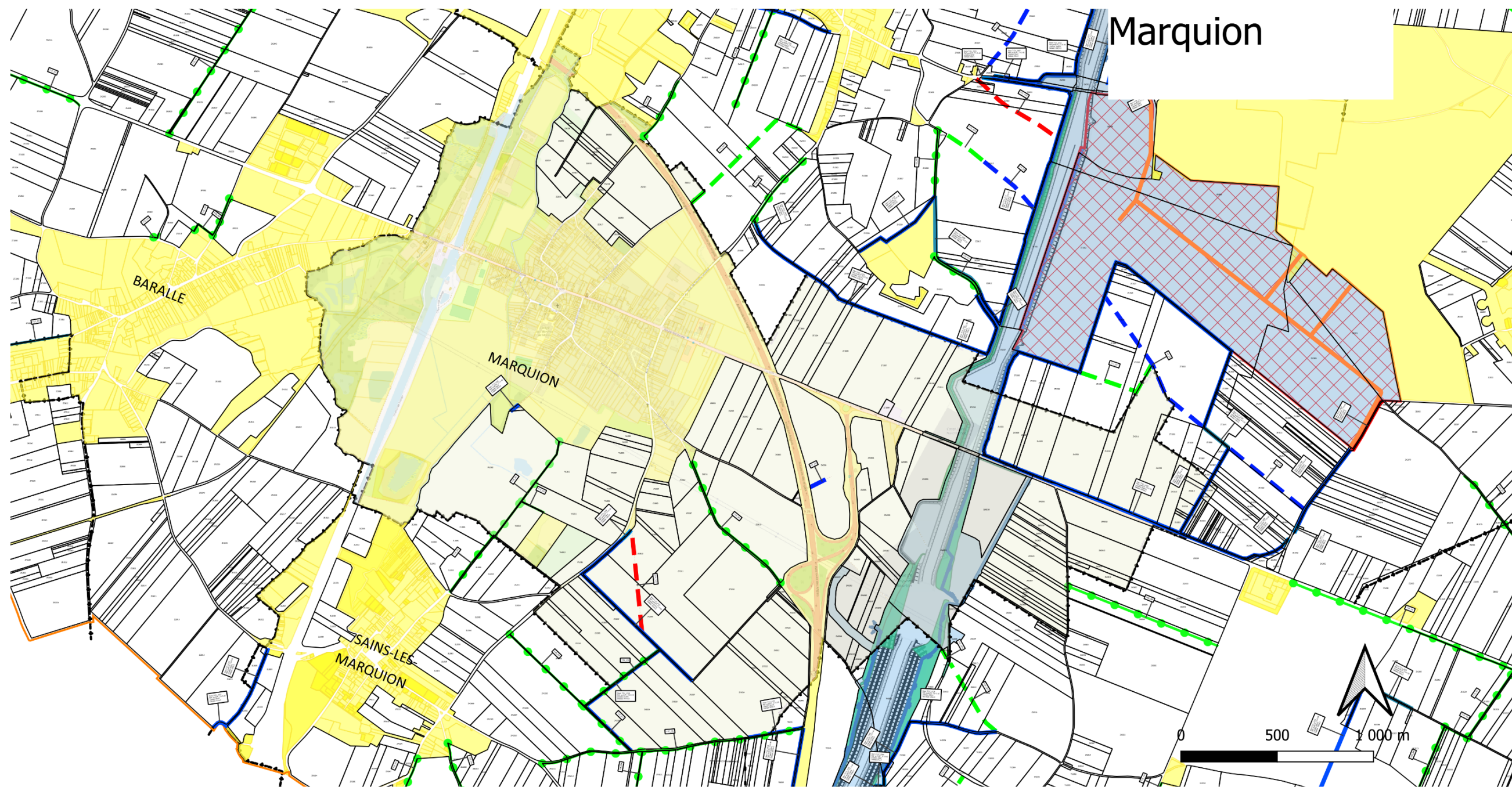
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitifs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPIRE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

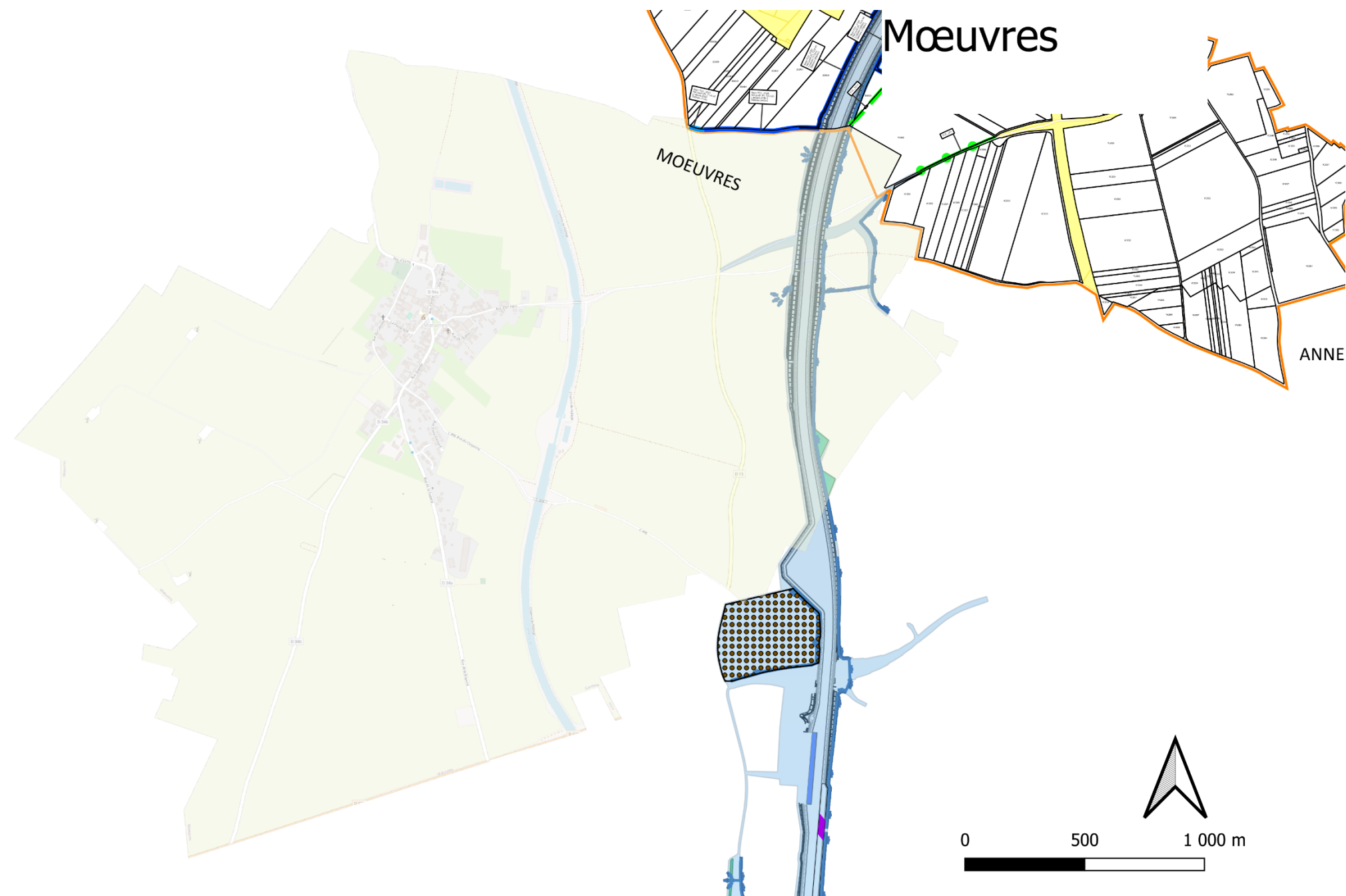
TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitfs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

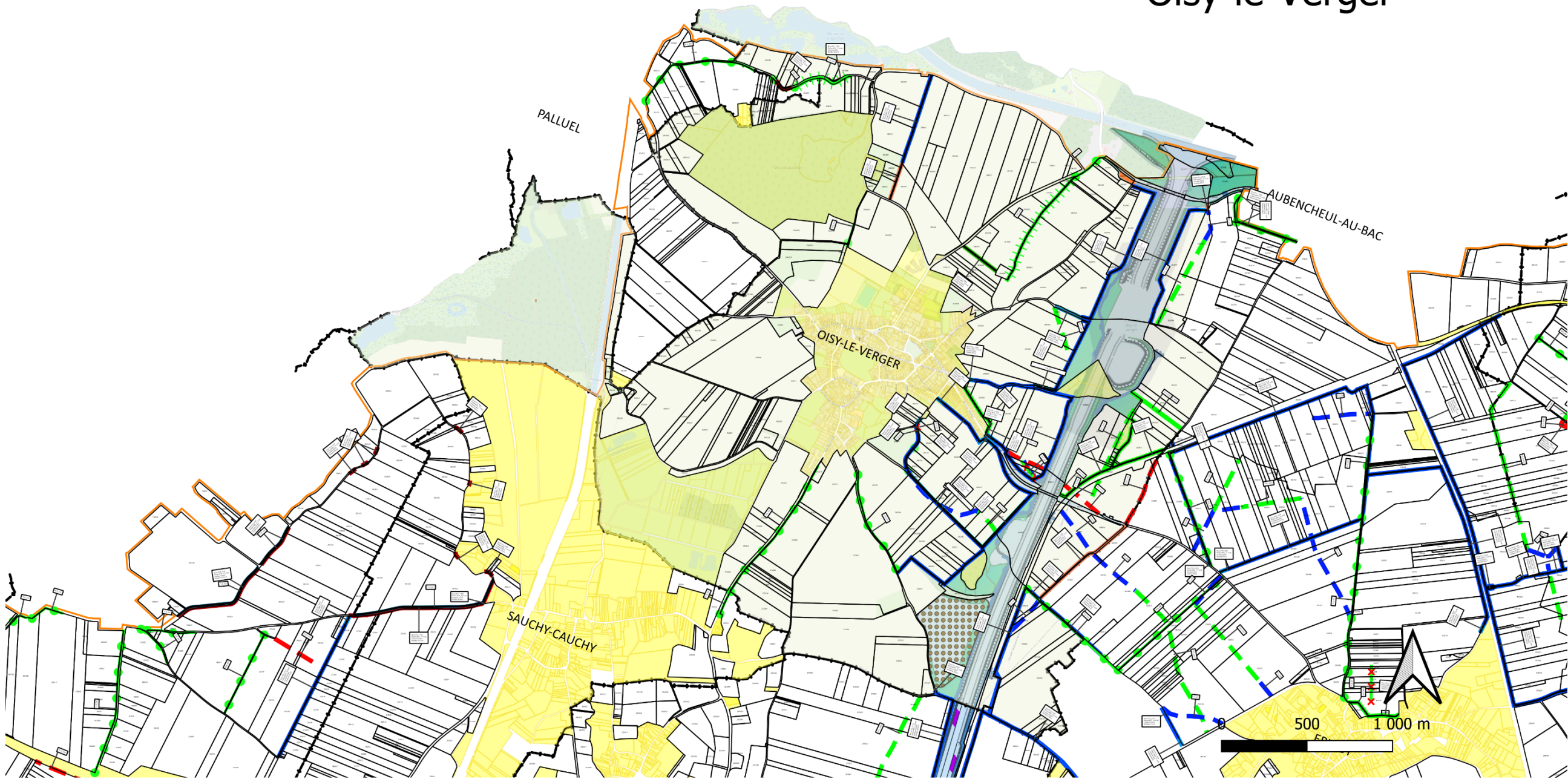
TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES

Oisy-le-Verger



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
 - Annexes_hydrauliques
 - Berges_lagunees
 - Depots_definitfs
 - Emprise_definitive_secteur
 - fosse_retablissement_bvn
 - ports_interieurs_csne
 - Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

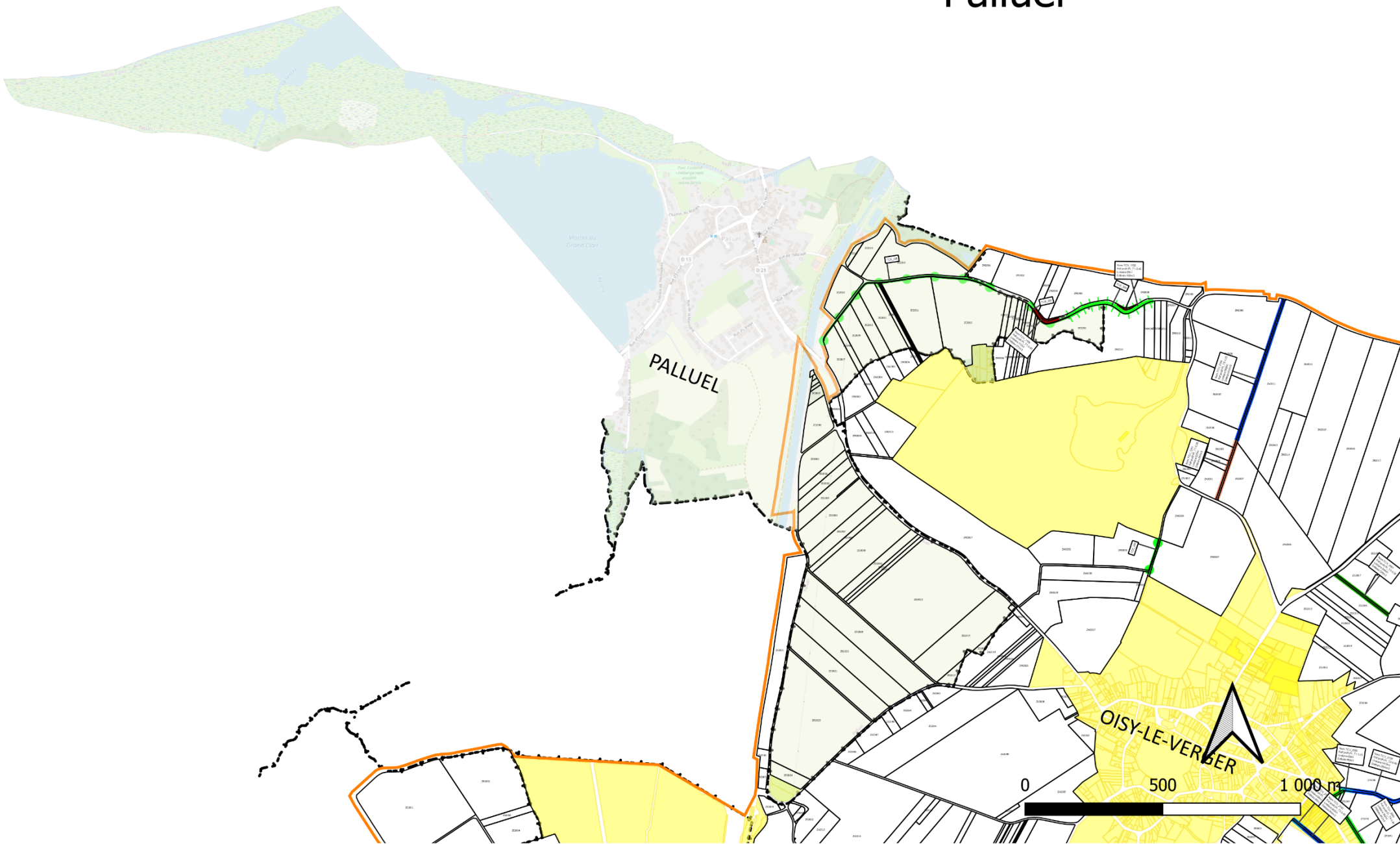
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Palluel



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

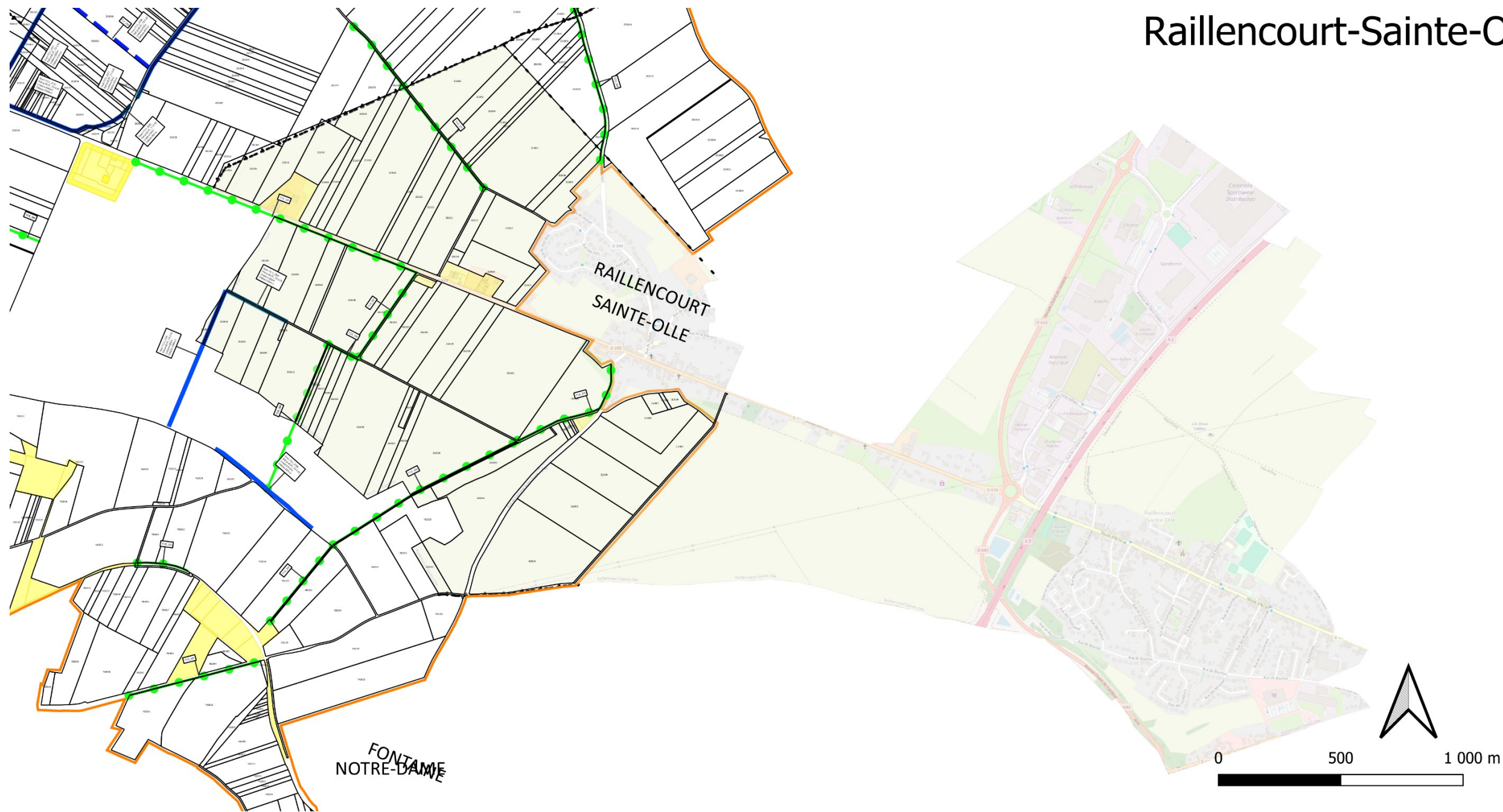
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Raillencourt-Sainte-Olle



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitifs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

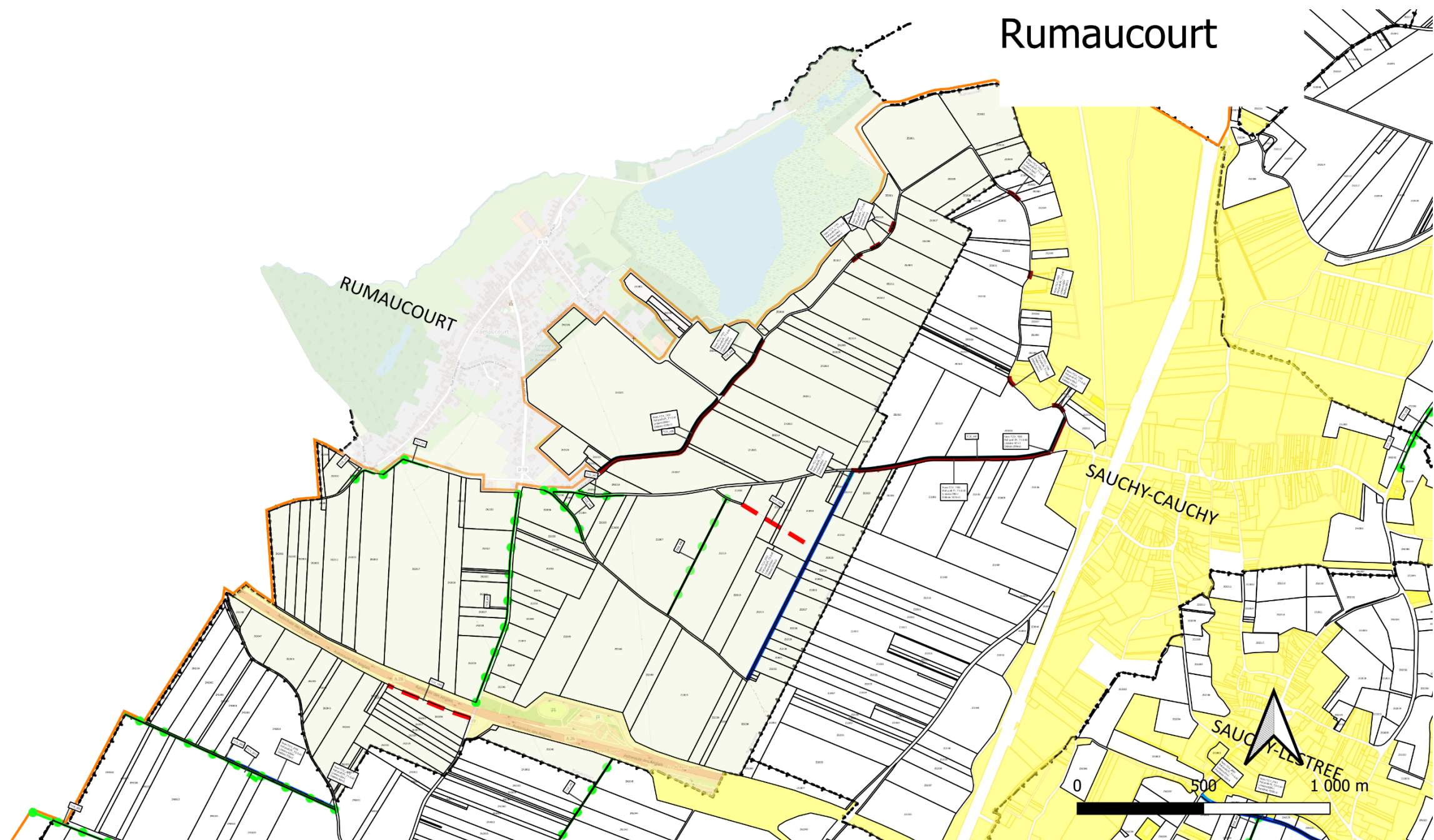
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25**
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitifs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

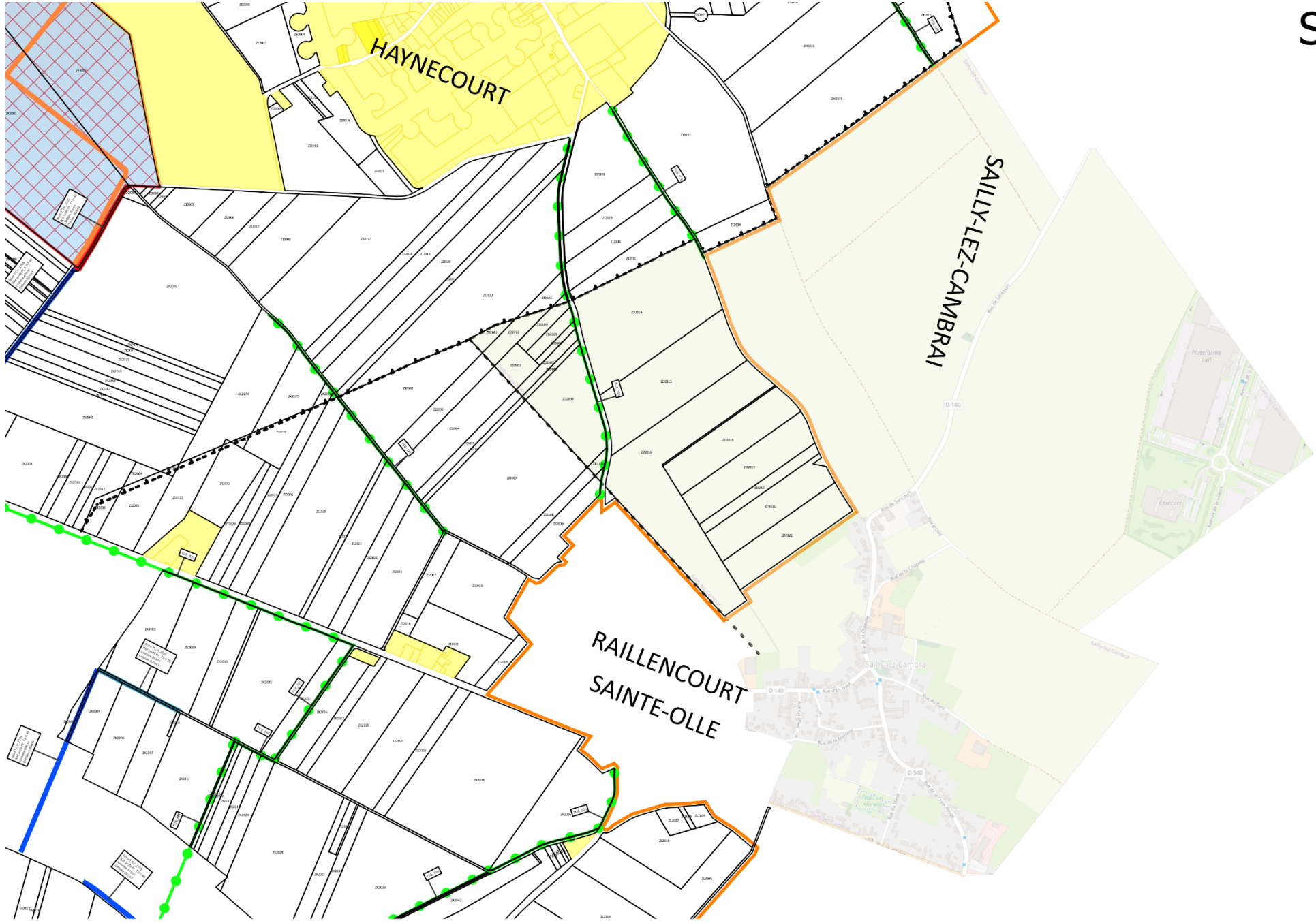
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Sailly-lez-Cambrai



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

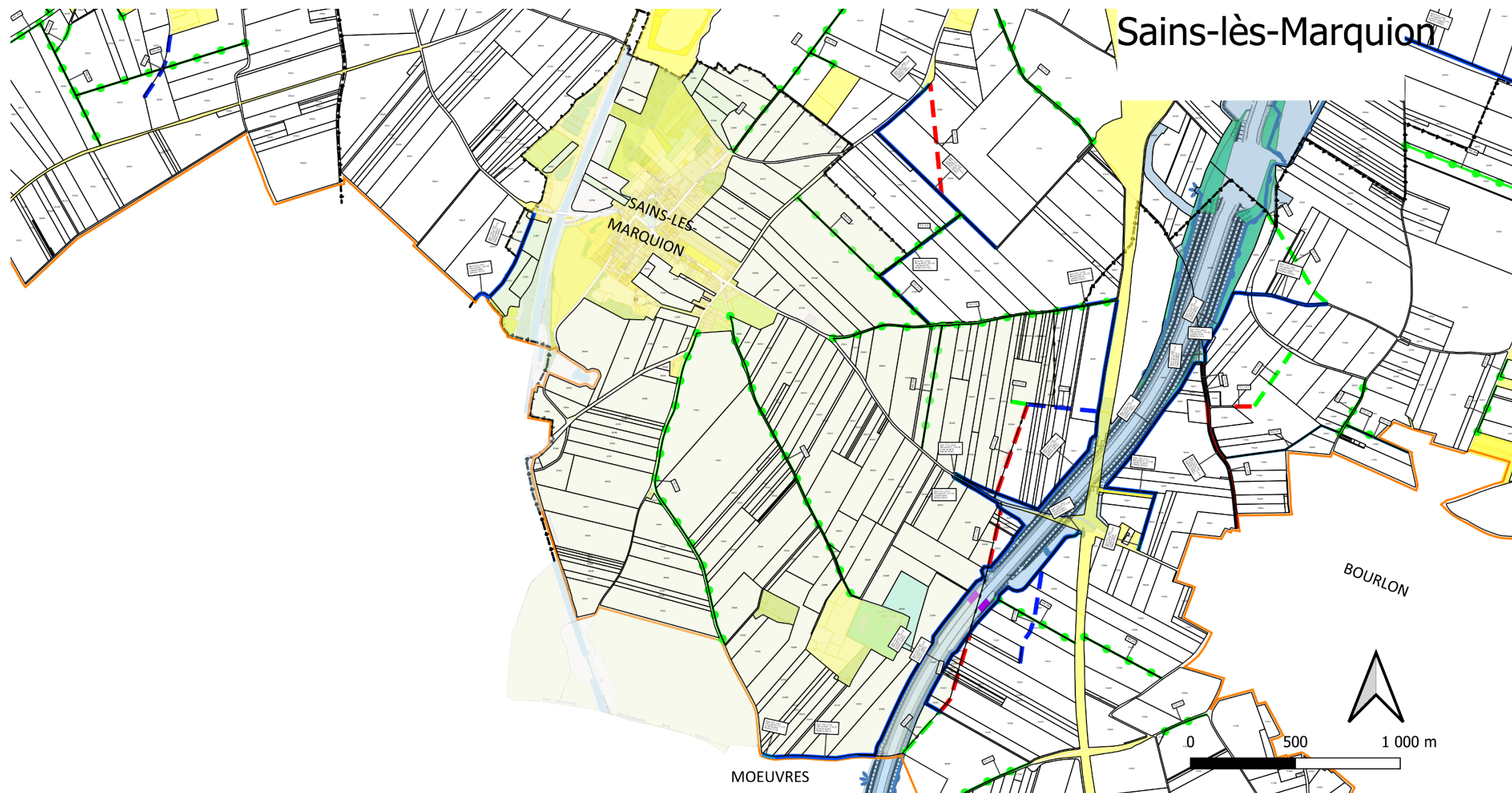
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

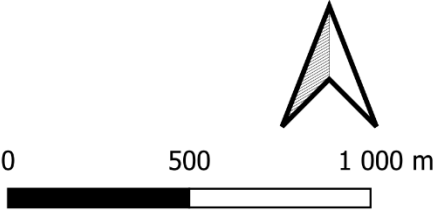
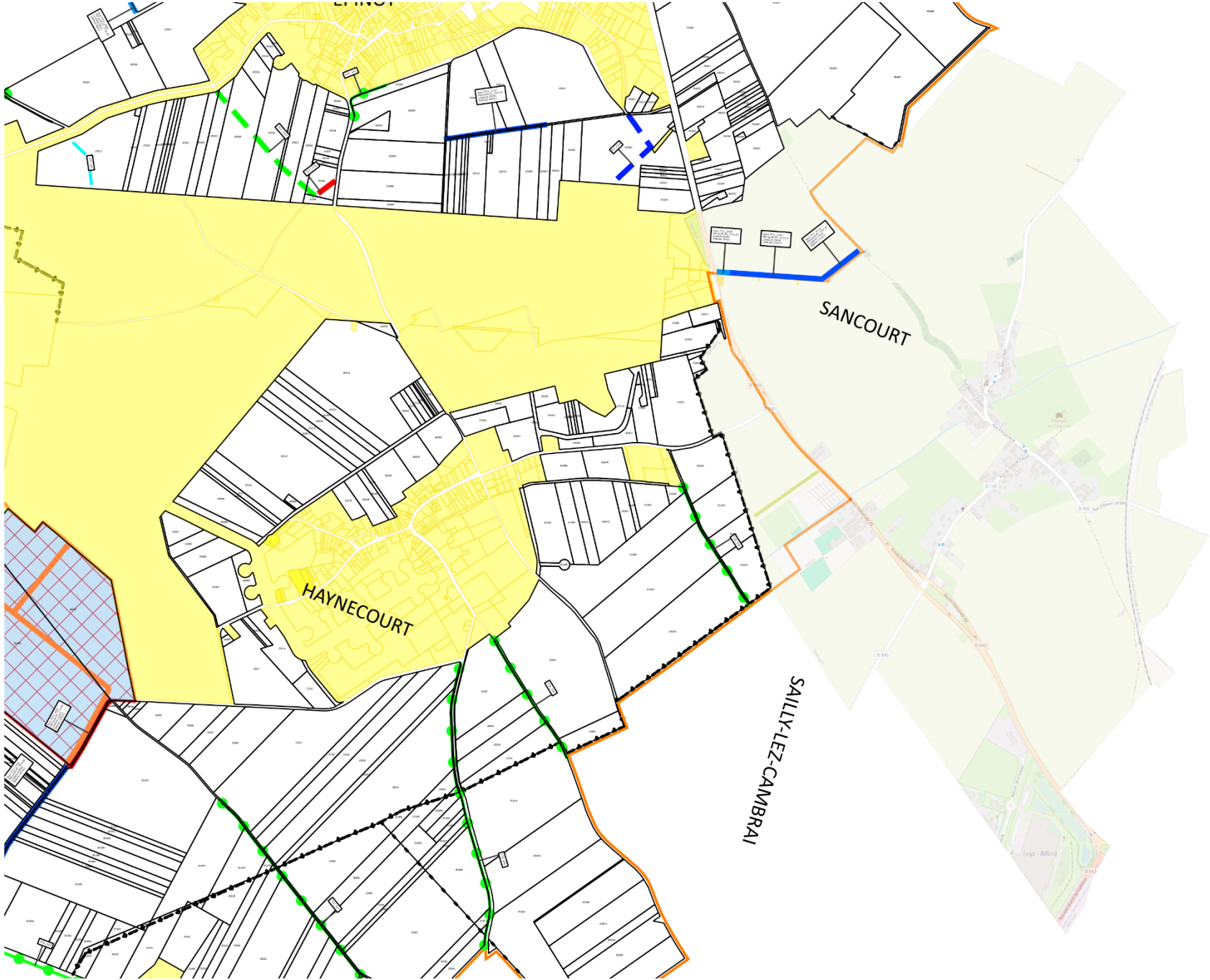
Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

Sancourt



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitfs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

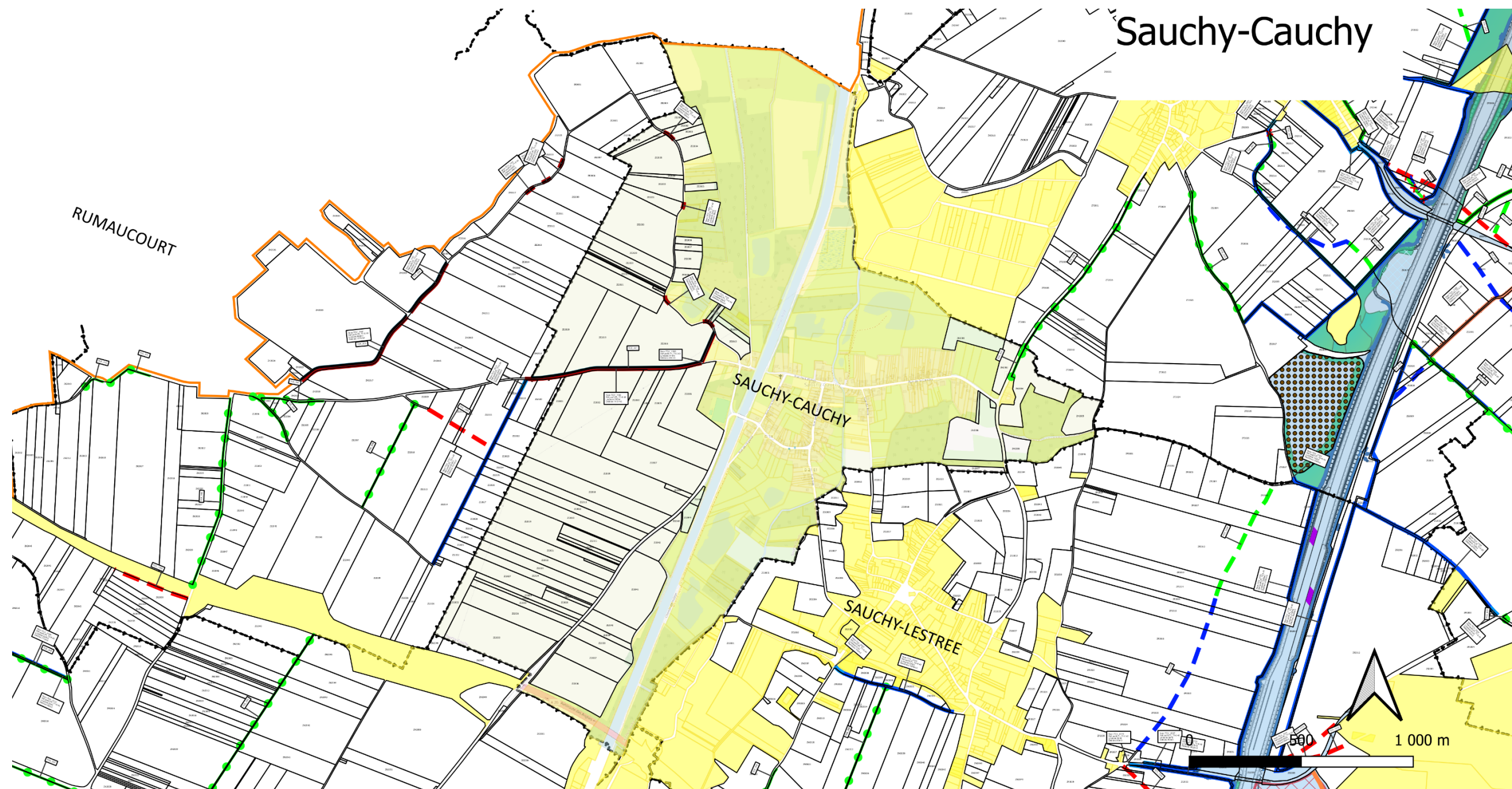
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25**
- Annexes_hydrauliques
- Berges_lagunees
- Depots_definitifs
- Emprise_definitive_secteur
- fosse_retablissement_bvn
- ports_interieurs_csne
- Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

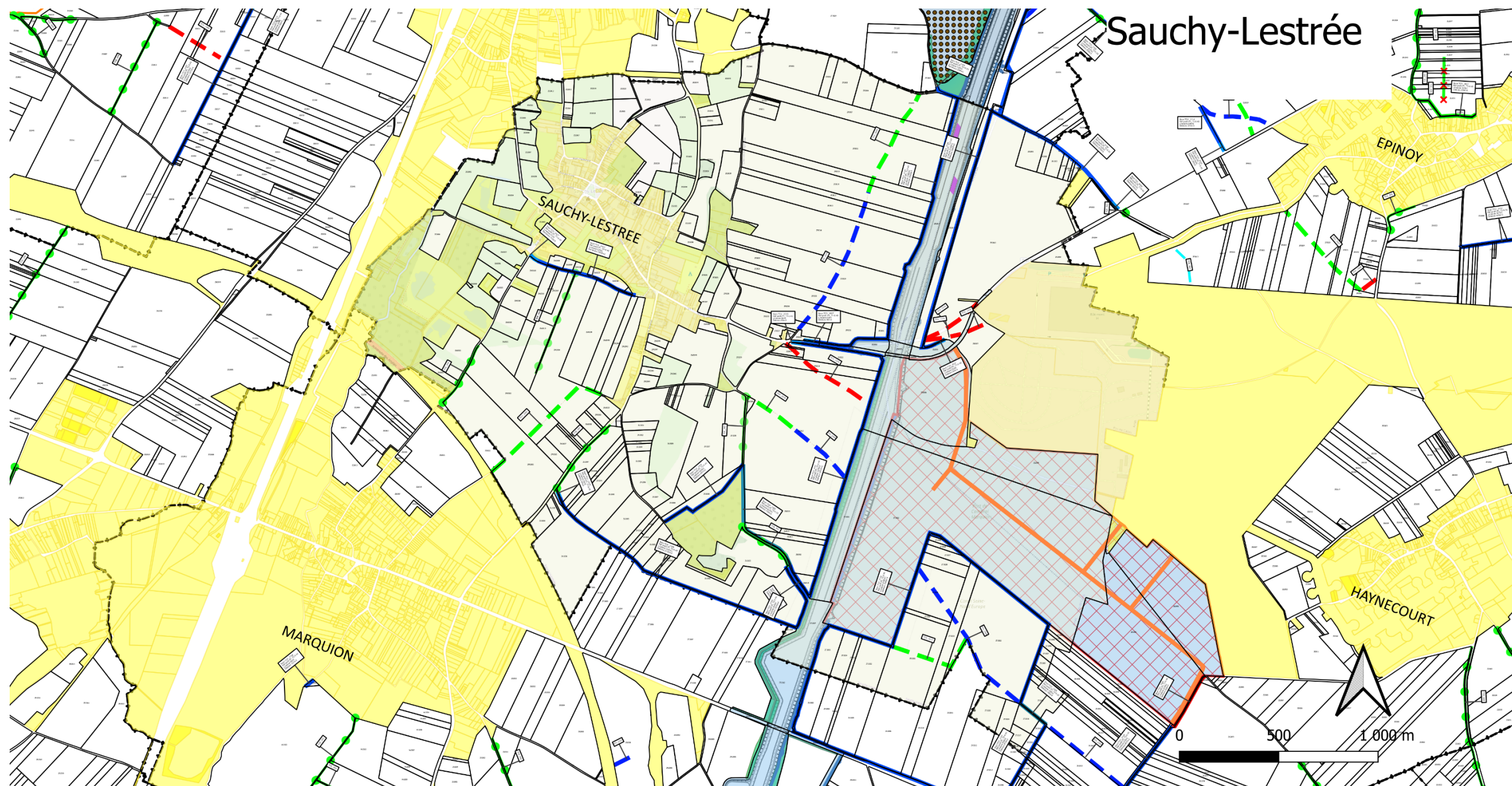
- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES



PERIMETRE AFAFE

Exclu

Limite Perimetre

csne_donnees_janv25

Annexes_hydrauliques

Berges_lagunees

Depots_definitifs

Emprise_definitive_secteur

fosse_retablissement_bvn

ports_interieurs_csne

Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]

TC-ENV-FOSSSES-A-REDENT-CREATION [3]

TC-ENV-FOSSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]

TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]

TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]

TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]

TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]

TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]

TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]

TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]

TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]

TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]

EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]

EX-VOIRIE_T4_PISTECsNE [2]

Complémentaire

TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]

TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]

TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]

TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]

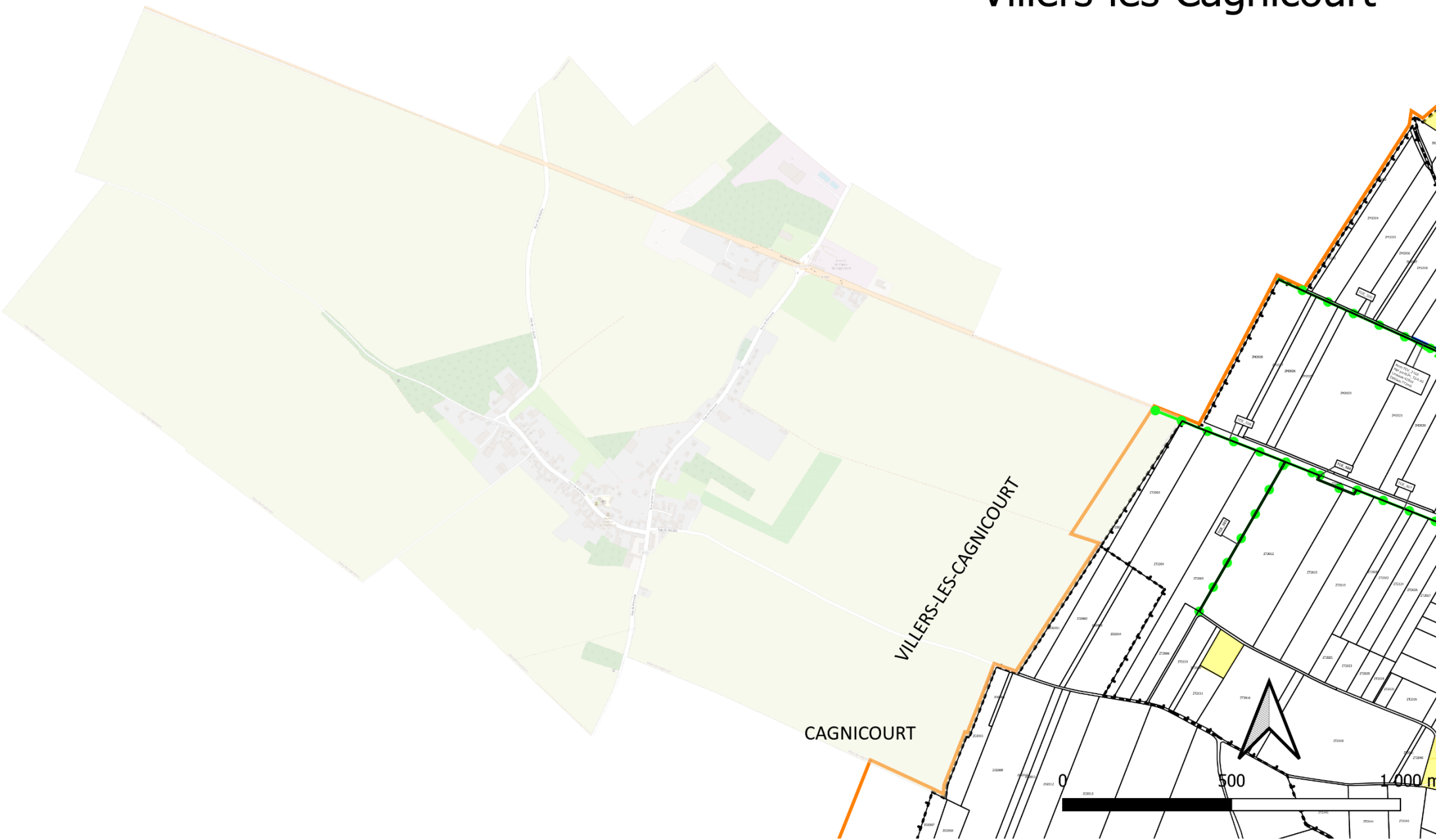
TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]

TC-ENV-FOSSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

PARCELLES

Villers-lès-Cagnicourt



PERIMETRE AFAFE

- Exclu
- Limite Perimetre
- csne_donnees_janv25
 - Annexes_hydrauliques
 - Berges_lagunees
 - Depots_definitfs
 - Emprise_definitive_secteur
 - fosse_retablissement_bvn
 - ports_interieurs_csne
 - Quai_definitif

Sites_de_compensation

TRAVAUX CONNEXES

Environnement

- TC-ENV-FASCINE-CREATION [2]
- TC-ENV-FOSSES-A-REDENT-CREATION [3]
- TC-ENV-FOSSES-CREATION-OU-ELARGISSEMENT [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_2M_CREATION [10]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_4M_CREATION [3]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_2M_CREATION [50]
- TC-ENV_HAIE_DOUBLE_4M_CREATION [20]
- TC-ENV_HAIE_SIMPLE_TALUS_EXISTANT_CREATION [4]

Voirie

- TC-VOIRIE_T1_CREATION [4]
- TC-VOIRIE_T1_ELARGISSEMENT_RENFORCEMENT [13]
- TC-VOIRIE_T1_REFECTION [3]
- TC-VOIRIE_T2_REVETEMENT_CREATION [31]
- TC-VOIRIE_T2_CREATION [61]
- TC-VOIRIE_T2_REFECTION [5]
- TC-VOIRIE_T3_CREATION [6]
- TC-VOIRIE_T3_BIS_CREATION [2]
- EX-VOIRIE-PROJET-VOIRIE_DANS_EMPRISE [6]
- EX-VOIRIE_T4_PISTECSNE [2]

Complémentaire

- TC-ENV-HAIES-SUPPRIMEES [3]
- TC-VOIRIE_T1_SUPPRIME [19]
- TC-VOIRIE_T2_SUPPRIMEE [25]
- TC-VOIRIE_T3_SUPPRIMEE [31]
- TC-COMP_CLOTURE_A_DEPLACER [1]
- TC-ENV-FOSSES-EXISTANT-A-SUPPRIMER [1]

PARCELLAIRE ATTRIBUTION

- PARCELLES

9. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

République Française – Département du Nord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AUBENCHEUL AU BAC (59265)

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 09-21980034-20260106-02026_07-DE

510

Délibération n° D2026/07

Séance du 6 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents	Votants
12	7	9

Le six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PRETTE, Maire.

Présents : M. Michel PRETTE, Mme Marie-Thérèse CHRISTIAENS, M. Yves LUCAS, M. Daniel DUMARQUEZ, M. Georges GARDEL, M. Edouard DE NOTARIS, Mme Sarah DRINAL,

Absents : Mme Maryvonne RAOUT ayant donné procuration à Mme Marie-Thérèse CHRISTIAENS, M. Ludovic DRINAL ayant donné procuration à Mme Sarah DRINAL, M. Michel BOUSSEMAERE, Mme BOUILLET Virginie, M. DUFOUR David

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse CHRISTIAENS

Objet : Annule et remplace D2026-01

Création, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée au Projet de Canal Seine Nord-Europe

Le Conseil municipal d'Aubenchaul-au-Bac, Sous la présidence de Monsieur Michel PRETTE, Maire Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ; Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ; Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 12 novembre 2025, incitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE

- D'approuver les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/50000^{ème} joints à la présente délibération ;
- Décide expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents ;
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations).

Pour extrait conforme, Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHRISTIAENS

Le Maire
Michel PRETTE

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en jour au siège de la collectivité ;

Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

BOURLON - COMMUNE

PAS-DE-CALAIS - CANTON DE BAPAUME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire, à la suite de la convocation qui a été adressée trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Luc BOYER, Monsieur Jean-Marc LEROUX, Monsieur Xavier BRUZE, Madame Agnès LAGAT, Madame Florence MIRESE, Monsieur Bruno BSAU, Madame Dorothée BOURGIS, Monsieur Vincent COQUART, Madame Myriam GAUDRY, Monsieur Francis LAUDE, Madame Flore MIRESESE, Monsieur Vincent MASSON

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Myriam HUBERT, Monsieur Régis LAGULLIER

ABSENTS :

Monsieur Xavier BRUZE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION DE_2025_034BIS

OBJET : Créations, suppressions, et modifications de voies communales, chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement foncier agricole lié au projet Canal Seine Nord-Europe

Le Conseil Municipal de BOURLON, Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12 novembre, incitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Considérant le courriel de Monsieur Jean-Yves DAREAUD en date du 6 juillet 2021 informant que VNF a donné son accord afin que les piétons et cyclistes puissent traverser l'écluse en établissant le raccourciement des boudes de randonnée entre Marquion et Bourlon (randonnée n°11 CC Osartis Marquion).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Date de transmission de l'acte: 19/12/2025
Date de réception de l'AR: 19/12/2025
062-216201640-DE_2025_034BIS-DE
AG E D I

DOIT ÊTRE ADRESSÉE A M. LE MAIRE DE BOURLON
Battants - 62860 BOURLON - Tél. 03 27 82 50 43
M. Le Maire : mairie@bourlon2.fr

- Approuve les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/5000^{ème} joints à la présente délibération ;
- Décide expressément les créations et modifications, conformément aux mêmes documents ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations).
- Demande la création d'un chemin de randonnée ouvert aux piétons et aux cyclistes permettant le franchissement de l'écluse de Bourlon-Marquion et reliant ces deux communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Adopté à l'unanimité
Fait et délibéré en séance publique

Le MAIRE, Jean-Luc BOYER

Pour extrait conforme,
L'ordonnateur soussigné atteste le caractère exécutoire du présent acte à compter du 18 décembre 2025

République française

PAS-DE-CALAIS

BUISSY - Commune

Séance du 19 janvier 2026

Membres en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation: 12/01/2026
dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BLARY

Présents : Dominique BLARY, Cécile HENNEL, Philippe BLARY, René DEPREUX, Michel WALIGORA, César BURY, Andrée ROUZAUD

Représentés :
Excusés : Michel MARTEL, Angélique LOUCHEZ
Absents : Virginie JANKOWIAK

Secrétaire de séance : Cécile HENNEL

Objet: Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée au Projet de Canal Seine Nord-Europe - DE_2026_001

Le Conseil Municipal de BUISSY, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BLARY, Maire, Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ; Vu le code Général des collectivités territoriales ; Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ; Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12 novembre 2025, reçu en date du 24 novembre 2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/5000^{ème} joints à la présente délibération ;
- Décide expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Département les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations).

Fait et délibéré en séance publique

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Dominique BLARY

Monsieur le Maire atteste le caractère exécutoire de ce présent acte par sa réception

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de réception de l'AR: 22/01/2026
062-216201848-DE_2026_001-DE
AG E D I

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 062-216205591-20260212-DEL202603-DE

510

Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton de Marquion

N°3/2026 Commune de MARQUION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 Février 2026

L'an deux mil vingt six, le douze février à 19h00, le conseil municipal de Marquion, s'est réuni en séance ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Jacques PETIT, Maire

Etaié présent : Jacques PETIT, Bernadette RENARD, Anne DOLEZ, Mathieu DELSAUX, Jacques SAINTOBERT, Franck CAPELLE, Sabrina BASQUIN, Annick BASTIEN, David CATTIAUX, Nadine DECOUPIGNY, Romain PETIAUX, Bernadette PARMENTIER, Cédric PERUS, Didier CLIQUE,

Etaié excusé: Jean-Paul GILLIARD

Etaié non excusé:

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat: Jean-Paul GILLIARD à Jacques SAINTOBERT

Un scrutin a eu lieu, Mme Nadine DECOUPIGNY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, La séance ouverte,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications des chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications des voies communales, chemins ruraux;

Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12 novembre 2025, invitant la Commune à se prononcer sur ces propositions;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/50000 joints à la présente délibération;

- Décide expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations)

Pour extrait conforme:
Le Président

Le Président

510

Le président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13 février 2026 et que la convocation a été faite le 5 février 2026

Le président

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
OISYLE VERGER - Commune

Publié le
ID : 062-216205591-20260212-DEL202603-DE

Séance du mardi 16 décembre 2025
Délibération N° 2025_12_16_01

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice Présents Votants
15 11 13
Date de la convocation : 16/12/2025
Pour Contre Abstention
13 0 0
Résultat du vote : adopté

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle d'honneur de la mairie), sous la présidence de Marie-Christine GUENOT.

Présents : Marie-Christine GUENOT, Francis CORNU, Vincent DELFORGE, Séverine MARQUET, Alex LEGRAND, Danielle ADAMSKI, Valérie TABARY, Nicole LEDO, Frédéric SZCZESNY, David PIERREPONT, Jeanine PERUS
Représentants : Anne TREDICOLET représentée par Marie-Christine GUENOT, Samuel FOULON représenté par Vincent DELFORGE
Absents et Excusés : Jean COUPEZ, François DENNAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Vincent DELFORGE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création de projets

Projet de création, suppressions et modifications des voies communales et de chemins ruraux

Madame Guenot fait part à l'assemblée du courrier reçu par le département concernant le projet de créations, suppressions et modifications de voies communales et de chemins ruraux suite à l'avancement de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental liés au projet Canal Seine Nord-Europe, engagée sur le territoire de la commune.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-7 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 12 novembre 2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

2025_12_16_01

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/50000 joints à la présente délibération ;
Décide expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents ;
Autorise Madame le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Marie-Christine GUENOT
Président de séance

Marie-Christine GUENOT

510

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai
Séance Ordinaire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Publié le
ID : 062-216205591-20260212-DEL202603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 5 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Quorum : 6.

Etaié présent : Jean-Marc BÉZE – BOHACZ Guillaume – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LÉMAIRE.

Etaié absent excusé : Myrtille DELVALLÉE-MENARD, Emma PORTIER, Elise FOULAIN et Laëtitia SOUFFLET.

Présente : Mme Myrtille DELVALLÉE-MENARD à Mme Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Guillaume BOHACZ.

00001042
DECISION RELATIVE AUX CRÉATIONS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER LIÉE AU PROJET CANAL SEINE NORD EUROPE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard Hurex, Maire,
Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ;
Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 12 novembre 2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;
Considérant que deux chemins appartenant dans le tableau n'appartiennent plus à la commune :
1- le Chemin Communal n°9 et sa descente, qui ont été transférés à la CAC, par délibération n°20190809-03 M en date du 9 août 2019,
2- le Chemin rural d'Haynecourt à Sully, qui a été cédé à l'AFR, en régularisation de l'engagement pris par la commune, au moment de la cession à l'euro symbolique d'une partie

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 14.02.2026 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 14.02.2026

du chemin du Rist Del Val et du chemin AFR stral rue
n°20230922-05 du 22 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- solicite la mise à jour du tableau et du plan en tenant compte des délibérations n°26090809-03 M et n°20230922-05 du 22/09/2023 jointes;
- approuve les suppressions et modifications de chemins ruraux telles figurent au tableau et au plan d'ensemble 1/5000, après la suppression du chemin rural, d'Haynecourt à Sully, qui n'appartient plus à la commune;
- approuve les créations et modifications de voies communales, après la suppression du chemin communal n°9 et de sa descente, qui n'appartiennent plus à la commune, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations).

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

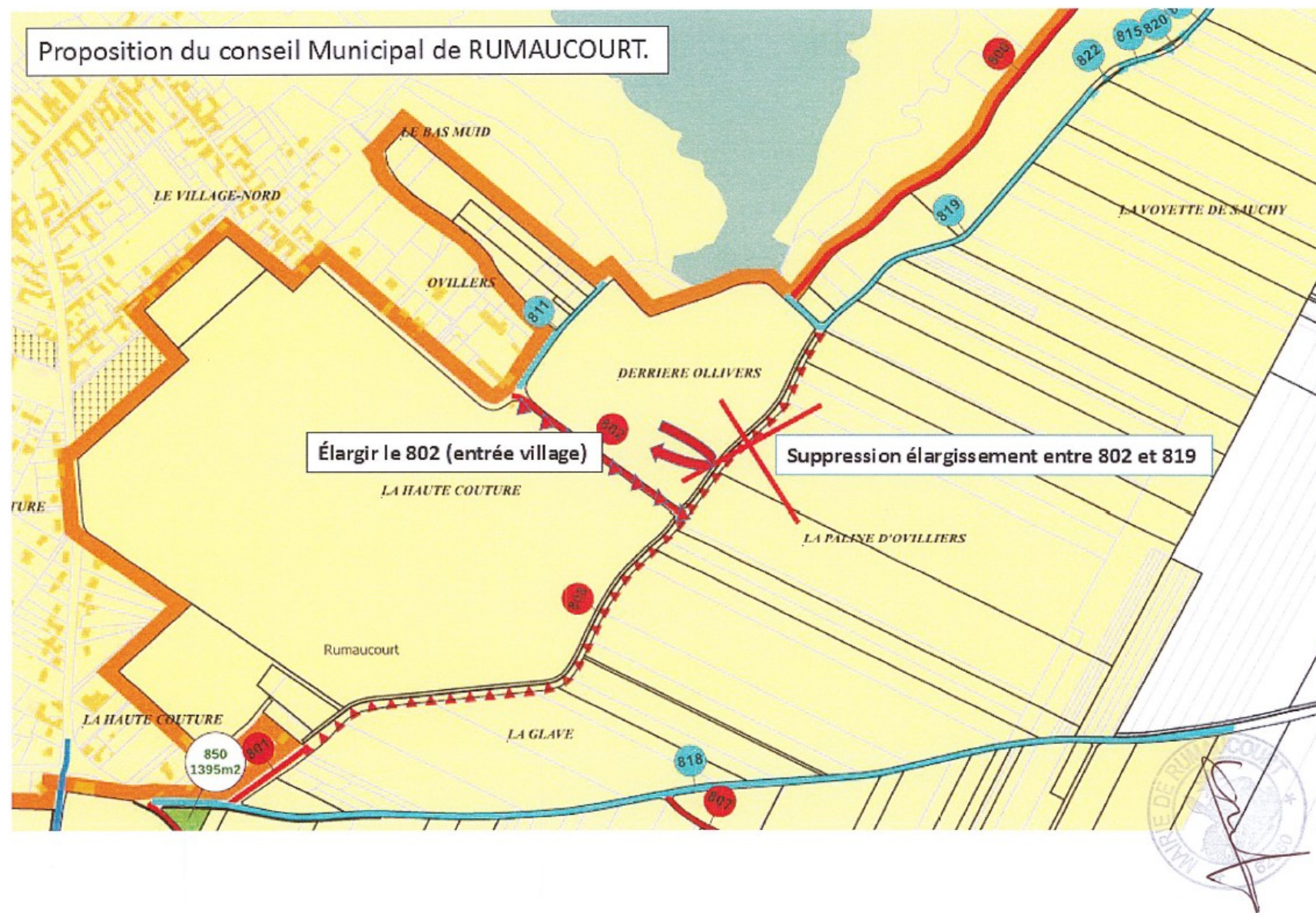
Le Secrétaire, Guillaume BOHACZ Le Maire, Bernard HUREZ

Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Paypage 360°
bph
Alfa

62 Pas-de-Calais
Mon Département

65/68



MAIRIE DE RUMAUCOURT

Département du Pas de Calais – Arrondissement d'ARRAS – Canton de BAPAUME
30, Rue Joffre 62860 –
Tél : 03 21 59 54 94 – Fax : 03 21 48 94 95 – mail : mairie@rumaucourt.fr



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal 17/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à 18 heures 00 s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur DRUBAY Didier, Maire, à la suite de convocation en date du 28 novembre 2025, laquelle a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : MM. DRUBAY, DHENRY, FOURMAUX, WAQUET, DUPLOUË, et Mmes PONTUS, DEGEUSER, GONSE

Absents excusés : Mrs RAGUENET, WAILLY, BROGNIART, NUYTENS DELVINCOURT, CAPIZZI,

Mr WAQUET Xavier est élu secrétaire.

Objet : Créations, suppressions, et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée au Projet du Canal Seine Nord-Europe

Le Conseil Municipal de Rumaucourt
Réuni sous la présidence de Monsieur DRUBAY Didier, Maire

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12 novembre 2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve la quasi-totalité des suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au table et au plan d'ensemble au 1/5000^e joints à la présente délibération,
- Demande la modification suivante telle que l'indique le plan ci-joint soit :
 - o Suppression de l'élargissement entre le chemin à l'angle du 808-802 jusqu'au 819,
 - o Elargir le 802 (entrée de village) ;
- Décide expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations),

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance publique,

Fait à RUMAUCOURT, le 19 Décembre 2025

Le Maire
DRUBAY Didier

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du PAS DE CALAIS - Arrondissement d'ARRAS - Canton de BAPAUME

Commune de SAUCHY-LESTREE



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis RIGAUT, Maire, à la suite de la convocation qui a été adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : RIGAUT Francis, BEZE Cécile, DESCHRYVER Benoit, DUHAMEL Yannick, GRANGER David, PILLON Hervé, SAUVAGE Christelle, NAUMOWICZ Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : D'ANDREA Sylvain, ROBERT Sophie

Madame Cécile BEZE a été élu secrétaire

Délibération n° 2026 - 005

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

OBJET : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée au projet de Canal Seine Nord-Europe

- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux,
- Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12 novembre 2025, reçu le 24 novembre 2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/5000^e joints à la présente délibération

Mairie de SAUCHY-LESTREE

2 rue du Tréport 62 901 SAUCHY-LESTREE

Tel : 03.21.50.00.72 - courriel : mairie@sauchy-lestree.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du PAS DE CALAIS - Arrondissement d'ARRAS - Canton de BAPAUME

Commune de SAUCHY-LESTREE

- DECIDE EXPRESSEMENT les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extraits du registre des délibérations)

Suivent les signatures,



Pour copie conforme,
Le maire,
Francis RIGAUT.

ip

Francis RIGAUT
Maire de la Commune de
SAUCHY-LESTREE
19 janv. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du PAS DE CALAIS - Arrondissement d'ARRAS - Canton de BAPAUME

COMMUNE D'EPINOV



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Madame Corinne DELEVAQUE, Maire, à la suite de la convocation qui a été adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : DELEVAQUE Corinne, BUSTIN Emmanuel, BEZE Jean-Michel, BOTTE Estelle, CAPON Nadia, CRAPOULET Romain, DESCARPENTRIES Chantal, LIBERAL Fabrice, MONIER Mickaël, POREZ Sylvie, SEGARD Isabelle

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : MACCHIA Maryvonne, VANOSTENDE Patricia

Pouvoirs :

Monsieur Romain CRAPOULET a été élu secrétaire

Délibération n° 2026 - 005

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

OBJET : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée au Projet de Canal Seine Nord-Europe

- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux,
- Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 12/11/2025 dont le courrier a été reçu en mairie le 26/11/2025, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les suppressions et modifications de chemins ruraux telles qu'elles figurent au tableau et au plan d'ensemble au 1/5000^e joints à la présente délibération
- **DECIDE** expressément les créations et modifications de voies communales, ainsi que les créations de chemins ruraux et leurs dénominations, conformément aux mêmes documents

Mairie d'EPINOV

Rue de la Mairie 62860 EPINOV

Tel : 03.21.50.53.33 - e-mail : mairie@epinoy.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du PAS DE CALAIS - Arrondissement d'ARRAS - Canton de BAPAUME

COMMUNE D'EPINOV

- AUTORISE le maire à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au Conseil Départemental les exemplaires demandés (plans et tableaux signés, extrait du registre des délibérations)

Suivent les signatures,



Pour copie conforme,
Le maire,
Corinne DELEVAQUE.

ip

Corinne DELEVAQUE
Maire d'EPINOV
20 janv. 2026

 **Geomat**
GÉOMÈTRES-EXPERTS



 **Pas-de-Calais**
Mon Département

67/68

Commune	Désignati	Dénomination	Longueur	TYPE
Epinoy	Chemin Rural de Fressies à Sancourt	Chemin Rural de Fressies à Sancourt	152	CR-CONSERVE
Epinoy	Chemin Rural de Fressies à Sancourt	Chemin Rural de Fressies à Sancourt	105	CR-CONSERVE
Epinoy	Chemin Rural n°6	Chemin Rural n°6	286	CR-CONSERVE
Epinoy	Chemin Rural de Sauchy-Cauchy à Cambrai	Chemin Rural de Sauchy-Cauchy à Cambrai	458	CR-CONSERVE
Epinoy	Chemin Rural dit Vieux Chemin de Cambrai	Chemin Rural dit Vieux Chemin de Cambrai	856	CR-CONSERVE
Epinoy	Chemin Rural n°100	Chemin rural de la Voie Maneresse	252	CR-CREATION
Epinoy	Chemin Rural n°101	Chemin rural de la Sole Défaut	339	CR-CREATION
Epinoy	Chemin Rural n°102	Chemin rural de l'Abbaye	561	CR-CREATION
Epinoy	Chemin Rural n°103	Chemin rural du Grand Bois	1165	CR-CREATION
Epinoy	Chemin Rural de l'Abbaye du Verger à Epinoy	Chemin Rural de l'Abbaye du Verger à Epinoy	823	CR-SUPPRIME
Epinoy	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	493	VC-SUPPRIMEE
Epinoy	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	1174	CR-SUPPRIME
Epinoy	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	99	CR-SUPPRIME
Epinoy	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	652	CR-SUPPRIME
Epinoy	Chemin Rural n°6	Chemin Rural n°6	438	CR-SUPPRIME
Epinoy	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	Chemin Rural n°5 d'Oisy à Haynecourt et Cambrai	216	CR-SUPPRIME
Epinoy	Voie Communale n°2 de Fressies à Epinoy	Voie Communale n°2 de Fressies à Epinoy	515	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°3	Voie Communale n°3	411	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°12 dite Chjemin du Bac	Voie Communale n°12 dite Chjemin du Bac	789	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	198	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale de l'Abbaye du Verger à Epinoy	Voie Communale de l'Abbaye du Verger à Epinoy	449	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	147	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	959	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	Voie Communale n°8 dite Chemin des Postes	684	VC-CONSERVEE
Epinoy	Voie Communale n°100	Voie communale dite du Cimetière Anglois	298	VC-CREATION
Epinoy	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	Voie Communale n°10 dite Voie Maneresse	372	VC-SUPPRIMEE

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 19 JAN. 2025



Le Maire,

[Signature]

EPINOY